RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2014

DU PRIX ET DE LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le 22 Mai 2014

Après 37 années de mandature de Monsieur Guy TRUPIN, Monsieur Jean-Luc LAMAISON est élu nouveau Président du SEMOCTOM

un service Public AU QUOTIDIEN

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ECO EMBALLAGES

Gironde
CONSEIL GENERAL

PRÉAMBULE

Le **S.E.M.O.C.T.O.M.** a assuré en 2014 le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour plus de 100 000 habitants répartis sur 85 communes (11 communautés de communes).

Conformément à la **Loi n°95-101 du 2 février 1995**, dite **Loi Barnier** et aux dispositions du **décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000**, le Président du syndicat doit soumettre à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets au plus tard dans **les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.**

En application de **l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales**, le Président du syndicat doit transmettre chaque année **avant le 30 septembre** à ses communautés de communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque communauté de communes accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant afin qu'elles en rendent compte à leur conseil communautaire.
Un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

LE MOT DU PRESIDENT

2014 : Année de changement de gouvernance

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel d'activité du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets du SEMOCTOM 2014.

Ce document permet de mesurer l'importance et la diversité des actions conduites par notre syndicat, ainsi que son évolution.

2014 *est en effet une année de changement de gouvernance, à la fois par l'application des nouveaux statuts apportant une modification de la représentation des communautés de communes (et d'agglomération) constituant le syndicat et par un changement de l'équipe de l'exécutif.*

Entouré des sept Vice-Présidents, j'ai mis en place une nouvelle organisation collective, permettant d'appréhender au mieux les activités de notre syndicat et d'identifier les nombreuses pistes d'actions à conduire.

Je veux saluer ici, les élus qui ont contribué à la création et au développement de ce syndicat et plus précisément son président-fondateur, Guy TRUPIN, *nommé par arrêté préfectoral du* 9 *juillet* 2014, *Président honoraire du* SEMOCTOM.

Que vous accédiez à ce rapport annuel par internet ou de manière plus traditionnelle sur papier, je vous en souhaite une bonne lecture.

JEAN LUC LAMAISON

PRÉSIDENT DU SEMOCTOM

SEMOCTOM 33670 SAINT-LEON

SOMMAIRE.....

1. LE SEMOCTOM.....12

1.1. Création du syndicat.....12

1.2. Compétences réglementaires exercées.....12

1.3. Territoire.....12

1.4. Modes de Financement du service.....13

1.5. Population.....13

1.6. Fonctionnement et Instances de décisions.....13

1.7. Les sites de gestion des déchets.....15

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.....18

2.1. Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés.....18

2.1.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles provenant des ménages.....18

2.1.2. La collecte sélective des matériaux recyclables.....22

2.1.3. La gestion et la livraison des conteneurs et composteurs.....24

2.1.4. La collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....26

2.1.5. Les déchèteries du SEMOCTOM.....28

2.1.6. Tableaux récapitulatifs des tonnages collectés et traités par le S.E.M.O.C.T.O.M. en 2014.....33

2.2. Les indicateurs relatifs au traitement et à l'élimination des déchets ménagers et assimilés.....33

2.2.1. Le traitement des ordures ménagères.....33

2.2.2. Le traitement des matériaux recyclables.....34

2.2.3. Le traitement des déchets déposés en déchèterie.....35

2.3. Les mesures prises pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.....35

3. LES INDICATEURS FINANCIERS.....40

3.1. Les modalités d'exploitation.....40

3.1.1. La collecte des ordures ménagères.....40

3.1.2. La collecte sélective en porte à porte 40
3.1.3. La collecte des points d'apports volontaires 40
3.1.4. L'élimination des ordures ménagères 40
3.1.5. Les centres de tri 40
3.2. Le montant annuel global du service et les modalités de financement 40
3.3. Données budgétaire de l'année 2014 41
4. LES OPERATIONS DE COMMUNICATION **46**
4.1. La communication auprès du grand public 46
4.1.1. Suivi des collectes sélectives en Porte à Porte 46
4.1.2. Réalisation de supports de communication et d'information 46
4.1.3. Site Internet 46
4.1.4. Relations Presse 47
4.2. La gestion quotidienne des demandes des usagers 47
4.3. Les animations pédagogiques 48
4.4. Les éco-manifestations 48
5. PREVENTION DES DECHETS **50**
5.1. Le compostage individuel 50
5.2. Le broyage des branchages des habitants et des communes 51
5.3. La récupération des textiles usagés 52
5.4. La redevance incitative 52
5.5. Le Programme Local de Prévention des Déchets-Année 4 53
6. LES DONNEES SOCIALES **56**
6.1. Organigramme du SEMOCTOM 56
6.2. Les effectifs **56**
6.3. L'absentéisme **57**
6.4. Les formations **58**

ANNEXES

ANNEXE 1 Historique du SEMOCTOM d'hier à aujourd'hui. 61
ANNEXE 2 Répartition de la population du SEMOCTOM au 1er janvier 2014. 66
ANNEXE 3 Liste des communes, fréquence et jours de collecte en 2014. 67
ANNEXE 4 Tableau récapitulatif des tonnages collectés en 2014. 70
ANNEXE 4 bisTableau récapitulatif des tonnages traités en 2014. 71
ANNEXE 5 Evolution en tonnes de la production de déchets du SEMOCTOM entre 2007 et 2014 73
ANNEXE 5 bis Evolution en kg/an/hab de la production de déchets du SEMOCTOM entre 2007 et 2014 75
ANNEXE 6 Prestations extérieures de 2010 à 2014. 77
ANNEXE 7 Montant annuel global des dépenses du service 78
ANNEXE 8 Modalités de financement (recettes). 79
ANNEXE 9 Coûts à l'habitant. 80
ANNEXE 10 Evolution nombre d'habitants, budgétaire et participation des habitants entre 2002 et 2014 81
ANNEXE 11 Budget annexe redevance spéciale. 82
ANNEXE 12 Tarifs 2014 Redevance Spéciale 83
ANNEXE 13 Taux d'équipement en composteurs des communes au 31 décembre 2014 86
ANNEXE 13 bis Taux d'équipement en composteurs des communautés de communes au 31 décembre 2014. 88
ANNEXE 14 Tarification 2014 des déchèteries du SEMOCTOM. 89
ANNEXE 15 Tarification 2014 des prestations du SEMOCTOM. 91
ANNEXE 16 Manifestations 2014. 93
ANNEXE 17 Estimation des résultats – Manifestations 2014 96
ANNEXE 18 Détail du Programme Local de Prévention des déchets 2014. 97
ANNEXE 19 Composition du Comité Syndical et du Bureau du SEMOCTOM –Mandature 2014-2020. 104

ZONE D'INTERVENTION DU SEMOCTOM

10 Communautés de Communes (CDC)

et

1 Communauté d'Agglomération (CA)

85 communes

100 511 habitants au 1er janvier 2014

Superficie **657 km²**

MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE :

- TEOM
- REOM
- RI (2014)

- CDC du secteur de Saint-Loubès
- CDC du Sud-Libournais
- CA du Libournais
- CDC du Brannais
- CDC des Coteaux Bordelais
- CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers
- CDC du Créonnais
- CDC de Targon
- CDC du Vallon de l'Artolie
- CDC des Coteaux de Garonne
- CDC du Sauveterrois

LE SEMOCTOM

SYNDICAT DE L'ENTRE-DEUX-MERS-OUEST POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

un service Public
AU QUOTIDIEN

1. LE SEMOCTOM

1.1 CRÉATION DU SYNDICAT

Le Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (**S.E.M.O.C.T.O.M.**) crée par arrêté préfectoral du **28 janvier 1980** est un **syndicat mixte fermé à caractère administratif** non assujetti à la TVA et relevant du Code Général des Collectivités Territoriales (cf Annexe 1 : « *Historique du SEMOCTOM d'hier à aujourd'hui* »).

Il exerce une **mission de service public** en réalisant pour **85 communes** la gestion des déchets ménagers et assimilés.

MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC

- **La collecte en porte à porte des ordures ménagères est assurée en régie et par un prestataire privé pour 14 communes.**
- **La collecte en porte à porte des matériaux à recycler, des points s'apports volontaires, la gestion des déchèteries et le transport sont réalisés en régie**

1.2 COMPÉTENCES RÉGLEMENTAIRES EXERCÉES

Le SEMOCTOM exerce des compétences statutaires qui sont transférées par les communautés de communes membres, Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre entre 2002 et 2006 (cf Annexe 1).

Il conduit des actions de communication et de prévention auprès des usagers visant à la réduction de la production des déchets.

COMPÉTENCE COLLECTE

- **Collecte des déchets ménagers de l'ensemble des foyers**
- **Collecte des déchets assimilés des professionnels**
- **Collecte sélective en porte à porte et en apports volontaires**
- **Collecte sur les déchèteries**

COMPETENCE TRAITEMENT

- **Transport des déchets ménagers et assimilés vers le centre de transfert de St-Léon (sauf transport direct) puis vers les centres de traitement et/ou de valorisation**
- **Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire conformément à la législation : valorisation des déchets issus des collectes sélectives (centre de tri…)**

1.3 TERRITOIRE

Le SEMOCTOM a pour aire géographique de compétence une grande partie du territoire de « l'Entre-deux-Mers » délimité au Nord et au Sud par deux fleuves (la Dordogne et la Garonne à l'origine du nom) et jalonné de vallons d'où émergent bastides, moulins fortifiés, abbayes et églises romanes. Il se situe au Sud-Est de la Communauté Urbaine de Bordeaux et s'étend d'Ouest en Est sur une superficie de 657 km^2.

Il regroupe en 2014 totalement ou partiellement 10 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération, celle du Libournais regroupant 2 communes. Au 1er janvier 2014, la commune de Croignon, membre de la Communauté de Communes du Créonnais, a rejoint celle des Coteaux bordelais (cf carte p. 10 : « *Zone d'intervention du SEMOCTOM* »).

1.4 MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE

Le mode de financement principal du service sur l'ensemble du territoire est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**.

Les communautés de communes votent chaque année la somme appelée par le SEMOCTOM et les transmettent aux services fiscaux qui se chargent de faire la **répartition à partir de la valeur du foncier bâti occupé par chaque foyer**.

Deux communautés de communes ont opté pour la **Redevance Générale (REOM) :** Communautés de communes du Targonnais et des Coteaux de Garonne. Elles établissent une grille de tarification en fonction de différents critères (taille des foyers, caractéristiques des entreprises…).

La Communauté de communes du Vallon de l'Artolie a opté au 1er janvier 2014 **pour la Redevance Incitative**. Elle décide de ses propres tarifs avec une part fixe et une part variable.

Une population en constante augmentation

1.5 POPULATION

	2013	2014	Evolution
Population au 1er janvier de l'année N*	98376	100511	+2,17%
Population lissée **	99074	101120	+ 2,07%

Au 1er janvier 2014, le S.E.M.O.C.T.O.M. réunit **100 511 habitants** (cf Annexe 2 : « *Répartition de la population du SEMOCTOM au 1er janvier 2014* »).

La commune la plus importante compte **8 495 habitants** (Saint-Loubès) et la moins peuplée, **92 habitants** (Dardenac).

POPULATION AU 1er JANVIER DE L'ANNEE N* : Population municipale INSEE (N-3) + habitants des nouveaux lotissements construits sur les années N-3, N-2, N-1 qui ont fait l'objet de conventions de passage afin d'autoriser leur collecte.

POPULATION LISSEE** : Population municipale INSEE (N-3) + habitants des nouveaux lotissements construits sur les années N-3, N-2, N-1 et pendant l'exercice en cours qui ont fait l'objet de conventions de passage afin d'autoriser leur collecte rapportée sur 12 mois.

La densité de population sur le territoire du SEMOCTOM est de 153 habitants au km^2 tandis que celle de Bordeaux est supérieure à 4 500 habitants au km^2. L'habitat est essentiellement péri-urbain et semi-rural. Le taux d'habitat collectif est faible (inférieur à 5 %).

1.6 FONCTIONNEMENT ET INSTANCES DE DECISIONS

Depuis le renouvellement des assemblées en Mai 2014 issu des élections municipales et de la mise en place des instances des communautés de communes, la gouvernance du SEMOCTOM est assurée par un **Comité Syndical** composé de **56 délégués titulaires** et de **56 délégués suppléants** élus par les EPCI adhérents (communautés de communes et communauté d'agglomération) en proportion des populations desservies par le SEMOCTOM. Les modalités de représentation des délégués du SEMOCTOM sont désormais organisées par communautés de communes de la manière suivante : 1 délégué par tranche même non complète de 2000 habitants.

(cf Annexe 19 : « *Composition du Comité Syndical et du Bureau du SEMOCTOM-Mandature 2014-2020* »).

Monsieur Jean-Luc LAMAISON est élu Président du SEMOCTOM le22 Mai 2014 succédant à Monsieur Guy TRUPIN (37 années de mandature)

Le Comité Syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service. Il est renouvelé après les élections municipales et communautaires. Les décisions sont votées à la majorité absolue et sont consignées sous la forme de délibérations sur un registre approprié (**56** délibérations ont été prises en 2014). Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal disponible sur le site internet. En 2014, le Comité Syndical s'est réuni à **7** reprises. Il s'appuie sur une équipe de **108 Equivalent Temps Plein**, répartis entre les services administratifs et techniques placés sous la responsabilité de la Directrice Générale.En 2014, le **Bureau** du SEMOCTOM compte **24 membres** élus par l'organe délibérant (le Président, 7 Vice-Présidents et 16 délégués). Il étudie, donne son avis sur les dossiers et prépare les délibérations du SEMOCTOM. **Le Bureau s'est réuni 1 fois en 2014.**

INSTANCES OBLIGATOIRES

- **La Commission d'Appels d'Offres (Alain LEVEAU), constituée de 5 membres élus par le Comité Syndical et placée sous l'autorité du Président du SEMOCTOM vérifie conformément au Code des marchés publics, la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés.**

En 2014, la CAO s'est réunie 11 fois.

- **Le Comité Technique (CT) a remplacé le CTP dans le cadre du renforcement du dialogue social. Le CT maintient la parité entre les représentants de l'employeur (le SEMOCTOM) et les délégués élus des personnels : collège employeur : 4 représentants nommés et le collège employés : 4 représentants élus. Ce comité se prononce notamment sur les organisations du travail du syndicat. Il s'est réuni 2 fois en 2014.**
- **Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) mis en place en 2014 contribue à la protection et à l'amélioration des conditions de travail des agents.**

6 commissions sont présidées chacune par un Vice-Président. Le Président du SEMOCTOM en est membre de droit. Elles sont composées pour permettre une représentation équilibrée de toutes les communautés de communes du territoire du SEMOCTOM. Un découpage territorial a été fait et apparait sous la notion de "zones de communes regroupées".

LES COMMISSIONS ET LEUR PRESIDENT

- **La Commission des Finances (Alain BARGUE) s'occupe de la préparation des budgets et du suivi de leur exécution.**
- **La Commission Environnement/Communication/Prévention (Marc CHERRIER) favorise l'intégration de la dimension environnementale dans les orientations du syndicat, assure le bon déroulement du Programme Local de Prévention des déchets mis en œuvre par le SEMOCTOM en partenariat avec l'ADEME et s'est réunie à ce titre 1 fois.**
- **La Commission des Sites (Jean-Louis SEIGNEUR) est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi des projets d'aménagement à venir ou en cours d'exécution.**
- **La Commission Tarifications Incitatives et Redevance Spéciale (Frédéric LATASTE) a pour mission d'étudier les questions de l'évolution vers la Tarification incitative (TEOMI ou Redevance Incitative), la Redevance spéciale et la contribution des entreprises.**
- **La Commission Prospective/Développement (Jean-François AUBY) définit les orientations à envisager (compostage des déchets verts et des bio-déchets, partenariat sur la méthanisation…), options en matière d'optimisation de collecte, économie circulaire et ses conséquences sur l'action du syndicat.**
- **La Commission Prospective/Développement (Michel FERRER) œuvre sur les évolutions techniques, le fonctionnement des collectes et des déchèteries, les points noirs sur les collectes (zones à risques identifiés).**

1.7 LES SITES DE GESTION DES DECHETS

Le SEMOCTOM dispose de plusieurs infrastructures :

LES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Ils sont situés sur la commune de Saint-Léon - 9 route d'allégret -

UN CENTRE DE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Mis en service depuis 2008 sur le site de Saint-Léon, le centre de transfert réceptionne les bennes de collecte d'ordures ménagères et de matériaux à recycler ainsi que les matériaux provenant des déchèteries. Les déchets sont ensuite chargés dans les semi-remorques puis acheminés vers leur filière de traitement respective : incinération, enfouissement, centres de tri et repreneurs.

UN POLE D'EXPLOITATION

Inauguré en 2012, ce pôle technique, conçu architecturalement dans le même esprit que le centre de transfert d'une superficie totale de 345 m^2 comprenant bureaux, salle de réunion, salle de « lancement », vestiaires, sanitaires et infirmerie, abrite les services techniques du SEMOCTOM.

UN GARAGE ATELIER

Il assure au quotidien la maintenance des équipements et des véhicules.

UNE ANCIENNE USINE DE COMPOSTAGE DES ORDURES MENAGERES

Elle abrite la flotte des véhicules légers et sert à l'entreposage de matériel divers (bacs de prêt pour les éco-manifestations, composteurs...).

UN RESEAU DE 6 DECHETERIES

(cf Carte p. 33: « *Plan de situation des déchèteries du SEMOCTOM* »)

Année de mise en service et superficies

- Saint-Léon : 1997 (*1750 m²*)
- Béguey : 1999 (*4 602 m²*)
- Saint-Caprais : 2001 (*1 952 m²*)
- Tresses : 2003 (*2 342,72 m²*)
- Saint-Loubès : 2006 (*3 499,10 m²*)
- Saint-Germain-du-Puch : 2009 (*3 381,18 m²*)

TROIS AIRES DE STOCKAGE /BROYAGE DES DECHETS VERTS

- Saint-Léon
- Saint-Loubès
- Saint-Germain du Puch (broyage des déchets verts à destination des habitants et des communes).

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

- **AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE USINE**

Le projet consiste à déplacer le garage atelier actuel vers la partie rénovée de l'ancienne usine permettant de créer une zone de travail abritée et de meilleures conditions d'interventions.

- **AMENAGEMENT DU GARAGE ATELIER**

La conteneurisation du territoire (bacs de collectes sélectives, ordures ménagères, composteurs…) ayant entrainé le développement d'un service de gestion important amène à récupérer l'espace de l'ancien garage, à l'ouvrir du côté du parking des véhicules du personnel actuel pour faire une zone d'accueil du public. L'espace de l'ancien garage permettra aussi d'avoir à proximité immédiate, une zone de stockage des conteneurs et composteurs.

Une modification du parking visiteur actuel est prévue afin de permettre de réserver une place pour les livraisons et pour les habitants.

- **CRÉATION D'UNE PLATE-FORME DE COMPOSTAGE**

Le SEMOCTOM envisage la création d'une plate-forme de compostage des déchets verts mais aussi une gestion des bio-déchets qui avec le développement des tarifications incitatives font partie des objectifs du projet de loi sur la transition énergétique à l'horizon 2025.

INDICATEURS TECHNIQUES

un service Public
AU QUOTIDIEN

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LES INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2.1.1 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES PROVENANT DES MENAGES

Organisation de la collecte : (cf carte p.19 « *Organisation du service de collectes des ordures ménagères en 2014* »). La collecte des ordures ménagères est principalement réalisée en **régie** (**71** communes concernées). **14** communes sont collectées par un **prestataire extérieur** dans le cadre d'un marché public (Société COVED en 2014).

Fréquence et véhicules de collecte :

La collecte est réalisée en porte à porte dans l'ensemble des communes adhérentes. Selon le souhait des conseils municipaux, la collecte est **hebdomadaire** ou **bi-hebdomadaire** (cf carte p.20 «*Fréquence de la collecte des ordures ménagères en 2014*») et Annexe 3 «Liste des communes, fréquence et jours de collecte en 2014 ». La collecte des ordures ménagères est réalisée par **8** camions bennes de 19 ou 26 tonnes. Une bennette (petit véhicule de collecte) permet de résoudre de nombreux problèmes de collectes ; son utilisation s'effectue dans le cadre de collectes très difficiles d'accès, de suppression des marches-arrière ou en solution de transition pour maintenir une collecte en porte à porte le temps qu'une commune réalise, par exemple, une plate-forme de retournement pour une benne classique lors de la suppression d'une marche-arrière. Le transport des déchets vers le lieu d'élimination est réalisé avec 2 semi-remorques.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Réduction de fréquence de la collecte des ordures ménagères à Camblanes-et-Meynac et Tresses…

Conteneurisation :

Le SEMOCTOM équipe **progressivement** les usagers du territoire de bacs équipés d'une puce électronique RFID basse fréquence permettant leur identification (la puce liant le bac à une adresse) et concourant à une meilleure gestion du parc de conteneurs (cf Carte p. 21 « *Communes équipées de bacs à ordures ménagères par le SEMOCTOM depuis 2009*». Par ailleurs, si une communauté de communes choisissait de changer le mode de financement du service pour aller vers **une tarification incitative** (projet de loi de transition énergétique à l'horizon 2025), ces puces permettraient de recueillir les informations nécessaires à l'établissement du nouveau mode de facturation (comptabilisation du nombre de fois où un bac est collecté). Les conteneurs sont gris avec un couvercle rouge bordeaux. Leur volume est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes au foyer (120, 240, 360 et 660 litres). Un service de distribution de conteneurs a été créé. **850** bacs ont été distribués en 2014 soit une moyenne de 70 bacs par mois.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Programme de conteneurisation de la totalité du territoire du SEMOCTOM en 3 ans. En 2015 seront concernées : la communauté de communes du Créonnais et celle du Sauveterrois.

ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2014

	SEMOCTOM :	**82 399 habitants** **555,26 km²**
	PRESTATAIRE : PRIVÉ (COVED)	**18 112 habitants** **102,18 Km²**

FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR COMMUNE EN 2014

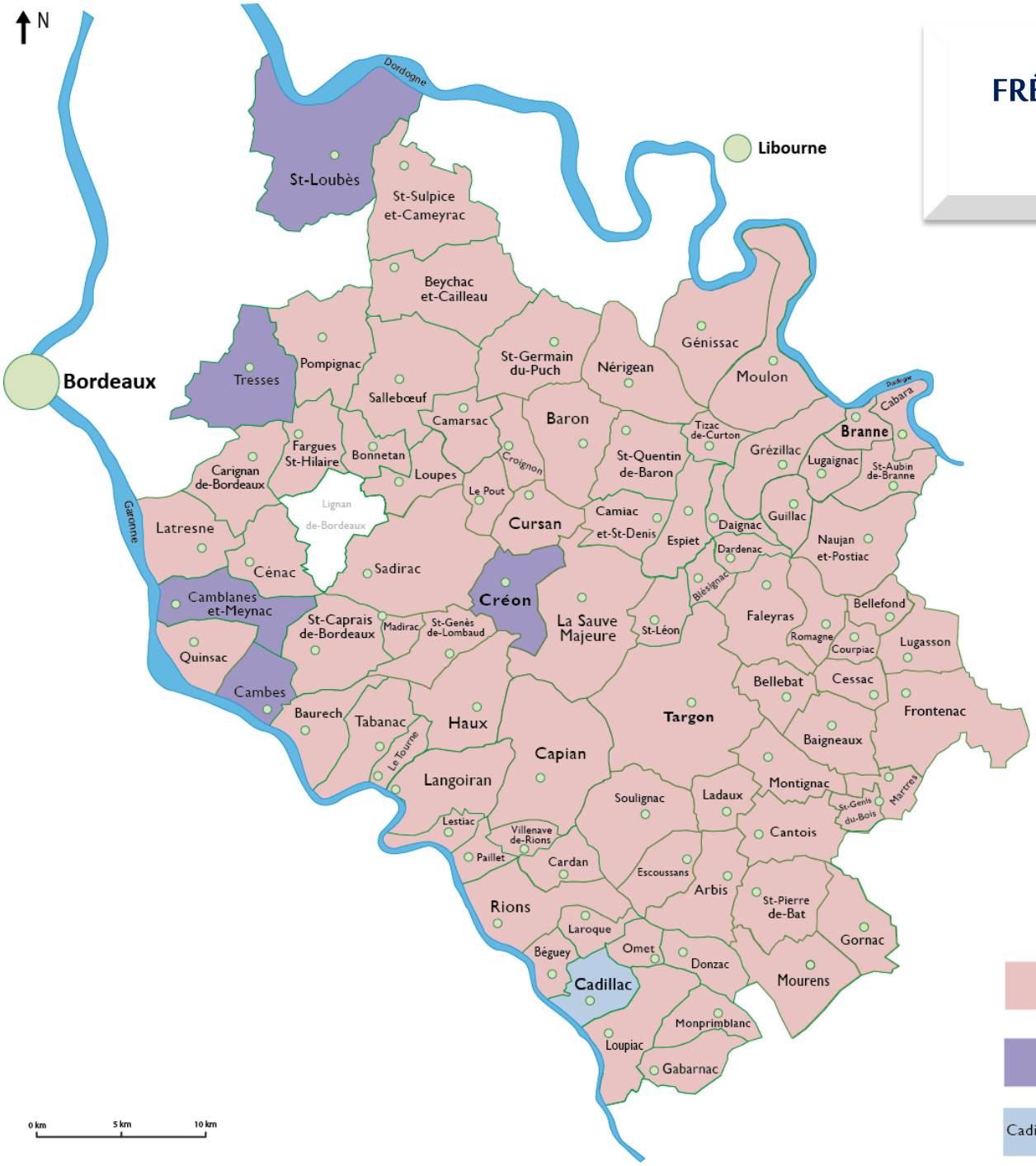

Une collecte d'ordures ménagères par semaine soit 78 481 habitants (périphérie de Cadillac comprise).

Deux collectes d'ordures ménagères par semaine soit 22 030 habitants (centre-bourg de Cadillac compris)

Cadillac **Centre-bourg : 2 collectes d'ordures ménagères par semaine. Périphérie : 1 collecte par semaine.**

COMMUNES ÉQUIPÉES EN BACS A ORDURES MÉNAGÈRES PAR LE SEMOCTOM DEPUIS 2009

Tonnages : Ordures ménagères traitées en 2014 : **23 382 Tonnes** ce qui représente un ratio de **231 kg/an/habitant**.

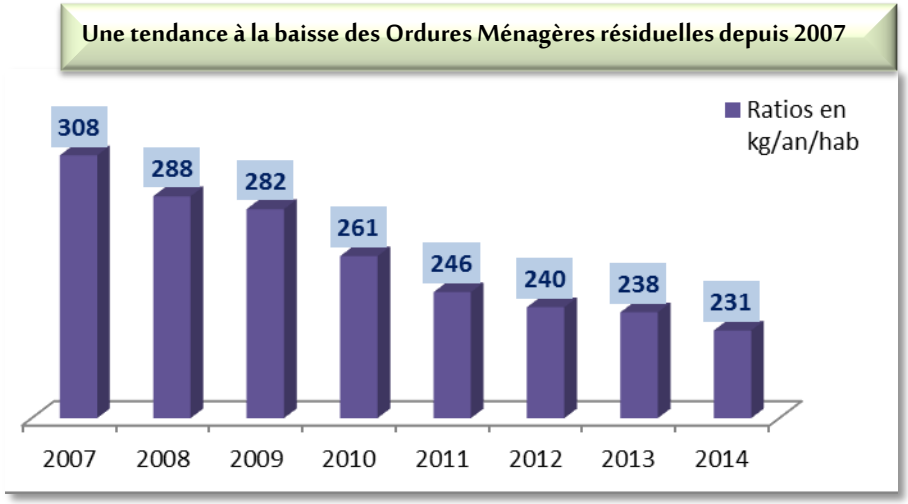

L'année 2014 a enregistré une légère baisse des tonnages d'ordures ménagères traités (-0,69 % : de 23382 tonnes au lieu de 23545 tonnes en 2013) et ce malgré une augmentation importante de la population (de 99 074 habitants en 2013 à 101 120 habitants fin 2014 soit + 2,07 % en population lissée). Les tonnes traitées nous amènent en 2014 à 231 kg/an/hab (238 en 2013 et 240 en 2012).

Plusieurs facteurs explicatifs interviennent dans la baisse des ratios kg/an/hab :

- L'impact du compostage individuel ;
- Les collectes sélectives des matériaux recyclables en porte à porte sur toutes les communes du territoire ;

RAPPEL ORDURES MENAGERES TRAITEES

2012: 23 426 T

2013 : 23 545 T

Evolution 2012-2013 :

- Un effet de « crise économique » tendant à restreindre la consommation des ménages ;
- Une prise de conscience et une sensibilisation forte des habitants sur les problématiques environnementales renforcée par la mise en œuvre par le SEMOCTOM du Programme Local de Prévention des Déchets et par les actions d'information nationales (ADEME…).

2.1.2 LA COLLECTE SELECTIVE DES MATERIAUX RECYCLABLES

L'organisation des collectes (cf. carte p.23 «*Organisation de la collecte sélective en porte à porte en 2014*»)

La collecte sélective est réalisée sur le territoire des 85 communes du SEMOCTOM selon 2 organisations différentes :

- **La collecte en porte à porte** des 5 matériaux recyclables (cartons d'emballage, journaux-magazines, plastique, acier et aluminium) et du verre par l'intermédiaire de bacs.
- **La collecte en apports volontaires** principalement du verre au moyen de bornes spécifiques installées sur le territoire.

La collecte en porte à porte des matériaux recyclables (hors Verre)

Les collectes sélectives en porte-à-porte sont toutes réalisées **en régie** sur la totalité du territoire depuis 2012. La fréquence de la collecte sélective en porte à porte des matériaux recyclables est fixée à un passage tous **les 15 jours** (cf Annexe 3). Pour la commune de Cadillac, la collecte des 5 matériaux à recycler est réalisée **1 fois tous les 15 jours** dans la périphérie et **1 fois par semaine** dans le centre bourg.

Conteneurisation : Le bac destiné à l'entreposage des matériaux recyclables est composé d'une cuve grise et d'un couvercle jaune.

ORGANISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE A PORTE FIN 2014

Collecte multi-matériaux (hors verre) une fois tous les 15 jours.

Collecte du verre en bacs roulants une fois par mois (20 253 habitants).

Collecte multi-matériaux (hors verre)
Centre-bourg : une fois par semaine
Périphérie : 1 fois tous les 15 jours.

Bacs jaunes 120 L, 240 L et 360 L

Les règles de dotation varient en fonction de la taille des foyers et sont adaptés pour permettre le stockage des recyclables sur 15 jours. Dimensionnement 2014 des bacs de tri à couvercles jaunes :

- **Foyers de 1 personne :** 120 litres
- **Foyers de 2/4 personnes :** 240 litres
- **Foyers de 5 personnes et plus :** 360 litres

A Cadillac et à Créon notamment pour répondre au problème d'un centre bourg très dense où les possibilités de stockage sont faibles, un équipement complémentaire des foyers qui ne disposent pas de suffisamment d'espace est fait avec des sacs plastiques transparents distribués régulièrement : environ 450 foyers sont concernés et 100 sacs par foyer et par an soit un total de **4 500 sacs** distribués.

2.1.3 LA GESTION ET LA LIVRAISON DES CONTENEURS ET COMPOSTEURS

Depuis le 1er avril 2012, le SEMOCTOM assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation à domicile des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des conteneurs en place (réparation, équipement, remplacement en cas de vol, ajustement de volume…). Le service chargé de la gestion des conteneurs réalise plus de **3 373** interventions sur le territoire (livraisons, et réparations de conteneurs, composteurs, équipements des festivals…) soit environ 300/mois.

Cette action est confiée à un prestataire, l'Association **R.E.V** (Réalisation Environnement Valorisation) située à Camblanes-et-Meynac.

La collecte en porte à porte du Verre

La collecte du verre est réalisée en porte à porte sur 5 communes du territoire ayant accepté un surcoût de collecte pour bénéficier de ce service (cf. carte p.23 «*Organisation de la collecte sélective en porte à porte fin 2014*») par l'intermédiaire de bacs roulants (dotation du SEMOCTOM : 1 conteneur de 120 litres par foyer, à cuve grise et à couvercle vert) collecté **1 fois par mois** sur Capian, Tresses, Carignan-de-Bordeaux, Pompignac, Saint-Loubès.

LES CALENDRIERS DE TRI: chaque année, un calendrier de collecte est réalisé par le service de communication du SEMOCTOM qui est distribué dans les communes et les communautés de communes. **Ces calendriers de tri sont de véritables supports d'information. L'édition 2014 comporte un zoom spécifique sur le tri des papiers dans le cadre du partenariat avec Eco-Folio.**

- Ils informent les usagers des jours et des fréquences de collecte dans leur commune.
- Ils présentent les consignes de tri (produits conformes et non conformes) ce afin de limiter les erreurs.

Les calendriers de tri 2014 sont assortis d'un verso retraçant l'histoire de nos déchets du Moyen Âge à nos jours et avec un focus sur la l'évolution de la production des déchets du SEMOCTOM avec pour point d'orgue 2012 la date historique où la production des déchets a diminué.

La collecte en apports volontaires des déchets ménagers à recycler

Les communes du S.E.M.O.C.T.O.M sont équipées de points d'apports volontaires **pour le verre (80 258 habitants).** Quelques points d'apports volontaires pour les 5 matériaux recyclables (cartons d'emballage, journaux-magazines, plastique, acier et aluminium) subsistent sur le territoire en général à la demande des communes ou sur les déchèteries.

225 conteneurs sont répartis sur le territoire au 31 décembre 2014 :

- ✓ **198** conteneurs pour **le verre** soit 1 borne pour **405** habitants
- ✓ **12** conteneurs pour **le papier / cartons et briques**
- ✓ **15** conteneurs pour **le plastique** et pour **les emballages ménagers en acier et aluminium**

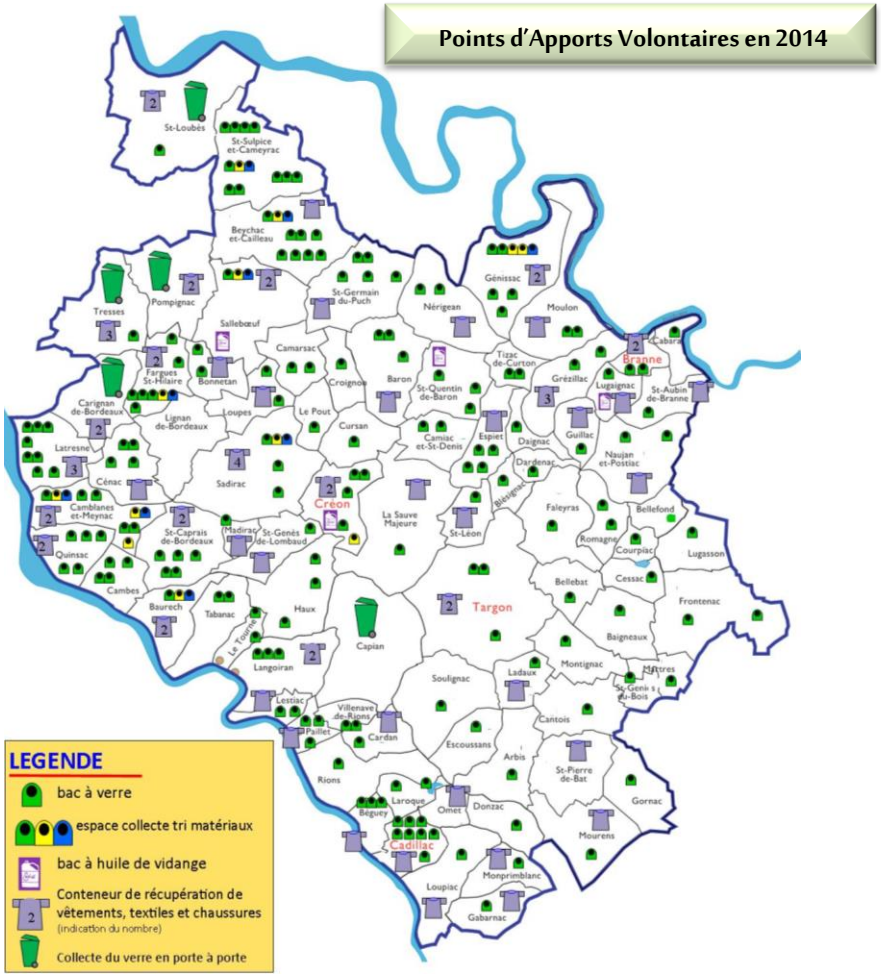

Les colonnes ont une capacité de 2.6 à 3.3 m^3 et disposent d'un système de préhension par simple crochet. Elles sont vidées régulièrement selon un planning de tournées établi par les services techniques. Les collectes par points d'apports volontaires diminuent chaque année car toutes les communes du territoire bénéficient des collectes sélectives en porte à porte. Il reste donc principalement les conteneurs à VERRE. Lorsque les conteneurs d'apports volontaires sont repris, certains sont repeints pour être réutilisés pour le VERRE (ce qui permet de densifier les moyens sur le territoire) ou bien, en fonction de leur état, ils sont revendus en ferraille.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

- Rénovation progressive du parc de conteneurs d'apports volontaires du Verre : 30 conteneurs/an

- Densification et recherche d'optimisation en fonction des sites proposés par les communes

Bilan des tonnages traités

Le tonnage global des matériaux recyclables est en légère augmentation en tonnes **(+ 1,54%)** par rapport à 2013. Il se traduit cependant par un résultat en baisse en kg par an et par habitant (augmentation de la population) à **85 kg triés** en 2014. Ce mouvement de baisse a trois principales raisons : la baisse du poids des emballages qui infléchit désormais les résultats des collectes sélectives, la crise économique et une moindre consommation qui l'accompagne et les actions de prévention notamment sur les bio-déchets.

TONNAGES TRIÉS DEPUIS 2010

2010 : 7 032 T

2011 : 8 659 T

2012 : 8 501 T

2013 : 8 507 T

2014 : 8 638 T

2.1.4 LA COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES

Le SEMOCTOM a mis en place une Redevance Spéciale (zones TEOM) et une contribution des entreprises (zones REOM).

La Redevance Spéciale (Zone TEOM)

Depuis le 1er janvier 2004, le SEMOCTOM a mis en place une Redevance Spéciale* sur les **Communautés de Communes à la TEOM** destinée à financer la collecte et le traitement des déchets des entreprises assimilables aux ordures ménagères. Cette redevance correspondant à un service rendu « sans sujétion technique particulière » est calculée en fonction du poids des déchets collectés.

*** La redevance Spéciale est créée par la loi du 13 Juillet 1992 son application est obligatoire au 1er Janvier 1993.**

Les modalités d'application sont précisées à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales

Qui est concerné ?

Les producteurs de déchets assimilés, collectés en porte à porte dans les mêmes conditions que les habitants.

- **Les établissements non assujettis à la TEOM :** les communes, les établissements publics, maisons de retraite et écoles publiques, centres de loisirs, services administratifs divers…
- **Les établissements assujettis à la TEOM :** les entreprises commerciales, industrielles, artisanales et de service, les coopératives agricoles et groupements agricoles, les activités des professions libérales, les associations, les terrains de camping, les aires d'accueil des gens du voyage…

Les modalités de tarification : les entreprises produisant moins de 50 kg par semaine ne sont pas concernées par ces dispositions. Les tarifs sont fixés en fonction de ces différentes catégories d'établissements. Le coût à la tonne appliqué est fixé par le Comité Syndical du SEMOCTOM. Il reste inchangé par rapport à 2010 soit (**213.48 €** la tonne). cf Annexe 12 « Tarifs 2014 Redevance Spéciale »

La contribution des entreprises (Zone REOM)

Pour les communautés de communes qui ont institué la REOM, le SEMOCTOM a mis en place en 2004 une « contribution des entreprises ».

Les règles fixées pour la contribution des entreprises :

Les règles de facturation des entreprises sur les communautés de communes à la REOM sont établies de la manière suivante : le SEMOCTOM pèse les entreprises du territoire qui présentent plus de 50 kg par semaine et appellera chaque année la somme totale qui en résulte aux communautés de communes. Cette somme vient en complément de la contribution financière calculée pour les habitants. Chaque communauté de communes définit ensuite les modalités de répartition de la totalité des sommes appelées par le SEMOCTOM sur l'ensemble de ses redevables. Un agent technique assure de façon permanente le suivi des déchets des professionnels sur le terrain (pesées, étiquetage et puçage des bacs…).

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

La commission « Tarifications Incitatives et Redevance Spéciale » étudie la possibilité de faire évoluer le dispositif actuel de facturation des entreprises.

La conteneurisation des entreprises Le SEMOCTOM organise la mise à disposition et le suivi des équipements en conteneurs des entreprises. Les deux premiers conteneurs de tri et d'ordures ménagères sont gratuits. Les conteneurs supplémentaires sont à prix coûtant.

L'identification des entreprises

Le SEMOCTOM procède à la mise en conformité de la totalité des bacs des entreprises, établissements publics et associations présentés à la collecte. Les conteneurs des professionnels doivent être munis d'un transpondeur d'identification basse fréquence (puce électronique située dans la collerette) afin d'être identifiés ; des autocollants spécifiques sont apposés systématiquement sur les conteneurs ; L'objectif est d'avoir un suivi plus précis, de permettre aux agents qui font les pesées ou la collecte de moins risquer de confondre des bacs. L'entretien courant (graissage des roues…) est effectué par le SEMOCTOM qui demande aux entreprises de changer un conteneur qui ne fonctionnerait pas bien.

L'évolution des recettes de la participation des entreprises

Depuis 2011, le SEMOCTOM, à la demande de la Cour Régionale des Comptes, a mis en place un budget annexe (cf Annexe 11 « *Budget Annexe Redevance Spéciale* »).La Redevance des professionnels a couvert **2,46 %** des recettes réelles de fonctionnement du SEMOCTOM en 2014. Le paiement en ligne sur le site internet du SEMOCTOM a été mis en place en 2014 pour la redevance spéciale des professionnels, les apports en déchèterie et la redevance incitative.

Redevance Spéciale (Zone TEOM)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	*Prévisionnel 2015*
Nombres de redevables	194	189	178	178	165	150	*155*
Recettes (€)	264 202.55 €	250 888.75 €	242 659.59 €	277 273.17 €	278 993.25 €	286 469.97 €	*293 275.74 €*
Contribution Entreprises (Zone REOM)	159 804.88 €	162 729.27 €	162 660.84 €	162 660.84 €	76 128.61 €	64 074.93 €	*64 060.00 €*
TOTAL Recettes	424 007.43 €	413 618.02 €	405 320.43 €	439 934.01 €	355 121.86 €	350 544.90 €	*357 335.74 €*

2.1.5 LES DECHETERIES DU SEMOCTOM

Pour assurer un service de proximité aux habitants, le S.E.M.O.C.T.O.M. gère directement 6 déchèteries (cf Carte p.32 «Plan de situation des déchèteries du SEMOCTOM»).

- Saint-Léon (Canton de Créon)
- Béguey (Canton de Cadillac)
- Saint-Caprais-de-Bordeaux (Canton de Créon)
- Tresses (Canton de Floirac)
- Saint-Loubès (Canton de Carbon Blanc)
- Saint-Germain du Puch (Canton de Branne)

Ces infrastructures augmentent ainsi les capacités d'accueil et de valorisation matière des déchets qui, en raison de leur volume ou de leur toxicité, ne peuvent pas être jetés avec les ordures ménagères.

Depuis le 1er janvier 2013, le Centre Hospitalier de Cadillac n'est plus collecté par le SEMOCTOM.

En 2014, les déchèteries accueillent les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) des particuliers uniquement. Eco-Organisme « Eco-DDS »

Les tonnages

Les tonnages collectés en déchèterie continuent à progresser :

(cf Annexe 5 « *Evolution en tonnes de la production de déchets du SEMOCTOM entre 2007 et 2014* ».

Evolution 2008-2014 des apports en déchèteries > à 6000 T

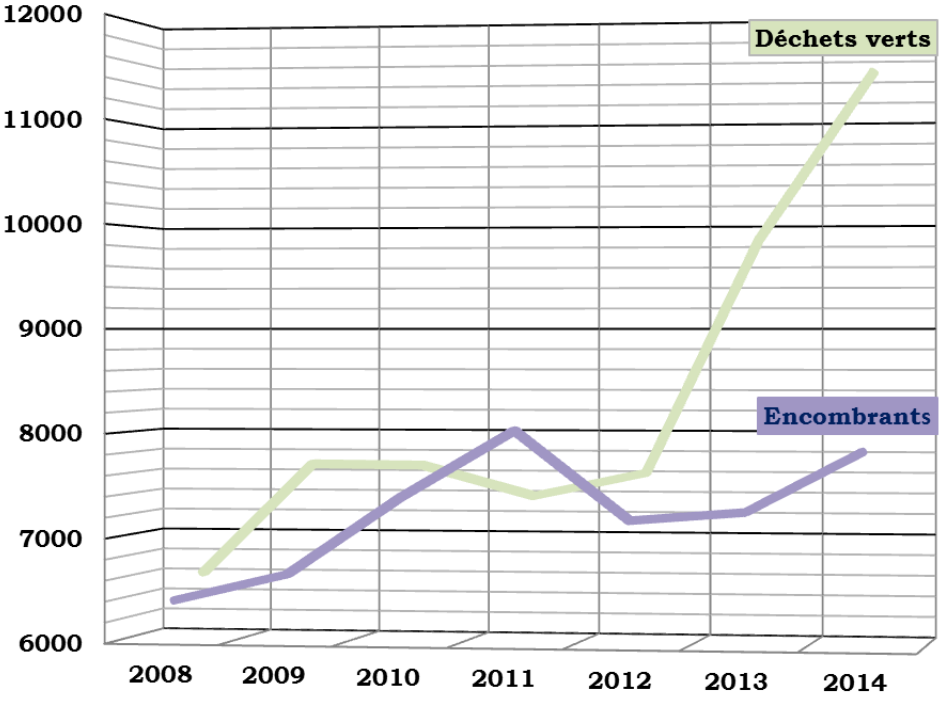

Evolution 2007-2013 des apports en déchèteries > à 500 T

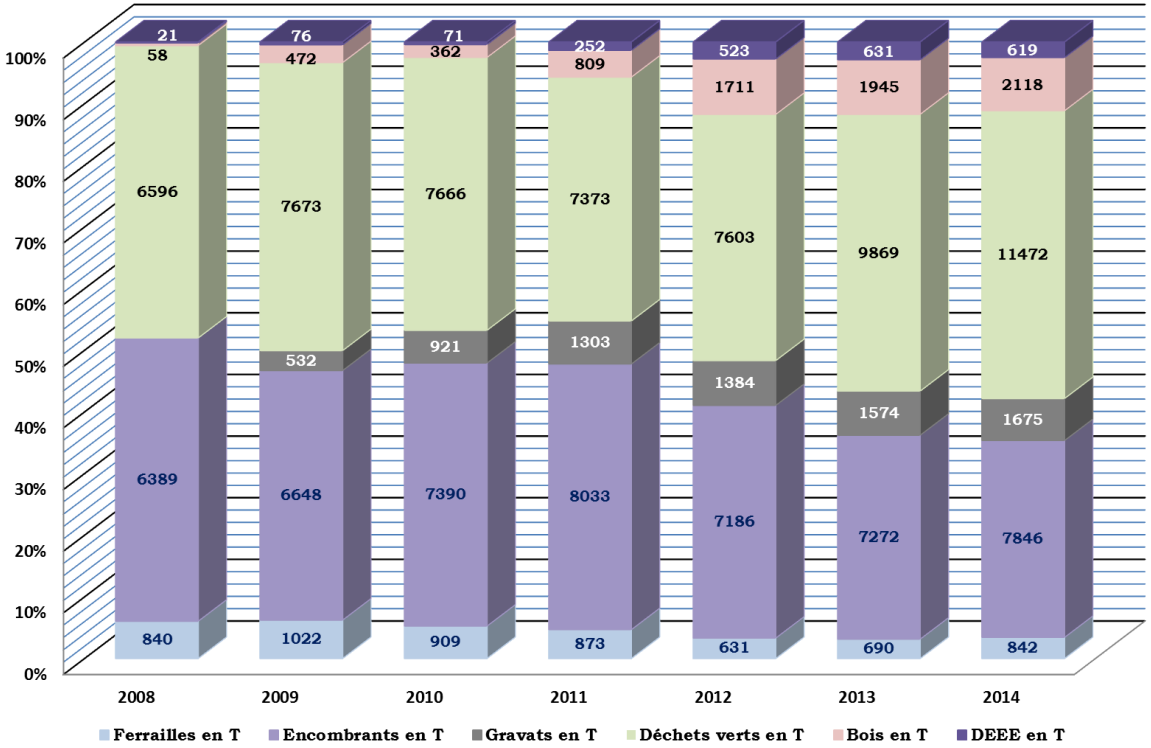

Les quantités de déchets verts augmentent **(+16,24 %)** pour atteindre **11 472 tonnes** en 2014 au lieu de **9 869 tonnes** en 2013.

Les « encombrants » sont en hausse de **7,89 % à 7846** tonnes (7 272 Tonnes en 2013).

Evolution 2008-2014 des apports en déchèteries tous matériaux

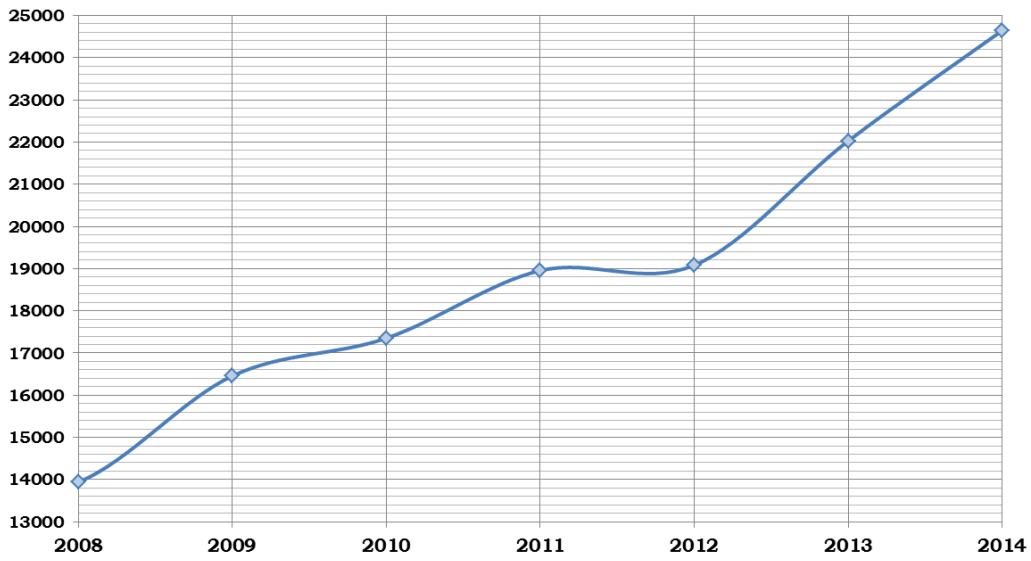

Les tonnages collectés en déchèteries s'élèvent à **24 644 tonnes** (hors matériaux recyclables) en 2014 et augmentent (+11.87 %) par rapport à 2013. L'activité sur les déchèteries est désormais très diversifiée.

RAPPEL APPORTS EN DECHETERIES TRAITES :

2012 : 19 082 T

2013 : 22 028 T

2014 : 24 644 T

Evolution 2012-2013 : + 29.15%

La tarification des déchèteries et les types de déchets collectés

Cf Annexe 14 « *Tarifications 2014 des déchèteries du SEMOCTOM*».

Le SEMOCTOM facture directement à la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne le coût d'accès aux déchèteries de son territoire, à la hauteur de ce qu'il aurait directement facturé aux usagers, ce qui a représenté en 2014 : **6 681.90 €.**

Les recettes des déchèteries

Plus de la moitié des recettes provient des déchèteries de Saint-Loubès et de Tresses.

Recettes par déchèteries en 2014

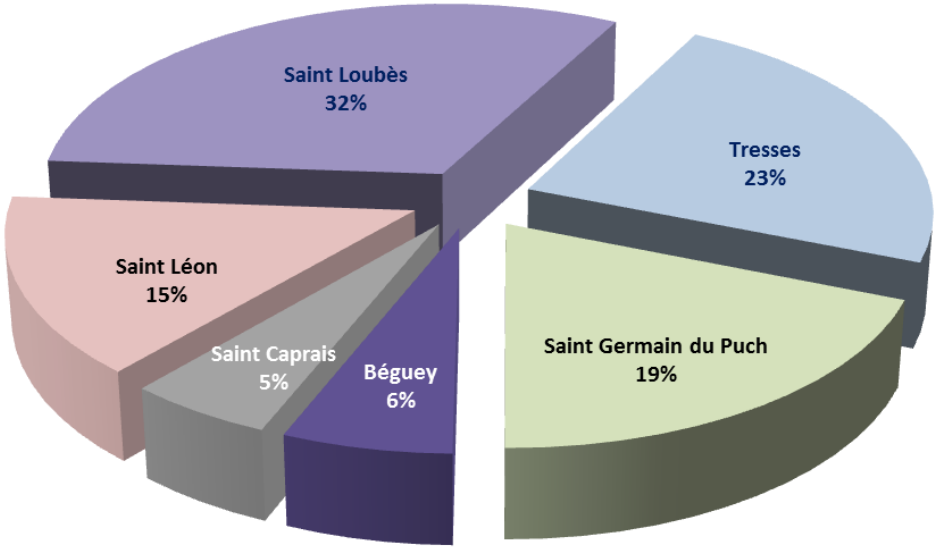

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

La filière « mobilier » sera mise en place sur plusieurs déchèteries au second trimestre 2015.

Inaugurées en 2014, les zones de « gratuité » vont être développées.

La fréquentation des déchèteries

L'activité sur les déchèteries augmente en nombre d'utilisateurs avec plus de **visites** comptabilisées en 2014 **(211 265** au lieu de **200 092** visites en 2013) ce qui représente une augmentation de + **5.58 %.**

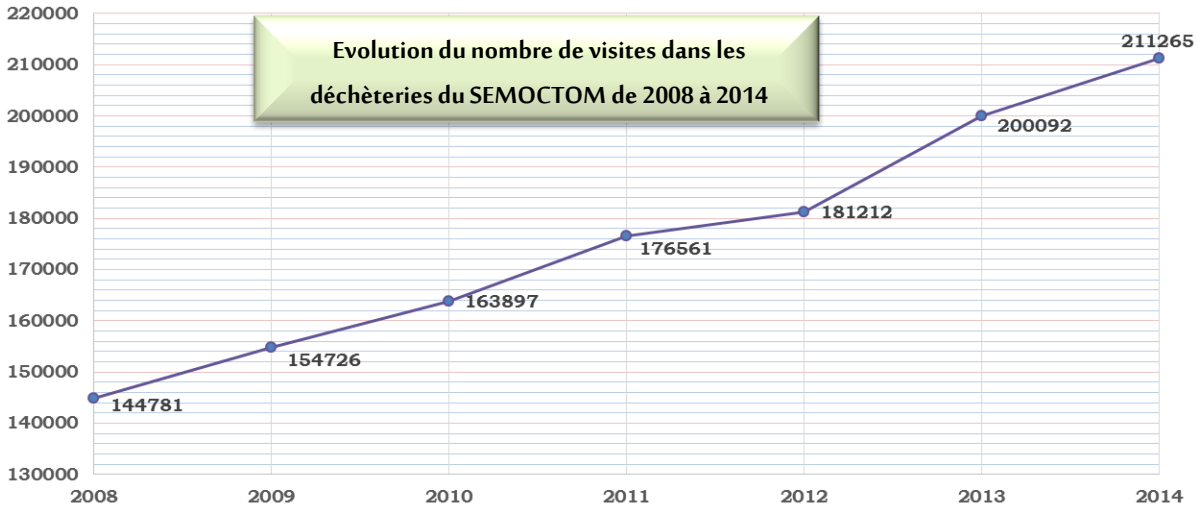

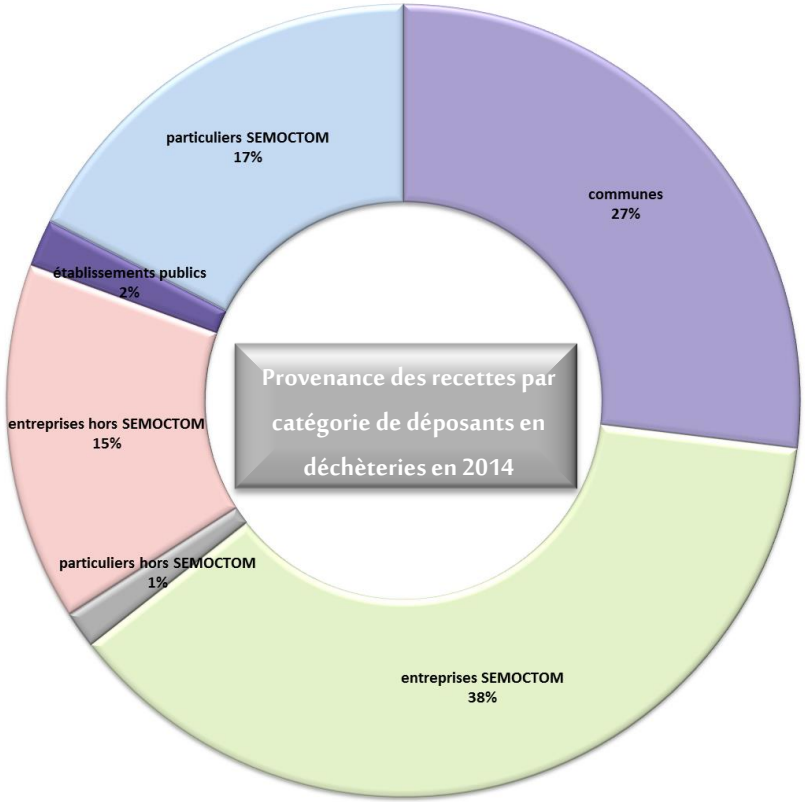

Autres modalités de collecte des encombrants (en plus des déchèteries)

Mise à disposition de bacs 10 m^3 et 30 m^3 à la demande des communes (cf Annexe 15 «Tarification 2014 des prestations du SEMOCTOM»).

La répartition selon l'origine des recettes dans les déchèteries

Les recettes proviennent des entreprises du territoire **(64 787 €)**, des communes **(46 502 €)**, des particuliers **(30 228 €)**, des entreprises hors territoire **(25 267 €).**

Les déchèteries sont devenues au fil des années, des équipements structurants dans le domaine de la gestion des déchets et fortement ancrés dans les habitudes des usagers. D'importants travaux de sécurisation et d'amélioration ont été entrepris :

- Réfection de la plate-forme de broyage des déchets verts et création d'un mur de protection en bas de quai sur la déchèterie de Saint-Loubès ;
- Réalisation de nouveaux panneaux d'information à l'entrée des déchèteries ;
- Aménagement du terrain adjacent à la déchèterie de Béguey (mise à la côte et busage - mise en place de calcaires).
- acquisition d'armoires sécurisées destinées à l'entreposage des déchets dangereux.

Plan de situation des déchèteries du SEMOCTOM

Déchèteries en service

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

❖ **Travaux d'aménagement concernant les déchèteries de :**

- **Tresses (acquisition d'un terrain)et Béguey avec la réalisation d'une plate-forme annexe de broyage des déchets verts,**
- **St-Loubès avec l'installation d'une clôture de séparation entre l'aire de déchets verts et la déchèterie pour répondre aux prescriptions réglementaires des ICPE.**

❖ **Mise en place de la ventilation des armoires pour les DDS (déchets diffus spécifiques) sur toutes les déchèteries afin d'améliorer la qualité de l'air à l'intérieur et donc les conditions de travail des agents.**

❖ **Développement de « zones de gratuité »**

2.1.6 TABLEAUX RECAPITULATIFS DES TONNAGES COLLECTES ET TRAITES PAR LE SEMOCTOM EN 2014

Annexes 4 – 4 bis - 5 et 5 bis

L'année 2014 enregistre une augmentation de 4,77% (56 982 tonnes en 2014 au lieu de 54 386 tonnes en 2013) de l'ensemble des tonnages traités tous matériaux confondus avec une légère baisse des tonnages d'ordures ménagères traités (-0,69%), une stabilisation des matériaux recyclables (+1,54%) et une hausse des apports en déchèterie (+ 11,87 %).

Les OMA (addition ordures ménagères + matériaux recyclables) objet de la contractualisation avec l'ADEME dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets sont de nouveau en légère baisse : **- 0,10 % (de 323,52 à 316,65 kg/an/habitants).**

2.2 LES INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT ET A L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le SEMOCTOM utilise de nombreux modes de traitement pour les 56 982 tonnes de déchets ménagers qu'il collecte.

2.2.1 LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGERES

En 2014, le S.E.M.O.C.T.O.M a deux prestataires pour le traitement de ses ordures ménagères :

❖ **Marché d'incinération avec la société d'incinération ASTRIA**

Total ordures ménagères incinérées en 2014 : **22 597 tonnes**

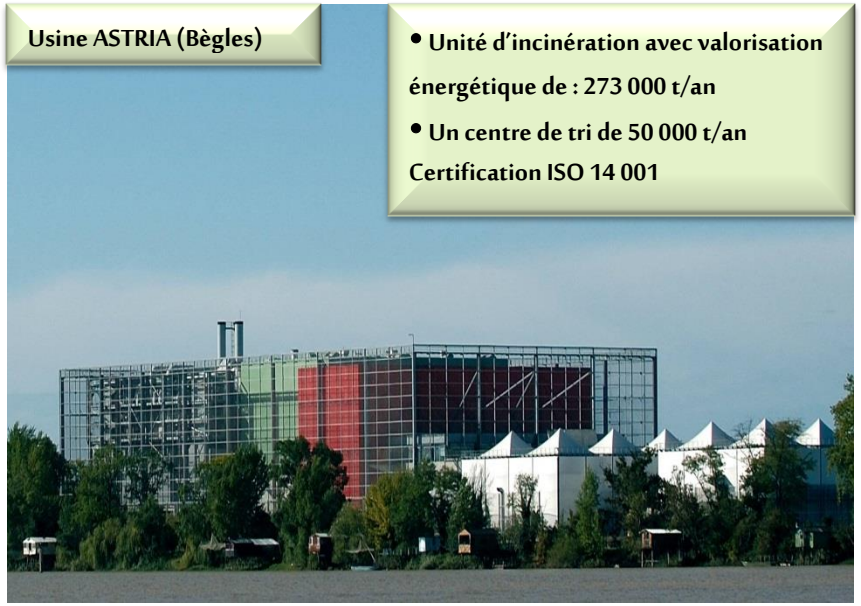

❖ **Marché d'enfouissement avec la société VEOLIA**

Centre de Stockage des Déchets Ultimes de LAPOUYADE
Capacité de traitement : 430 000 t/an

Total ordures ménagères enfouies en 2014 : **785 tonnes**

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ISSUE DE L'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES.

La valorisation énergétique par combustion produit de l'électricité.

La chaleur dégagée par l'incinération des déchets ménagers est récupérée et transformée en énergie.

Les matériaux issus de la combustion sont également valorisés. Les mâchefers sont traités pour être ensuite utilisés dans les travaux publics comme sous couches routières ou remblais évitant ainsi des prélèvements de matières premières dans le milieu naturel.

L'acier et l'aluminium sont réutilisés en sidérurgie.

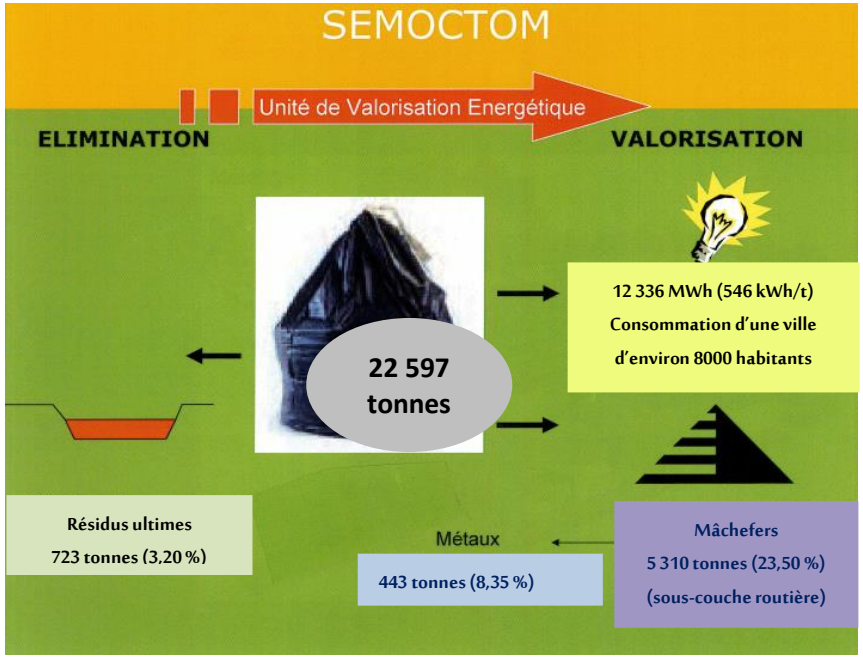

Source : ASTRIA

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ISSUE DE L'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Les déchets sont entreposés dans des casiers creusés dans le sol et étanchés par une géo-membrane. Ils produisent des biogaz (explosif et puissant gaz à effet de serre). Le captage de ce gaz est valorisé en chaleur et/ou en électricité.

2.2.2 LE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

Le S.E.M.O.C.T.O.M fait appel à deux centres de tri privés.

Les matériaux à recycler sont triés par les sociétés COVED et VEOLIA implantées respectivement à Illats et à Bègles.

Tonnage « sélectif » valorisé en 2013 : **8 638 tonnes**

LA VALORISATION MATIERE : UNE SECONDE VIE POUR LES MATERIAUX RECYCLABLES

Les déchets tels que papiers, cartons, métaux, verre, plastiques, représentent d'importants gisements de matériaux qui peuvent être réutilisés pour fabriquer de nouveaux produits. Séparés par matériaux dans les centres de tri puis compactés en balles ils sont orientés vers différentes filières industrielles de recyclage. Par exemple, avec les journaux et magazines, les papetiers fabriquent du papier journal tandis que les bouteilles plastiques peuvent être transformées en fibres textiles.

Le verre d'emballage se recycle à 100% et à l'infini. Il est regroupé sur Saint-Léon avant d'être acheminé vers IPAQ pour être valorisé.

Les « refus de tri » sont impropres à la valorisation matière. Ces déchets souillés ou comportant des matériaux mélangés non recyclables sont incinérés ou enfouis. (15 % des collectes sélectives soit 843 tonnes en 2014 non inclus le verre).

2.2.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE

Les métaux, cartons, bois, déchets verts, DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) sont acheminés vers des filières de réutilisation et de valorisation. Les matériaux encombrants non valorisés en revanche sont acheminés dans un centre d'enfouissement technique.

2.3 LES MESURES PRISES POUR PRÉVENIR OU POUR ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIABLES A LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- Conduite d'actions correctrices en relation avec les communes pour supprimer les « points noirs » (marches-arrières, collectes bi-latérales…).
- Signatures de plans de prévention avec tous les prestataires amenés à intervenir sur les différents sites
- Visite annuelle du site par un agent de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) afin d'observer la qualité des installations.
- Optimisation des circuits de collecte afin de limiter au maximum le kilométrage et les nuisances.
- Programme de surveillance des rejets aqueux : analyses des eaux du ruisseau «La Canadone» en sortie du site de Saint-Léon réalisées par un laboratoire attestant d'une bonne qualité de l'eau.
- Test de détection de radioactivité lors du passage sous le portique installé à l'entrée du site de Saint-Léon et d'un contrôle visuel lors du déchargement au sol.
- Aménagements de postes pour le personnel reclassé.
- Achat de matériel adapté conformément aux recommandations de la médecine professionnelle.
- Ports de tous les agents d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et tenue haute visibilité)

- Le centre de transfert est entièrement couvert afin d'éviter les envols. Le quai est nettoyé avec des produits de désinfection les moins nocifs possibles. L'utilisation d'une balayeuse laveuse rotative permet de limiter l'envol des poussières lors du nettoyage du sol du centre de transfert. Les agents sont équipés de masques FFP2 pour la protection des voix respiratoires, de bouchons de protection auditive ainsi que de gants anti-coupure.

- Vidéo-protection pour la sécurisation du site de Saint-Léon
- Acquisition d'1 deuxième benette avec pesée et système d'identification
- Acquisition de camions-benne (26T) équipés d'une boite automatique pour une conduite plus aisée et d'un système d'identification des bacs.
- Conteneurisation des secteurs de collectes sélectives : utilisation des lève-conteneurs pour une réduction des risques des Troubles Musculo-Squelettiques.

- Conteneurisation progressive des secteurs de collecte des ordures ménagères.

LE CIRCUIT DES DECHETS…….

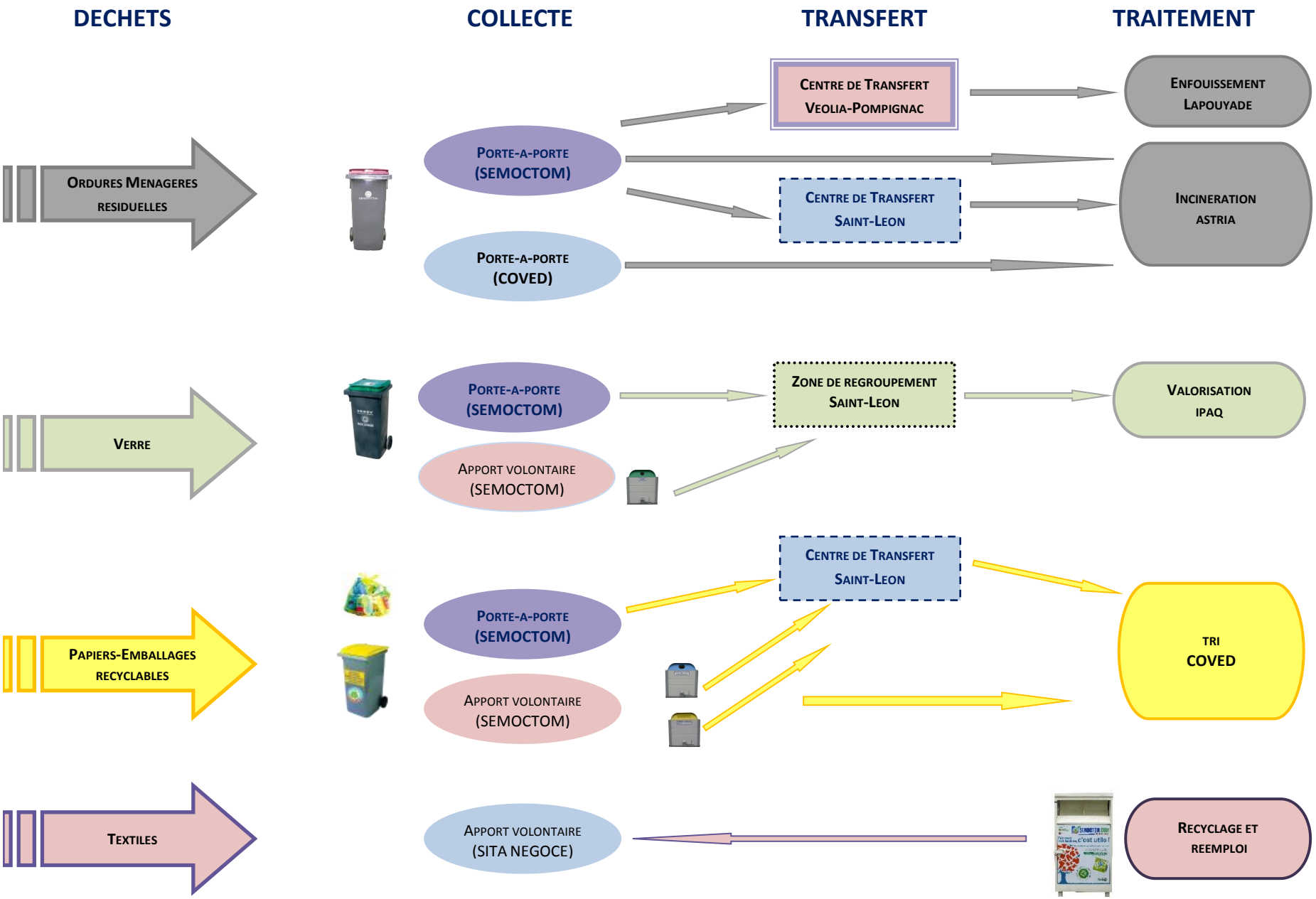

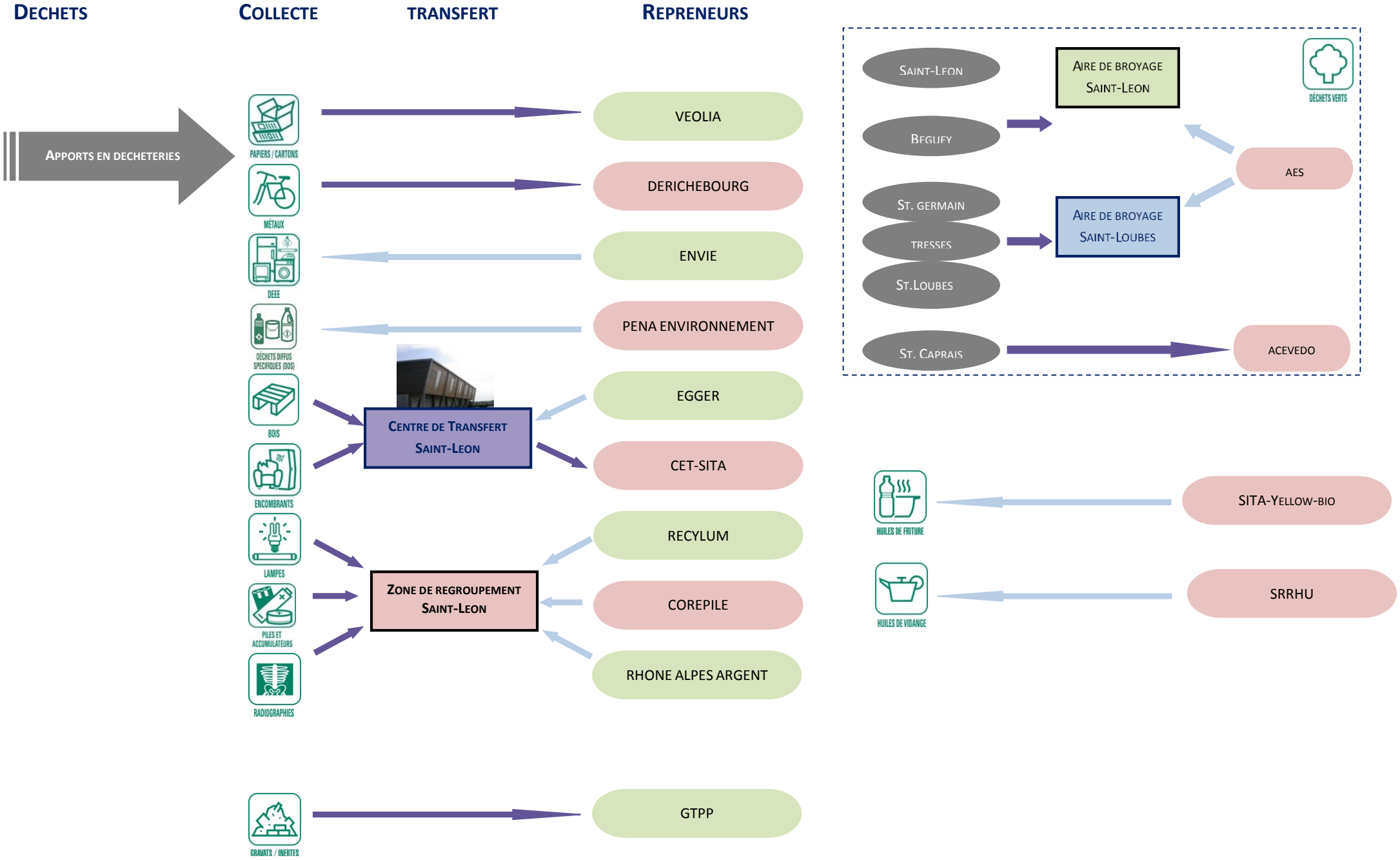
DECHETS
COLLECTE
TRANSFERT
REPRENEURS
APPORTS EN DECHETERIES
PAPIERS / CARTONS
MÉTAUX
DEEE
DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)
BOIS
ENCOMBRANTS
LAMPES
PILES ET ACCUMULATEURS
RADIOGRAPHIES
GRAVATS / INERTES
CENTRE DE TRANSFERT SAINT-LEON
ZONE DE REGROUPEMENT SAINT-LEON
VEOLIA
DERICHEBOURG
ENVIE
PENA ENVIRONNEMENT
EGGER
CET-SITA
RECYLUM
COREPILE
RHONE ALPES ARGENT
GTPP
SAINT-LEON
BEGUEY
ST. GERMAIN
TRESSES
ST.LOUBES
ST. CAPRAIS
AIRE DE BROYAGE SAINT-LEON
AIRE DE BROYAGE SAINT-LOUBES
AES
ACEVEDO
DÉCHETS VERTS
HUILES DE FRITURE
HUILES DE VIDANGE
SITA-YELLOW-BIO
SRRHU

INDICATEURS FINANCIERS

un service Public AU QUOTIDIEN

3. INDICATEURS FINANCIERS

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoit la présentation des modalités d'exploitation avant d'aborder leurs coûts.

3.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

3.1.1 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Au 1er janvier 2014, le SEMOCTOM a collecté en régie 71 communes et la société COVED 14.

- *SEMOCTOM en régie* : **19 923T**
- *Marché Coved* : **4 237 T**
- *Apports extérieurs* : **85 T**

3.1.2 LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE À PORTE

- *SEMOCTOM en régie* : **6 830 T (verre compris)**

3.1.3 LA COLLECTE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

- *SEMOCTOM en régie* : **2 627 T**

Journaux, magazines, plastiques et Verre hors cartons collectés en déchèteries

3.1.4 L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES

- Marché avec la société ASTRIA (Bègles)
- Marché avec la société VEOLIA (Pompignac)

En 2014 le SEMOCTOM a bénéficié pour les matériaux triés d'un Soutien d'Eco-Emballages de : 1 230 533, 62 €

3.1.5 LES CENTRES DE TRI

- Marché avec la société COVED (Illats)
- Marché avec la société VEOLIA (Bègles)

3.2 LE MONTANT ANNUEL GLOBAL DU SERVICE ET LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Annexe 6 : Prestations extérieures de 2010 à 2014

Annexe 7 : Montant annuel global des dépenses du service

Annexe 8 : Modalités de financement (recettes)

Annexe 9 : Coûts à l'habitant

Annexe 10 : Evolution du coût budgétaire et participation des habitants entre 2002 et 2014.

Les dépenses de fonctionnement du S.E.M.O.C.T.O.M. s'élèvent au Compte Administratif 2014 à **12 275 189.26 €**. Pour cette somme, il a collecté et traité **58 924 Tonnes** ce qui représente un coût de **208 €** la tonne tous matériaux et toutes charges confondues. La participation des habitants, qui représente l'appel fait aux contribuables, est de **8 715 559.85 €**. En 2014, le total des habitants est de 100 511. Cela représente une charge de **148 €** la Tonne ou bien pour 100 511 habitants une charge de **86.71 €** par habitant soit une baisse de -3,29 % par rapport à 2013 (89,56 €).

Ce dernier chiffre est une moyenne qui doit être modulée en fonction de la fréquence des collectes et des services rendus.

3.3 LE DONNÉES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2014

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Compte Administratif de l'exercice 2014 qui présente le budget réalisé de l'année, fait ressortir un excédent global de **2 352 228,27 €** (1 948 532,88 € pour le fonctionnement et 403 695,39 € pour l'investissement) ce qui après intégration des restes à réaliser (- 327 364,00 €) donne un excédent disponible de **2 024 864,27 €**, montant validé par le Trésorier Payeur du SEMOCTOM. Ce montant est légèrement supérieur à celui de l'exercice 2013 (1 739 152,33 €).

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2014	12 275 189.26 €	12 484 569.81 €	209 380.55 €
Résultat reporté 2013		1 739 152.33 €	1 739 152.33 €
Total section de fonctionnement	12 275 189.26 €	14 223 722.14 €	1 948 532.88 €
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**	**RESULTAT**
Réalisation de l'exercice 2014	2 290 514.31 €	2 318 912.60 €	28 398.29 €
Résultat reporté 2013		375 297.10 €	375 297.10 €
Total section d'investissement	2 290 514.31 €	2 694 209.70 €	403 695.39 €
	DEPENSES	**RECETTES**	**RESULTAT**
TOTAL DU BUDGET 2014	14 565 703.57 €	16 917 931.84 €	2 352 228.27 €
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**	**RESULTAT**
Restes à réaliser à reporter en 2015	627 364.00 €	300 000.00 €	- 327 364.00 €
RESULTAT CUMULE 2014 : Total budget 2014 + restes à réaliser en N+1			2 024 864.27 €

Le budget annexe « redevance spéciale », est en excédent de **56 958.26 €** avec des dépenses de **453 112.29 €** et des recettes de **510 070.55 €** (cf Annexe 11 *« Budget Annexe Redevance Spéciale »*)

BUDGET 2014 REALISE

L'INVESTISSEMENT ET LE FONCTIONNEMENT

(EN DEPENSES ET EN RECETTES)

Dépenses d'Investissement

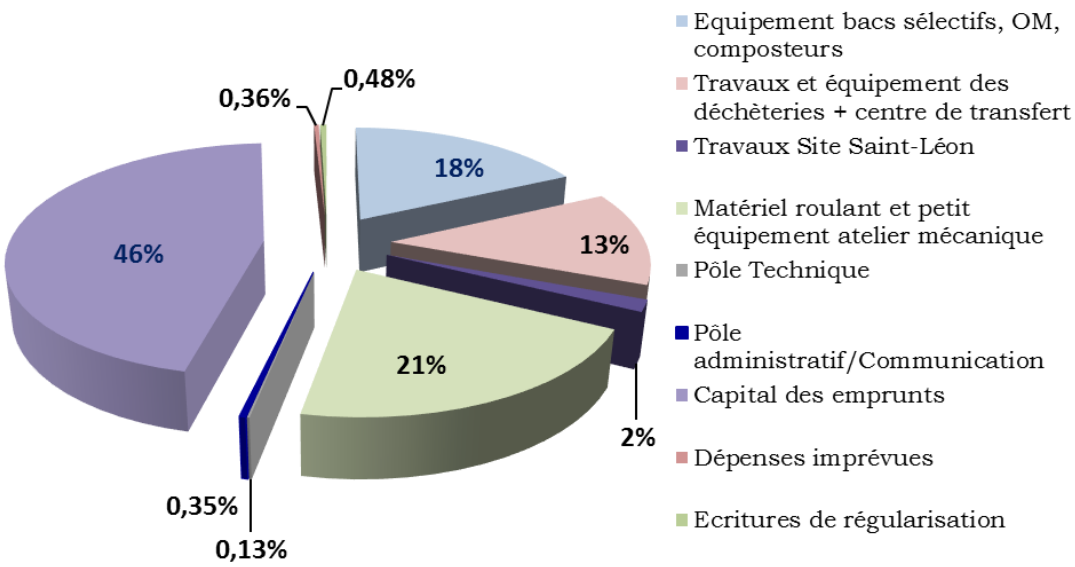

Outre le remboursement du capital des emprunts, les dépenses d'investissements les plus importantes concernent le renouvellement du matériel roulant (semi, BOM) ; l'équipement des habitants en bacs ordures ménagères, tri et composteurs.

Nature des Recettes d'Investissement

Autofinancement du SEMOCTOM :
1 944 807,75 € sur 2 694 209,70 € soit 72,18 %

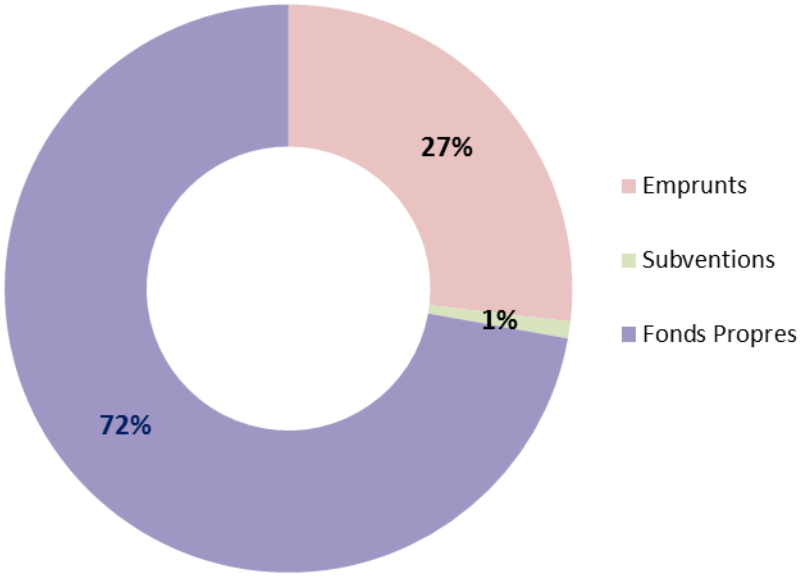

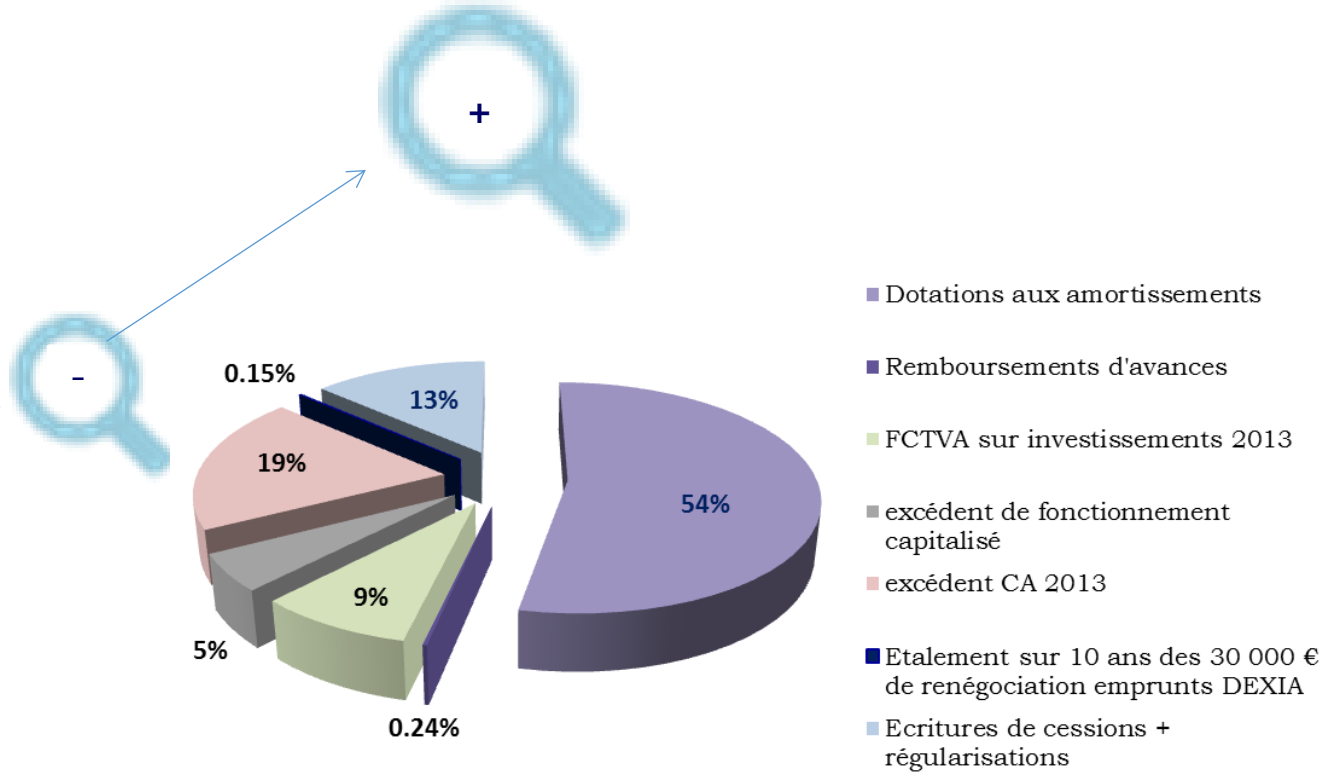

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 2 694 209, 70 € proviennent des :

- **Fonds Propres**
- **Subventions du Conseil Général de la Gironde et de l'ADEME Aquitaine**
- **Emprunts contractés**

Dépenses de Fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont l'élimination des ordures ménagères et des encombrants, les charges de personnels, les amortissements, les intérêts des emprunts, le carburant, les réparations des camions et les assurances.

Les dépenses de fonctionnement en 2014 sont en augmentation de 4,28 % (hors écritures d'ordre) par rapport à celle de 2013. Les charges à caractère général (011) ont augmenté de 2,54 % à 6 643 800,78 €. Si le poste carburant diminue (- 40 477,80 €), les prestations extérieures augmentent de 3,58 % notamment sur les charges de traitement et de transport des déchets verts (+ 21,20 %) soit 49 466,52 € (+ 1 603 t), d'élimination des encombrants (+ 23,49 %) soit 128 060,02 € (+ 574 t) et de traitement des ordures ménagères (+ 3,57 %) soit 78 287,68 €. S'y ajoutent 79 615 € de coût des collectes des PAV « textile », coût qui est neutralisé par une recette légèrement supérieure.

Par ailleurs, après l'intervention de l'organisme CEFI ACTION, les taxes foncières du SEMOCTOM ne sont plus que de 21 335,89 € en 2014 (117 341,24 € en 2013)

Le poste « charge de personnels » est en hausse de 5,19 %.

Outre les avancements de grades, l'augmentation des tonnages des encombrants et des déchets verts ont entrainés un accroissement de l'activité « déchèteries » : + 0,8 équivalent temps plein (ETP), un dynamisme d'octroi de congés payés antérieurs : + 2 ETP et un accroissement de l'absentéisme : + 0,8 ETP.

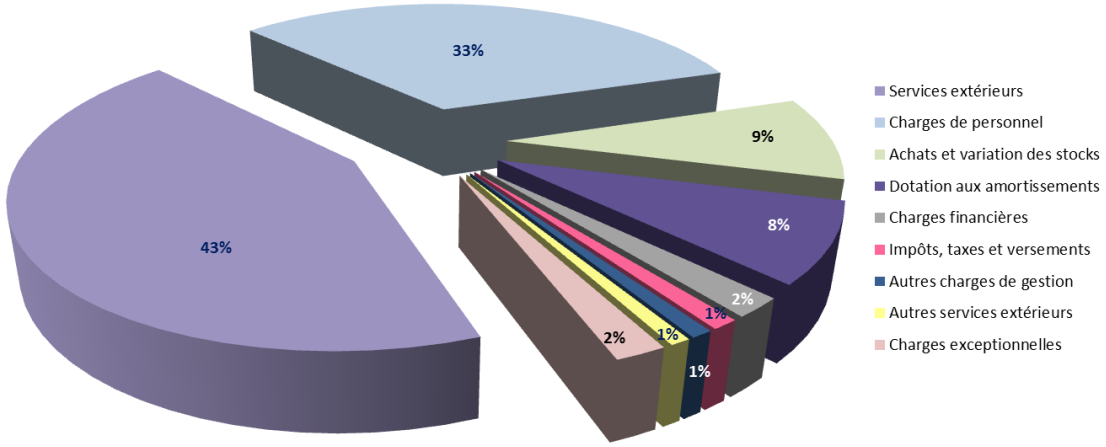

Recettes de Fonctionnement

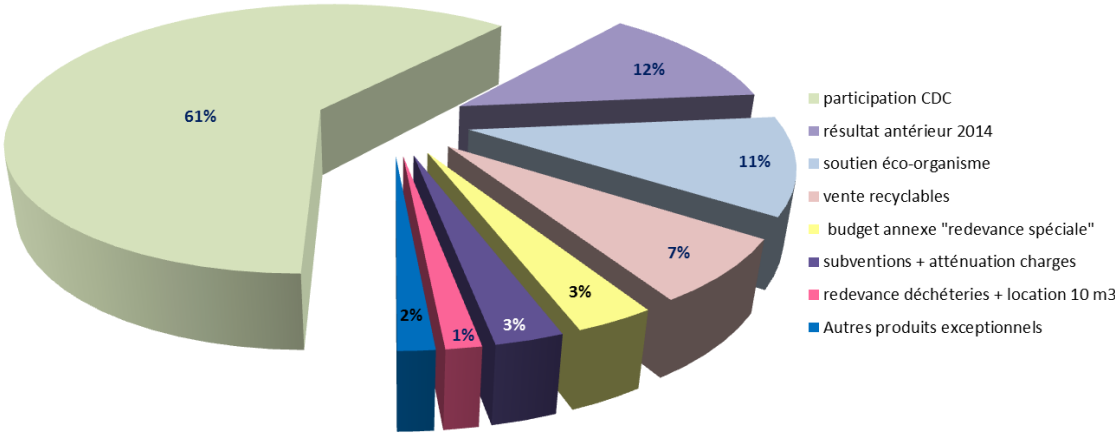

Les recettes de fonctionnement proviennent pour la majorité de la participation des habitants appelée aux communautés de communes (soit 8 715 559.85 €) et des soutiens des éco-organismes ainsi que de la revente des matériaux recyclables.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 6,36 % entre 2013 et 2014 ; le compte « produits des services et des ventes » est en augmentation de 17,84 % soit 471 549,96 €. La revente des matériaux recyclables, malgré un prix moyen en baisse de 84,17 € la tonne en 2014 contre 88,25 € en 2013, augmente de 230 284,96 € notamment avec la nouvelle recette sur la vente des textiles (92 385,18 €), au stock important en fin d'année 2013 sur le centre de tri de COVED reporté sur 2014, ce qui a augmenté le soutien à la tonne triée d'Eco-Emballages (+ 186 318,21 €). Les recettes sur les déchèteries sont en légère baisse à 184 148,33euros (- 4,17 %).

OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

un service Public
AU QUOTIDIEN

4. LES OPERATIONS DE COMMUNICATION

Le SEMOCTOM mène régulièrement sur son territoire des opérations de communication et de sensibilisation des différents publics, des plus jeunes aux plus âgés, dont les objectifs sont de :

- Diminuer la quantité de déchets produits,
- Optimiser les collectes sélectives et améliorer la qualité du tri
- Etre à l'écoute du public pour adapter le matériel mis à disposition
- Diffuser des informations sur le rôle du SEMOCTOM

4.1 LA COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

Dans le cadre de la mise en place des collectes sélectives des matériaux à recycler en porte à porte sur l'ensemble du territoire, le SEMOCTOM assure le suivi des collectes sélectives en porte à porte et mène des opérations de communication à grande échelle avec les élus des communes et communautés de communes pour toujours mieux informer les habitants.

4.1.1 SUIVI DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE À PORTE

- Suivi du réapprovisionnement des bacs de collecte et des sacs;
- Approvisionnement des nouveaux arrivants (logement individuels et collectifs) ;
- Suivi qualitatif des collectes (réponses aux problématiques des communes et des habitants : informations diverses, règlement de problèmes ponctuels…).

4.1.2 REALISATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

- Réalisation de calendriers des collectes sélectives dans chaque commune (édition de 61 900 exemplaires) délivrant au verso des messages de prévention ;
- Diffusion de supports d'informations sur le tri (consignes de tri, autocollants « bac propre », «pas de verre» et «pas de sac plastique») ;
- Réalisation de la carte de vœux du SEMOCTOM adressée à tous les habitants du territoire sur le thème de la prévention (50 000 exemplaires) ;
- Elaboration de supports d'information spécifiques distribués lors de l'équipement des habitants en bacs à ordures ménagères pucés ;
- Publication d'articles dans la presse locale et dans les bulletins municipaux

4.1.3 SITE INTERNET

(www.semoctom.com)

Le site fournit de nombreuses informations, traite à la fois de questions pratiques sur le fonctionnement du syndicat mais aussi du traitement des déchets en général.

La mise en place d'un « Web usagers », permet aux particuliers et professionnels de régler sur internet leurs factures mais aussi notamment pour la redevance incitative d'aller consulter leur compte personnel.

BILAN SITE INTERNET 2014

Nombre de pages vues en 2014 : 123.006 pages **Nombre d'utilisateurs** : 35.000 pour 48.000 visites
(71 % de nouveaux visiteurs).
Nombre de pages vues par visites : 2,55 pages
A noter : des pics de fréquentation du site ont systématiquement lieu aux abords des jours fériés.

Le top 10 des pages les plus vues

1) la page d'accueil (accès aux actus et aux dédoublages).

2) les calendriers de collecte.

3) les collectes sélectives.

4) les déchèteries.

5) le formulaire d'équipement.

6) la page de la déchèterie de st Caprais de bordeaux.

7) La page de présentation du Semoctom.

8) La page de la déchèterie de Saint-Léon.

9) La page sur les différentes collectes.

10) La page de la déchèterie de Saint-Germain-du-Puch.

4.1.4 RELATIONS PRESSE

La presse locale assiste aux séances des Comités Syndicaux et elle est destinataire de tous les dossiers des séances. Elle relate régulièrement l'actualité du SEMOCTOM. Elle est aussi conviée à des conférences de presse sur différents sujets (Prévention…)

4.2 LA GESTION QUOTIDIENNE DES DEMANDES DES USAGERS

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, les agents du SEMOCTOM assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique. Le standard téléphonique du syndicat enregistre en moyenne près de 100 appels téléphoniques par jour.

Les agents renseignent les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires d'ouverture des déchèteries…), enregistrent et traitent les demandes (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct le cas échéant avec le prestataire de collecte.

→ Des actions de communication se déroulent tout au long de l'année sur toutes les communes concernées :

- Réponses aux problématiques des communes et des habitants (informations diverses, réassortiment, règlements de problèmes ponctuels…)

- Gestion des erreurs de tri des usagers (suivi de collectes) et explication des consignes de tri.

4.3 LES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

MODULES DE SENSIBILISATION EN MILIEUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Le SEMOCTOM intervient à la demande des enseignants auprès des élèves. En 2014, environ 200 élèves ont été sensibilisés à l'environnement lors d'animations scolaires. L'opération **« je trie à l'école »** s'accompagne de l'élaboration d'outils d'information sur les consignes de tri (calendriers…) et de sensibilisation (plaquettes, affichettes..). Ces interventions abordent les thèmes du développement durable (réduction des déchets à la source, bonnes pratiques de tri des matériaux recyclables et compostage individuel…).

La sensibilisation et la communication sur le thème de la prévention des déchets font partie intégrante des missions des chargés de communication.

Les séances sont centrées sur la question des gestes que les enfants peuvent réaliser (création d'un jeu baptisé **« il vaudrait mieux »**) ; ce qui permet d'associer à un certain type de produit les gestes de prévention à accomplir pour éviter l'apparition de ces déchets. Les interventions intègrent également un volet « gestion des bio-déchets » qui trouvent dans le programme une application concrète immédiate possible.

ECOLES ELEMENTAIRES :

animations, interventions et jeux dans les écoles :

- Ecole élémentaire de Pompignac : 2 classes
- Ecole de Targon : 3 classes

En 2014 le SEMOCTOM a bénéficié d'un soutien financier au titre des actions de sensibilisation d'Eco-Emballages de : 63 872, 31 €

PERISCOLAIRES

Centre de loisirs de Nérigean : 2 groupes, 40 enfants (6/10 et 10/12)

Centre de loisirs de Quinsac : 2 groupes, 40 enfants (6 à 12 ans)-

4.4 LES ECO-MANIFESTATIONS

Le SEMOCTOM a accompagné en 2014 de nombreuses manifestations culturelles et sportives, (cf Annexes 16 et 17 « Manifestations 2014 » et « *Estimation des résultats* ») en apportant son soutien logistique pour la collecte sélective des déchets. Ces manifestations ont aussi été l'occasion de proposer aux habitants d'élargir leurs pratiques du tri des matériaux à recycler en dehors de leur domicile.

DESCRIPTIF DES MODALITES DE PARTICIPATION

L'année 2014 est marquée par une progression importante du nombre de manifestations pour le tri et la réduction des déchets :

- Tenue d'un outil de suivi destiné à évaluer le besoin en volume et quantité de conteneurs lors des manifestations d'envergure,
- Constitution d'un stock de bacs fonctionnel pour les festivals et suffisant pour faire face à des manifestations importantes jusqu'à 8 000 personnes,
- Actualisation et amélioration des outils existants : convention de prêt pour la mise à dispositions des bacs, fiches de planning des opérations (livraisons, collectes, enlèvement des bacs par les services techniques).
- Dispositif de prêt gratuit de gobelets éco-cups par le Conseil Général utilisé très largement et très apprécié par tout le monde.
- Des opérations de pesées permettant de recueillir des données objectives et de bâtir de nouveaux outils de suivi.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

un service Public AU QUOTIDIEN

5. PRÉVENTION DES DECHETS

Pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement* et du Plan de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Gironde, le syndicat conduit sur son territoire un programme de réduction des déchets résiduels.

5.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le SEMOCTOM a répondu à environ 60 demandes d'équipement par mois en 2014. **737** composteurs ont été distribués. Il a acheté **800 composteurs individuels de jardin** de 400 litres pour un montant total de **39 431, 35 € TTC** (subventions de l'ADEME Aquitaine à hauteur de 30 % du montant total HT : 9 857, 84 € et du Conseil Général de la Gironde pour 40% : 13 143,78 €.

Le Conseil Général de la Gironde a proposé des formations de Guides et de Maîtres Composteurs assurées par l'Association « AU RAS DU SOL » au Jardin Botanique à Bordeaux Bastide afin d'aider à la diffusion des pratiques de compostage à domicile. Ces journées permettent d'aborder de nombreuses questions autour du compostage des déchets fermentescibles et issus du jardinage. A ce jour, 111 personnes du territoire du SEMOCTOM (élus, particuliers, agents communaux…) ont été formées.

Le taux d'équipement en composteurs des foyers atteint **30,63 %** (cf Annexe 13). A noter qu'il est recalculé chaque année sur la population actualisée du syndicat à savoir 101 120 habitants.

A l'échelle communautaire (cf Annexe 13 bis)

Les communautés de communes ayant le meilleur taux d'équipement sont la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers (37,03% : 2 080 foyers équipés sur 5 617 foyers) et la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais (36,42% ; 2 501 foyers équipés sur les 6 866 foyers).

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Le SEMOCTOM continuera à équiper les habitants qui le souhaitent. Il informe les élus et les habitants volontaires des formations de maîtres composteurs organisées conjointement par le Conseil Général et l'ADEME et envisage de développer des réunions techniques avec les communes et les communautés de communes afin d'entretenir cette dynamique. Le syndicat va étendre cette logique d'action auprès des entreprises de son territoire et poursuivre le développement des plates-formes de compostage collectif.
L'année 2015 verra le renforcement des systèmes de compostage partagé pour les centre-bourgs et les résidences.

A l'échelle communale (cf Annexe 13)

Les communes enregistrant les meilleurs taux d'équipement sont :

- La commune de Saint-Genès de Lombaud (taux d'équipement de

46,73%) ; 54 foyers équipés sur 116 foyers au total.

- La Commune de Camblanes-et-Meynac (45,24% ; sur les 1028 foyers de la commune, 465 sont équipés de composteurs).
- La Commune de Arbis (44,53% ; 47 composteurs ont été distribués).

Au total sur le territoire du SEMOCTOM, **11 473** composteurs ont été distribués au total ce qui correspond à **30 977** habitants équipés.

Les retours des pesées ayant été effectuées par les foyers volontaires (population/2,7) indiquent une moyenne de quantités détournées de la poubelle de **58 kg/an et par habitant**. Sur cette base, en estimant que 80% des foyers utiliseraient régulièrement leur composteur cela amènerait les quantités détournées à environ **1 437 tonnes/an.**

Extrapolé ce chiffre à la totalité de la population du SEMOCTOM, la quantité de déchets fermentescibles qui pourrait être détournée de la poubelle pourrait être proche de **6 000 tonnes** par an.

5.2 LE BROYAGE DES BRANCHAGES DES HABITANTS ET DES COMMUNES

Le service de broyage des branchages des habitants et des communes tend à soutenir cette démarche en permettant d'améliorer la qualité du compost (éléments ligneux), garant d'une utilisation pérenne du composteur. Cette action promeut une gestion « sur place » des déchets et le renforcement de la politique de communication de proximité avec les usagers en démultipliant les occasions de les rencontrer.

BILAN 2014

Volume broyé en déchets verts (m^3)	Quantité de déchets broyés (Tonnes)	Nombre de particuliers	Nombre de jours de broyage
9290	**174**	**253**	**202***

***** dont 60 jours dans les déchèteries
59 jours pour les habitants
83 jours broyage spécifique des communes

Toutes les communautés de communes adhérentes ont bénéficié du service de broyage des déchets verts en 2014.

Les déchèteries du SEMOCTOM et plusieurs communes disposent d'un stock de broyat mis gratuitement à la disposition des habitants et des services techniques des mairies. La commune de Carignan-de-Bordeaux a organisé des distributions de broyats à ses administrés.

5.3 LA RECUPERATION DES TEXTILES USAGES

La collecte des vêtements usagés est réalisée par SITA NEGOCE dans le cadre d'un marché public depuis le 1er janvier 2014. Le prestataire vient régulièrement vider les « **Box Textiles** », bornes d'apports volontaires implantées sur les communes. Une fois déposés dans les bornes, vêtements, accessoires et chaussures sont triés : les moins abîmés sont valorisés en l'état via des réseaux de boutiques, de fripiers ou d'associations caritatives. Ce qui ne peut pas être revendu en boutique est ensuite trié, classé en plus de 300 catégories selon le type de vêtement, leur qualité, leur matière (laine, coton, acrylique…) et pressé en balles cerclées de 45 à 450 kg pour être expédiés par containers en fonction de leur destination.

Au total, **84 conteneurs** de récupération des vêtements usagés sont installés sur l'ensemble du territoire.

Année	Total conteneurs	Total population	Total tonnes	Kg/an/hab
2013	77	99074	306	3
2014	84	101 120	318	3

La mise en œuvre de ce dispositif s'inscrit dans une démarche de développement durable en participant à la diminution des ordures ménagères résiduelles et :

- au réemploi : 40% des textiles connaissent une seconde vie en tant que vêtement
- au recyclage : 60% des textiles sont transformés en :
  - Chiffons d'essuyage (issus de la coupe) revendus aux industries mécaniques, chimiques, aérospatiales,
  - Effilochage des textiles pour en faire une matière première secondaire (coton ou laine),
  - Fabrication d'isolant thermique, à partir des fibres textiles recyclées.

5.4 LA REDEVANCE INCITATIVE

La redevance incitative votée par la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie a été mise en application au 1er janvier 2014.

La tarification se compose principalement de la manière suivante :

- **un abonnement annuel comprenant 12 levées du bac d'ordures ménagères selon la taille du bac, la collecte sélective tous les 15 jours, l'accès aux déchèteries du SEMOCTOM**
- **une part variable constituée de levées supplémentaires (au-delà de 12) enregistrées pour le bac d'ordures ménagères.**

Chaque usager équipé d'un bac à ordures ménagères pourvu d'une puce électronique est facturé en fonction de sa production de déchets. Le « Web usagers » sur le site internet du SEMOCTOM permet de consulter les levées et de régler en ligne les factures.

Les résultats

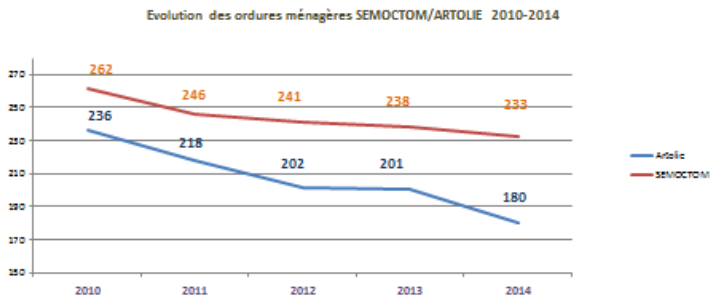

Artolie 2010-2014 -31,11%
SEMOCTOM 2010-2014 -12,45%

5.5 LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS-ANNEE 4

Le SEMOCTOM s'est engagé avec l'ADEME depuis 2009 dans un programme de prévention des déchets dont l'objectif est la réduction de la production des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA), addition ordures ménagères résiduelles et matériaux recyclables, de 7% par habitant en cinq ans (jusqu'en 2015). D'autres objectifs compléteront le dispositif, notamment sur les apports en déchèteries (déchets dangereux, encombrants…).

Objectifs Programme Local de Prévention des Déchets

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Résultats kg/an/hab d'OMA (ordures ménagères et matériaux recyclés)	356	336	336	327	323	317

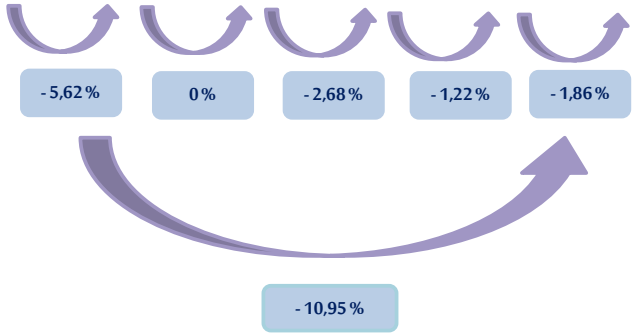

Au 31 décembre 2014, le SEMOCTOM a atteint les objectifs de baisse de 7% des OMA (- 10,95%). Ces résultats probants proviennent de la conduite de 14 actions sur le territoire menées depuis 2010 orchestrées par le syndicat en direction des habitants, des administrations et des entreprises.(cf Annexe 18 « *Détail du Plan de Prévention des déchets 2014* »).

Evolution des OMA entre 2005 et 2014 (en kg/an/hab)

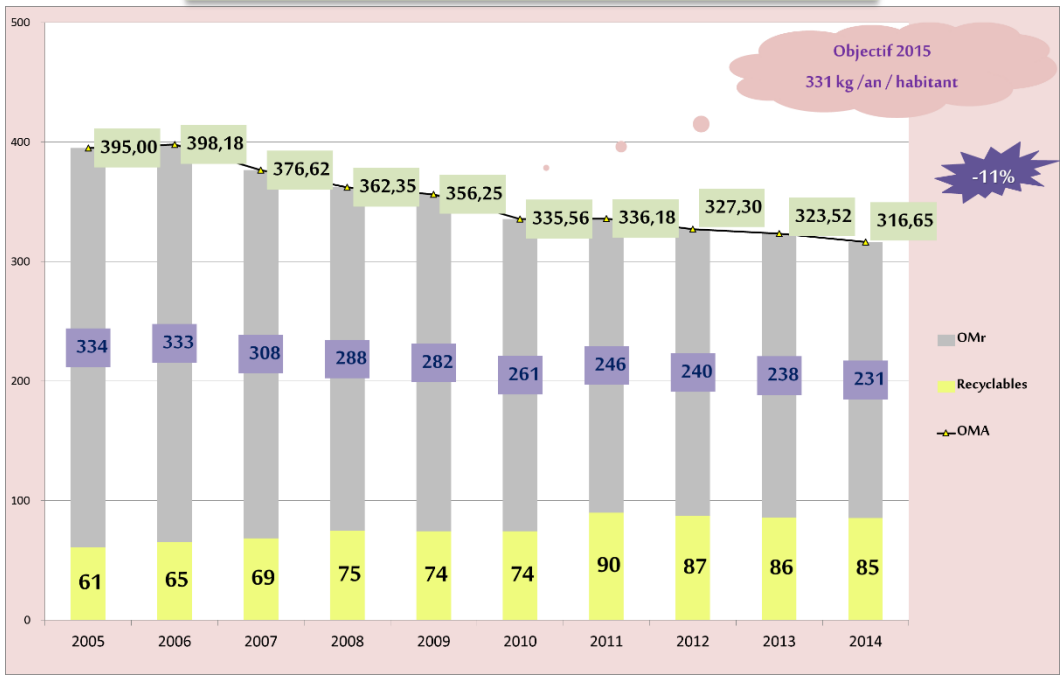

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, plusieurs actions vont concerner les entreprises et les collectivités (compostage semi-collectif), le flocage des BOM et des véhicules de service, les actions sur les déchèteries (extension des zones de gratuité).

Le Programme prend fin au mois de novembre 2015.

LES DONNÉES SOCIALES

un service Public
AU QUOTIDIEN

6. LES DONNÉES SOCIALES

6.1 ORGANIGRAMME DU SEMOCTOM

Directrice Générale des Services - V. LHERT

Directeur Technique - F. CARLET
Directeur Technique Adjoint- M. MASSING
Directrice Administrative et Financière - F. CHASSON
Responsable Ressources Humaines - C. VOISIN
Responsable atelier - B. CAILLAUD

Chef d'équipe Collecte - S. REDJAIMIA
Chef d'équipe Déchèteries PAV - E. BOUTY

Secrétaire de Direction et chargée de projet Prévention Déchets - I. BASEILHAC
Chargée des marchés publics - A. HUBERT
Chargés de Communication - M. LAFITTE et D. MAUREAU
Chargée Redevance Spéciale et Incitative - A. MONCHANY
Service bacs et RI : N.DUVERNE / S. LAPEYRONNIE / A. OUERTAL/ A. SEMPEY
Assistante Ressources Humaines - S. LABROUCHE
Chargé de mission Prévention Déchets - J. PARISSE
Chargé de l'entretien des sites - B. DESHORS
Secrétariat administratif / Recouvrement - F. CANO et D. MOULIS
Secrétariat Exploitation - L. FOURCADE / Comptable - N. TEYSSIER

Mécaniciens / Chauffeurs Bennes, poly-bennes, semi
Ripeurs / Conducteurs d'engins
agents de tri / agents de déchèteries / agents d'entretien / agents polyvalents

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Le SEMOCTOM va créer un poste de responsable des déchèteries.

6.2 LES EFFECTIFS

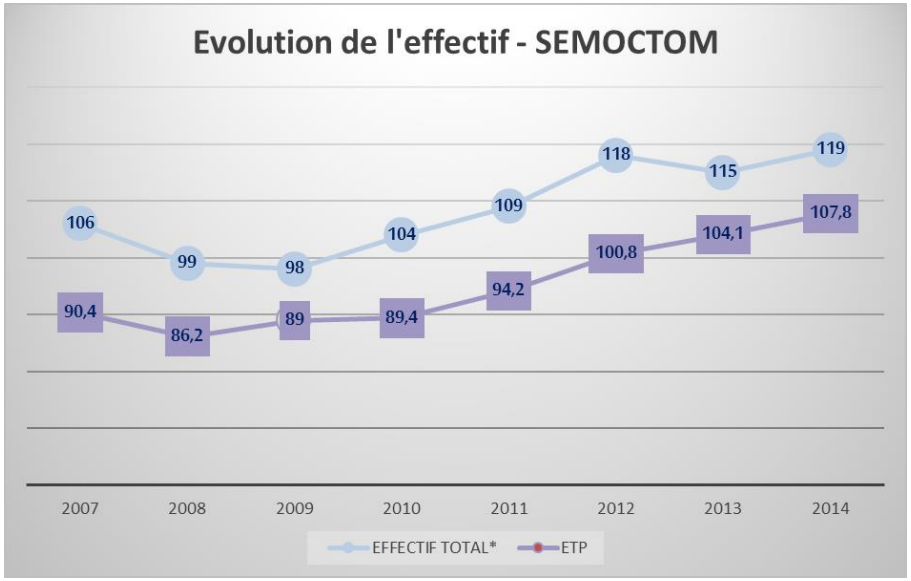

Entre 2013 et 2014 les effectifs ont augmenté de 3,7 ETP.

3 facteurs principaux expliquent cette augmentation :

-L'accroissement de l'activité déchèterie : + 0,8 ETP.

-Le dynamisme d'attribution des congés : les congés octroyés par le service Exploitation nécessitent un remplacement poste par poste. En 2014, 451 jours de plus qu'en 2013 ont pu être attribués aux agents (moins de contrainte de dédoublage en 2014, l'arrêt de rémunération des CP de 4 contractuels, report de congés d'agents absents) : + 2ETP

L'accroissement de l'absentéisme. Si les jours d'absences liés aux AT ont fortement diminué (-624 jours) les absences liées aux maladies ont fortement augmenté (+ 812 jours s'expliquant en partie par l'absence en plus de 2 agents durant toute l'année 2014) + 0,8 ETP

Répartition statutaire des effectifs totaux

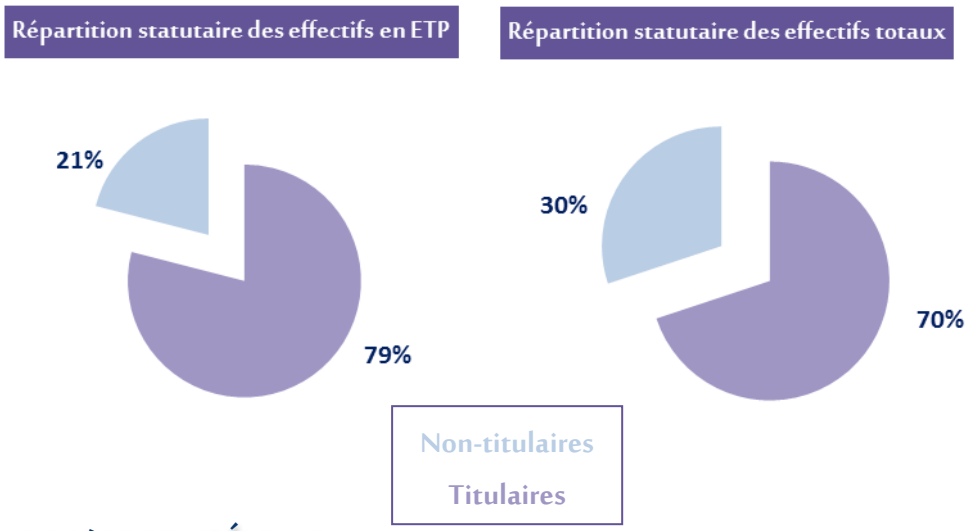

6.3 L'ABSENTÉISME

L'absentéisme global

		Répartition	
	Taux absentéisme	Maladie	AT
2014	8,8%	7,3%	1,5%
2013	8,4%	4,7%	3,7%
2012	8,3%	6,3%	2,0%

En 2014, la part de l'absentéisme lié aux maladies a fortement augmenté par rapport à 2013. Cette augmentation est compensée par le faible absentéisme lié aux accidents de travail (en baisse de 2 points par rapport à 2013).

La maladie

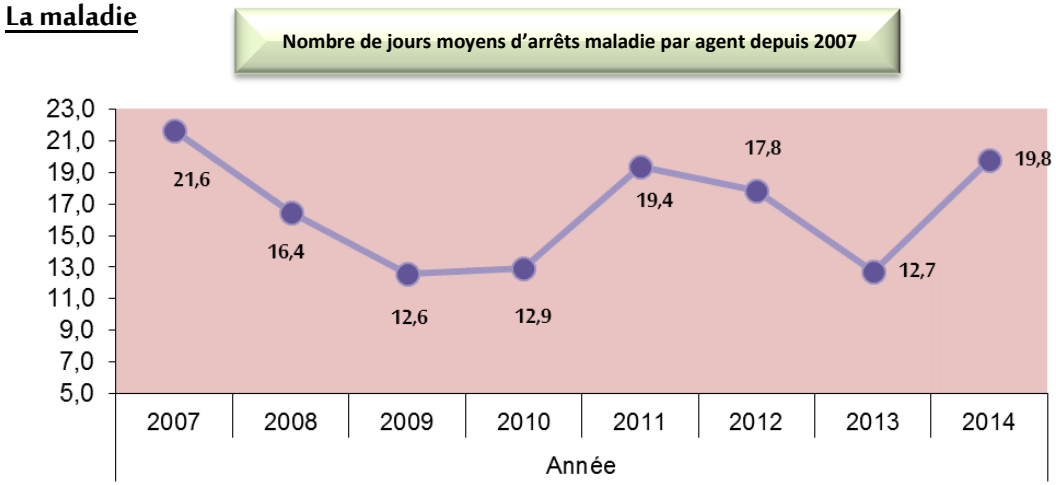

Le nombre de jours moyens d'arrêts maladie a augmenté de 56 % en 2014 par rapport à 2013. 2 agents ont été absents (1 en longue maladie et 1 en maladie ordinaire toute l'année 2014 alors qu'ils travaillaient en 2013).

Les accidents de service

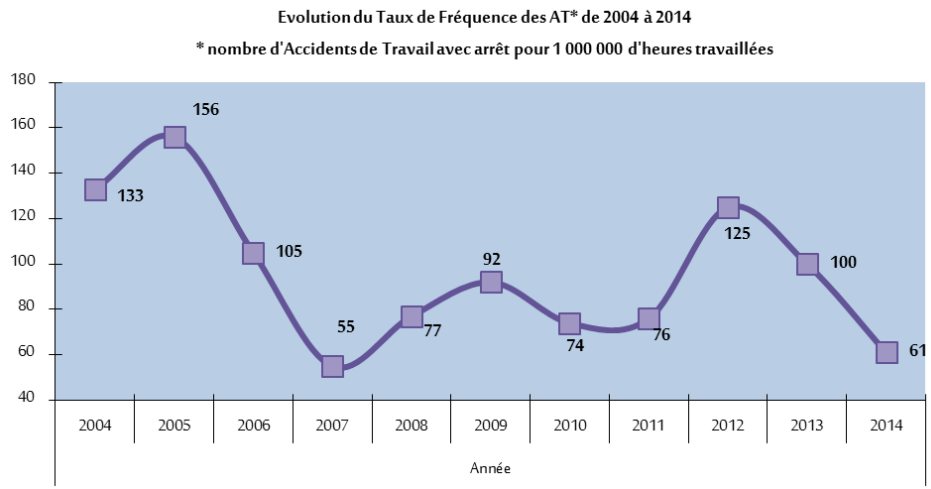

	Nbre AT	AT par mois*
2014	12	1,0
2013	19	1,6
2012	23	1,9
2011	13	1,1
2010	12	1,0
2009	15	1,3
2008	12	1,0
2007	9	0,8
2006	16	1,3
2005	23	1,9

* estimation d'un nombre moyen d'accident de travail par mois entrainant un arrêt de travail.

	Taux de fréquence	Taux de gravité
2014	61	2,2
2013	100	5,6
2012	125	3,5
2011	76	3,9
2010	74	2,5
2009	92	4,2

En 2014 le nombre d'accidents du travail ayant entrainé un arrêt a nettement diminué, de même que le taux de gravité (nombre de jours d'arrêt de travail par agent suite à un AT pour 1000 heures travaillées) de 5.6 en 2013 à 2.2 en 2014.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

-Développer le dialogue social (accompagnement d'un cabinet d'ingénierie psychosociale et cognitive)

-Réorganiser les services techniques

Cette diminution est le reflet de la politique Hygiène et Sécurité menée au SEMOCTOM (formations, matériels, intégration des nouveaux entrants…).

6.4 LES FORMATIONS

Répartition des jours de formation depuis 2009

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Hygiène et sécurité	70	10	21	37	69	45
CACES	51	11	26	42	14	26
Perfectionnement	19	7	9	40	22,5	24
Formation conduite (FCO)	0	90	75	0	40	55
Permis C et EC	50	30	43	22	23	36
Intégration	15	17	25	20	10	20
D.I.F.	18	17	34	18	88	69
total	***223***	***182***	***233***	***179***	***266,5***	***275***

En 2014, plus de **2,5 jours par agents** ont été consacrés à de la formation.

La politique de Ressources Humaines du SEMOCTOM axée sur l'amélioration des conditions de travail et la sécurité a été renforcée avec un programme de résolution des points noirs de collecte les plus importants en 3 ans. Elle prévoit avec une continuité des formations professionnelles, la réalisation des entretiens annuels d'évaluation et la mise en place d'un Comité Technique (CT) fin 2015 (anciennement Comité Technique Paritaire).

ANNEXES

un service Public AU QUOTIDIEN

ANNEXE 1 : HISTORIQUE DU SEMOCTOM : D'HIER A AUJOURD'HUI

1978 **CREATION ADMINISTRATIVE DU SEMOCTOM (Syndicat d'Etudes)**

29 décembre 1978 : Constitution d'une Union des Syndicats d'Etudes de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères regroupant les syndicats intercommunaux d'études pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des cantons de BRANNE, CADILLAC, CREON et TARGON.

Cette Union de syndicats a pour mission de rechercher les meilleures solutions pour collecter et éliminer les déchets et a pour objet l'étude d'optimisation des circuits de collecte sur la totalité du secteur de l'Entre-deux-Mers Ouest.

1980 **CREATION DU SEMOCTOM**

28 janvier 1980 : Arrêté préfectoral portant création du S.E.M.O.C.T.O.M

Transformation de l'Union des Syndicats d'Etudes en Union des Syndicats de travaux et d'exploitation sous la dénomination suivante : « Union des Syndicats de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (S.E.M.O.C.T.O.M.) ».

Cette Union de syndicats a pour objet :

- la collecte des ordures ménagères,
- les collectes sélectives,
- la construction d'une usine de traitement par broyage, des ordures ménagères avec compostage sur le territoire de Saint-Léon,
- l'exploitation de cette usine,
- la commercialisation des produits

1981 **Création du logo SEMOCTOM 1981**

Janvier 1981 : Création du « 5ème canton » : association des communes de Tresses, Beychac-et-Cailleau, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Loubès = 82 communes

1er janvier 1981 : Collecte des ordures ménagères effective sur les 82 communes adhérentes au syndicat

- La Société des Transports Mixtes Bordelais (S.T.M.B) intervient sur 60 communes
- L'Entreprise ROYERE et Fils collecte 8 communes
- L'Entreprise CHASSAIGNE collecte 13 communes
- L'Entreprise BELLOT collecte 1 commune

Mise en place de la Redevance Générale sur le Canton de Targon

1982 **Début des travaux de construction de traitement des ordures ménagères de l'usine de Saint-Léon**

1983

31 janvier 1983 : Inauguration de l'usine de Saint-Léon*

1er février 1983 : Service de ramassage en régie directe

1985

Collectes sélectives du verre en apports volontaires

1986

Adhésion de la commune de GREZILLAC au SEMOCTOM

Création d'un Garage destiné à abriter les véhicules assurant le ramassage des déchets

1987

Collectes sélectives du papier en apports volontaires

1988

Adhésion du SEMOCTOM au Centre de Gestion (suivi des carrières des agents territoriaux)

1989

Adhésion de la commune de SAINT-AUBIN-de-BRANNE au SEMOCTOM

Collectes sélectives des emballages plastiques en apports volontaires

1990

Adhésion de la commune de FRONTENAC au SEMOCTOM

→Périmètre du SEMOCTOM = 85 communes

1997

Ouverture de la déchèterie de Saint-Léon

Evacuation des matériaux de la déchèterie de Saint-Loubès (gestion communale)

EXPLOITATION DE L'USINE*

- de 1983 à 1985 : gestion en régie
- du 1er juillet 1985 au 31 janvier 1993 : gestion par la Société TRIGA
- du 1er février 1993 au 1er février 2001 : gestion par la Société NOVERGIE

1999

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables et du verre sur les communes de Saint-Loubès et de Tresses

Création du Pré-Centre de Tri à Saint-Léon

Ouverture de la déchèterie de Béguey

2000

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables et du verre sur les communes de Cadillac et de Carignan de Bordeaux

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Beychac-et-Caillau

2001

1er février 2001 : Arrêt de l'usine de traitement des ordures ménagères de Saint-Léon

Ouverture de la déchèterie de Saint-Caprais-de-Bordeaux

2002

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Camblanes-et-Meynac

Transfert de compétences « Collecte et Traitement des déchets » des communes vers les Communautés de Communes puis au SEMOCTOM*

Dissolution des syndicats cantonaux

2003

Ouverture de la déchèterie de Tresses et inauguration officielle le 26 avril 2003

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Créon

2005

Nouveau logo SEMOCTOM

Achat du terrain de la déchèterie de Saint-Loubès et réhabilitation du site

*ANNEE 2002 :

18/06/02 : CDC du Créonnais

31/07/02 : CDC de l'Entre-deux-Mers-Ouest

17/09/02 : CDC du Secteur de Saint-Loubès

03/10/02 : CDCdu Vallon de l'Artolie

12/12/02 : CDC de Targon

19/12/02 : CDC des Coteaux Bordelais

21/12/02 : CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers

ANNEE 2003 :

27/06/03 : CDC du Libournais

22/12/03 : CDC des Coteaux de Garonne

ANNEE 2004 :

21/06/04 : CDC du Pays de Sauveterre de Guyenne

ANNEE 2005 :

27/10/05 : CDC du Sud du Libournais

ANNEE 2006 :

07/10/06 : CDC du Brannais

2006

Ré-Ouverture de la déchèterie de Saint-Loubès et inauguration officielle le 27 octobre 2006

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur la commune de Tabanac (4 avril 2006)

2007

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Baurech (15 novembre 2007), Latresne (1er décembre 2007), de Quinsac (1er septembre 2007), de Capian (1er juin 2007), de Le Tourne et de Lestiac sur Garonne (1er juillet 2007)

2008

Ouverture du Centre de Transfert de Saint-Léon et inauguration officielle le 15 septembre 2008

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Cambes (16 octobre 2008), Cénac (13 octobre 2008), de Saint-Caprais de Bordeaux (1er janvier 2008), de Langoiran (14 octobre 2008) et de Paillet (17 octobre 2008)

2009

Ouverture de la déchèterie de Saint-Germain-du-Puch le 8 septembre 2009 et inauguration officielle le 26 octobre 2009

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Béguey (14 mai 2009), de Loupiac (22 mai 2009), de Sadirac (7 mai 2009), de Fargues St Hilaire (19 novembre), de Bonnetan (20 novembre 2009), de Branne, de Cabara, de Madirac, de Naujan et Postiac et de Salleboeuf (26 novembre 2009), de Saint Aubin de Branne (27 novembre 2009).

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la Commune de PAILLET

2010

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Donzac, Gabarnac, Laroque, Monprimblanc, Omet (12 mars 2010), Saint-Sulpice et Cameyrac, (23 avril 2010), Blésignac, Camarsac, Daignac, Dardenac, Tizac de Curton (30 avril 2010), Camiac et Saint-Denis, Saint-Quentin de Baron (3 juin 2010), Espiet, Grézillac, Guillac, Lugaignac (10 juin 2010), Nérigean (23 juin 2010), Saint-Germain du Puch (30 juin 2010), Arbis, Escoussans, Gornac, Mourens, Saint-Pierre de Bat (20 octobre 2010), Cardan, Villenave de Rions (27 octobre 2010), Baigneaux, Bellebat, Cantois, Martres, Montignac, Saint-Genis du Bois (28 octobre 2010), Ladaux, Targon (22 novembre 2010) Bellefond, Cessac, Courpiac, Frontenac, Lugasson (26 novembre 2010), Faleyras, Romagne, Soulignac (2 décembre 2010),

Programme Local de Prévention des Déchets avec l'ADEME pour 5 ans

2011

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Pompignac (25 février 2011), Rions (2 mars 2011), Moulon (3 mars 2011), La Sauve, Saint-Léon (4 mars 2011), Génissac (10 mars 2011), Baron (16 mars 2011), Croignon, Cursan, Le Pout (17 mars 2011),

Collecte du Verre en porte à porte sur les communes de Pompignac et de Capian (25 novembre 2011)

Conteneurisation de la collecte du Verre en porte à porte sur Tresses (remplacement des caissettes) : collecte 1 fois par mois.

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie (excepté Paillet déjà équipée en 2009)

2012

Début de la collecte en porte à porte des matériaux recyclables sur les communes de Haux et Loupes (22 février 2012), Saint-Genès-de-Lombaud (7 mars 2012)

Inauguration du nouveau Pôle Technique du SEMOCTOM à Saint-Léon (10 octobre 2012)

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés d'une partie de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais (Bonnetan, Camarsac, Fargues-Saint-Hilaire, Salleboeuf)

2013

Nouveau logo SEMOCTOM

1er janvier 2013 : Fusion de la CDC du Brannais et de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers-Ouest en CDC du Brannais

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés de la fin de la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais (Carignan de Bordeaux, Pompignac, Tresses)

2014

1er janvier 2014 :

Mise en place de la redevance incitative sur la communauté de communes du Vallon de l'Artolie

La commune de Croignon, membre de la Communauté de Communes du Créonnais, a rejoint celle des Coteaux bordelais

Conteneurisation en bacs à ordures ménagères pucés des Communautés de Communes du canton de Targon, des Portes de l'Entre-deux-Mers et de la commune de Croignon

ANNEXE 2 : REPARTITION DE L A POPULATION DU SEMOCTOM AU 1ER JANVIER 2014

- Arbis 285 hab
- Baigneaux 353 hab
- Baron 1118 hab
- Baurech 792 hab
- Béguey 1157 hab
- Bellebat 233 hab
- Bellefond 223 hab
- Beychac et Cailleau 2175 hab
- Blésignac 317 hab
- Bonnetan 826 hab
- Branne 1347 hab
- Cabara 518 hab
- Cadillac* 2713 hab
- Camarsac 972 hab
- Cambes 1380 hab
- Camblanes et Meynac 2763 hab
- Camiac et Saint Denis 370 hab
- Cantois 225 hab
- Capian 690 hab
- Cardan 440 hab
- Carignan de Bordeaux 3834 hab
- Cénac 1856 hab
- Cessac 188 hab
- Courpiac 114 hab
- Créon 4315 hab
- Croignon 545 hab
- Cursan 593 hab
- Daignac 471 hab
- Dardenac 92 hab
- Donzac 153 hab
- Escoussans 320 hab
- Espiet 720 hab
- Faleyras 397 hab
- Fargues Saint Hilaire 2831 hab
- Frontenac 766 hab
- Gabarnac 324 hab
- Genissac 1880 hab
- Gornac 379 hab
- Grézillac 697 hab
- Guillac 178 hab
- Haux 790 hab
- La Sauve 1436 hab
- Ladaux 203 hab
- Langoiran 2299 hab
- Laroque 274 hab
- Latresne 3283 hab
- Le Pout 512 hab
- Le Tourne 765 hab
- Lestiac Sur Garonne 601 hab
- Loupes 669 hab
- Loupiac 1148 hab
- Lugaignac 405 hab
- Lugasson 269 hab
- Madirac 190 hab
- Martres 131 hab
- Monprimblanc 276 hab
- Montignac 155 hab
- Moulon 976 hab
- Mourens 371 hab
- Naujan Et Postiac 554 hab
- Nerigean 850 hab
- Omet 274 hab
- Paillet 1223 hab
- Pompignac 2767 hab
- Quinsac 2115 hab
- Rions 1621 hab
- Romagne 442 hab
- Sadirac 3907 hab
- Saint Aubin de Branne 356 hab
- Saint Caprais de Bordeaux 2919 hab
- Saint Genes de Lombaud 312 hab
- Saint Genis du Bois 103 hab
- Saint Germain du Puch 2165 hab
- Saint Léon 344 hab
- Saint Loubès 8495 hab
- Saint Pierre de Bat 311 hab
- Saint Quentin de Baron 2102 hab
- Saint Sulpice et Cameyrac 4579 hab
- Salleboeuf 2240 hab
- Soulignac 450 hab
- Tabanac 1060 hab
- Targon 1931 hab
- Tizac de Curton 296 hab
- Tresses 4467 hab
- Villenave de Rions 325 hab

TOTAL : 100 511 habitants

Cadillac*
(centre-bourg : 610 hab ; périphérie : 2103 hab)

ANNEXE 3 : LISTE DES COMMUNES, FREQUENCE ET JOURS DE COLLECTES EN 2014

Collectes	Ordures ménagères		Tri		Verre	
COMMUNES	fréquences	jours	fréquences	jours	mode	fréq / jour
ARBIS	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	-
BAIGNEAUX	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
BARON	1	Mercredi	0.5	Mercredi	PAV	-
BAURECH	1	Mercredi	0.5	Jeudi	PAV	-
BEGUEY	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
BELLEBAT	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
BELLEFOND	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
BEYCHAC-ET-CAILLAU	1	Lundi	0.5	Jeudi	PAV	-
BLESIGNAC	1	Vendredi	0.5	Vendredi	PAV	-
BONNETAN	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
BRANNE	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
CABARA	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
CADILLAC *(Bourg)*	**2**	Lundi et Vendredi	**1**	Mercredi	PAV	-
CADILLAC *(Périphérie)*	1	Lundi	0.5	Mercredi	PAV	-
CAMARSAC	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
CAMBES	**2**	Mardi et Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
CAMBLANES-ET-MEYNAC	**2**	Lundi et Jeudi	0.5	Mercredi	PAV	-
CAMIAC-ET-SAINT-DENIS	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
CANTOIS	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
CAPIAN	1	Mercredi	0.5	Mercredi	**PAP**	**0,25 / Mercredi**
CARDAN	1	Mercredi	0.5	Mercredi	PAV	-
CARIGNAN-DE-BORDEAUX	1	Lundi	0.5	Vendredi	**PAP**	**0,25 / Mercredi**
CENAC	1	Jeudi	0.5	Lundi	PAV	-
CESSAC	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
COURPIAC	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
CREON	**2**	Lundi et Jeudi	0.5	Mardi	PAV	-
CROIGNON	1	Mercredi	0.5	Jeudi	PAV	-
CURSAN	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
DAIGNAC	1	Vendredi	0.5	Vendredi	PAV	-
DARDENAC	1	Vendredi	0.5	Vendredi	PAV	-
DONZAC	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
ESCOUSSANS	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	-
ESPIET	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
FALEYRAS	1	Jeudi	0.5	Jeudi	PAV	-
FARGUES-SAINT-HILAIRE	1	Lundi	0.5	Jeudi	PAV	-
FRONTENAC	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
GABARNAC	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
GENISSAC	1	Mercredi	0.5	Jeudi	PAV	-
GORNAC	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	-
GREZILLAC	1	Jeudi	0.5	Jeudi	PAV	-
GUILLAC	1	Jeudi	0.5	Jeudi	PAV	-
HAUX	1	Mardi	0.5	Mardi	PAV	-
LA SAUVE-MAJEURE	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-

un service Public AU QUOTIDIEN

PAV : Ppoints d'Apports Volontaires
PAP : Porte à Porte
0,25 : fréquence de collecte **1 fois par mois**
0,5 : fréquence de collecte **1 fois tous les 15 jours**
1 : fréquence de collecte **1 fois par semaine**
2 : fréquence de collecte **2 fois par semaine**

ANNEXE 3 : LISTE DES COMMUNES, FREQUENCE ET JOURS DE COLLECTES EN 2014 (SUITE)

Collectes	Ordures ménagères		Tri		Verre	
COMMUNES	**fréquences**	**jours**	**fréquences**	**jours**	**mode**	**fréq / jour**
LADAUX	1	Mercredi	0.5	Lundi	PAV	-
LANGOIRAN	1	Vendredi	0.5	Mardi	PAV	-
LAROQUE	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
LATRESNE	1	Mercredi	0.5	Lundi	PAV	-
LE POUT	1	Mercredi	0.5	Jeudi	PAV	-
LE TOURNE	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
LESTIAC-SUR-GARONNE	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
LOUPES	1	Mercredi	0.5	Jeudi	PAV	-
LOUPIAC	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
LUGAIGNAC	1	Jeudi	0.5	Jeudi	PAV	-
LUGASSON	1	Mercredi	0.5	Vendredi	PAV	-
MADIRAC	1	Lundi	0.5	Jeudi	PAV	-
MARTRES	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
MONPRIMBLANC	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
MONTIGNAC	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
MOULON	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
MOURENS	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	-
NAUJAN-ET-POSTIAC	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
NERIGEAN	1	Mercredi	0.5	Mercredi	PAV	-
OMET	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
PAILLET	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
POMPIGNAC	1	Mardi	0.5	Vendredi	**PAP**	**0,25 / Mercredi**
QUINSAC	1	Vendredi	0.5	Vendredi	PAV	-
RIONS	1	Jeudi	0.5	Mercredi	PAV	-
ROMAGNE	1	Jeudi	0.5	Jeudi	PAV	-
SADIRAC	1	Lundi	0.5	Jeudi	PAV	-
SAINT-AUBIN-DE-BRANNE	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	1	Lundi	0.5	Vendredi	PAV	-
SAINT-GENIS-DU-BOIS	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	1	Mercredi	0.5	Mercredi	PAV	-
SAINT-LEON	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
SAINT-LOUBES *(Secteur Nord)*	**2**	Lundi et Jeudi	0.5	Mardi	**PAP**	**0,25 / Mardi**
SAINT-LOUBES *(Secteur Sud)*	**2**	Mardi et Vendredi	0.5	Jeudi	**PAP**	**0,25 /Jeudi**
SAINT-PIERRE-DE-BAT	1	Mardi	0.5	Mercredi	PAV	-
SAINT-QUENTIN-DE-BARON	1	Mardi	0.5	Jeudi	PAV	-
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	1	Mardi	0.5	Vendredi	PAV	-
SALLEBOEUF	1	Vendredi	0.5	Jeudi	PAV	-
SOULIGNAC	1	Lundi	0.5	Jeudi	PAV	-
TABANAC	1	Jeudi	0.5	Vendredi	PAV	-
TARGON	1	Mercredi	0.5	Lundi	PAV	-
TIZAC-DE-CURTON	1	Vendredi	0.5	Vendredi	PAV	-
TRESSES	**2**	Lundi et Jeudi	0.5	Mercredi	**PAP**	**0,25 / Mercredi**
VILLENAVE-DE-RIONS	1	Mercredi	0.5	Mercredi	PAV	-

un service Public AU QUOTIDIEN

PAV : Ppoints d'Apports Volontaires
PAP : Porte à Porte
0,25 : fréquence de collecte **1 fois par mois**
0,5 : fréquence de collecte **1 fois tous les 15 jours**
1 : fréquence de collecte **1 fois par semaine**
2 : fréquence de collecte **2 fois par semaine**

SEMOCTOM Exercice 2014

COLLECTÉ

Population Moyenne Lissée	2013	99074 habitants
Population Moyenne Lissée	2014	101120 habitants

Collectes OM	Tonnes	Kg/an/habitants
	24245	240

	Tonnes
dont Semoctom	19923
dont Coved	4237
dont apports extérieurs	85

Déchèteries	Tonnes	Kg/an/habitants
	24598	243

Matériaux	Tonnes
Ferrailles	842
Encombrants	7691
Papiers/Cartons	648
Gravats	1675
Décharges sauvages	0
Déchets verts	10933
Bois	2118
DEEE	619
DDS	18
Piles-Accumulateurs	5
Huiles de vidange	43
Huile alimentaires	2
Lampes Néons	1.07
Radiographies	0.38
Capsules Nespresso	2.14

ANNEXE 4 : TABLEAU RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES EN 2014

ANNEXE 4 : TABLEAU RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES EN 2014

	Tonnes	Kg/an/habitants
Apports Volontaires	2627	26.0

Matériaux	Tonnes
Verre	2524
Plastiques	
Aluminium	103
Papiers/cartons	

	Tonnes	Kg/an/habitants
Porte à Porte	6830	67.5

Matériaux	Tonnes
Verre	574
plastiques	
acier	
aluminium	
journaux magazines	6256
emballages ménagers recyclables	
gros de magasin	
Tetra	
Refus	

	Tonnes	Kg/an/habitants
Total Recyclables (Apports Volontaires et Porte à Porte)	9457	94

	Tonnes
Déchets Collectivités	306

Matériaux	Tonnes
Encombrants (bacs mis à disposition des commun	155
Déchets verts (bacs mis à disposition des commun	151

	Tonnes	Kg/an/habitants
Collecte en PAV des vêtements	318	3.14

	Tonnes	Kg/an/habitant
Total annuel	58924	583

ANNEXE 4 BIS : TABLEAU RECAPITULATIF DES TONNAGES TRAITES EN 2014

SEMOCTOM

TRAITÉ

Population Moyenne Lissée	2013	99074 habitants
Population Moyenne Lissée	2014	101120 habitants

	Tonnes
Stock OM année précédente	0
Total Ordures Ménagères	23382

Evolution 2013-2014
-0.69%

Déchèteries*	2013 en tonnes	2014 en tonnes	2014 kg/an/hab	Evolution 2013-2014
Ferrailles	690	842	8.33	+22.03%
Encombrants (compris bacs mis à disposition des communes)	7272	7846	77.59	+7.89%
Gravats	1574	1675	16.56	6.42%
Décharges sauvages	0	0	0	0
Déchets verts (compris bacs mis à disposition des communes)	9869	11472	113.45	+16.24%
Bois	1945	2118	20.95	+8.89%
DEEE	631	619	6.12	
DDS		18		
Piles-Accumulateurs	3	5	.	+66.67%
Huiles de vidange	43	43	0.43	+0.00%
Huiles alimentaires	0.18	2	.	.
Lampes Néons	0.30	1.07	.	.
Radiographies	0.22	0.38	.	
Capsules Nespresso (collectées depuis Octobre 2013)	0.14	2.14	.	.
Total Déchèteries	22028	24644	244	+11.87%

*Hors papiers, cartons, plastiques, acier, aluminium

ANNEXE 4 BIS : TABLEAU RECAPITULATIF DES TONNAGES TRAITES EN 2014 (SUITE)

Matériaux recyclables en 2014 (PAP, AV, Déchèteries, Communes)

	Traité en tonnes	Traité en kg/an/hab	Refus en Tonnes	Refus en %	Freinte en tonnes (perte matériaux)
Verre	3098	30.64			
Plastiques	485	4.80			
Acier	215	2.13			
Aluminium	14	.			
Journaux-Magazines-Revues	1961	19.39	843	11%	.
Gros de Magasin	1023	10.12			
Emballages Ménagers Recyclables	1215	12.02			
Tetra-briques alimentaires	99	0.98			
Cartons déchèteries	528	5.22			

Total Matériaux recyclables	8638

Tonnage des vêtements en apports volontaires	318

Résultat de l'exercice 2014 en quantités Traitées	56982

Evolution 2013-2014	+4.77%
Rappel Tonnes 2013	54386

ANNEXE 5 : EVOLUTION EN TONNES DE LA PRODUCTION DE DECHETS DU SEMOCTOM ENTRE 2007 ET 2014

QUANTITES TRAITEES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population moyenne lissée	89282 H	91984 H	91904 H	94629 H	96452 H	97548 H	99074 H	101120 H
Accroissement démographique		*+3.03%*	*-0.09%*	*+2.97%*	*+1.93%*	*+1.14%*	*+1.56%*	*+2.07%*

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	27 507 T	26 458 T	25 893 T	24 722 T	23 744 T	23 426 T	23 545 T	23 382 T
Evolution		*-3.81%*	*-2.14%*	*-4.52%*	*-3.96%*	*-1.34%*	*0.51%*	*-0.69%*
Collectes Sélectives (CS)	6 119 T	6 872 T	6 824 T	7 032 T	8 659 T	8 501 T	8 507 T	8 638 T
Evolution		*+12.31%*	*-+0.71%*	*+3.05%*	*+23.14%*	*-1.82%*	*0.07%*	*1.54%*
dont verre	2 525 T	2 834 T	2 686 T	2 707 T	2 876 T	2 939 T	2 999 T	3 098 T
dont plastiques	315 T	304 T	283 T	322 T	377 T	407 T	517 T	485 T
dont acier	91 T	117 T	103 T	139 T	115 T	116 T	212 T	215 T
dont aluminium	6 T	10 T	8 T	9 T	6 T	11 T	13 T	14 T
dont JMR (Journaux-Magazines-Revues)	2 035 T	2 448 T	2 565 T	2 282 T	2 908 T	2 534 T	1 968 T	1 961 T
dont Gros de Magasin	230 T	250 T	278 T	505 T	925 T	1 002 T	1 007 T	1 023 T
dont EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	885 T	875 T	877 T	1 037 T	1 404 T	1 422 T	1 277 T	1 215 T
dont Tetra-briques alimentaires	32 T	34 T	24 T	31 T	48 T	70 T	85 T	99 T
Cartons déchèteries (nouveau comptage en 2013)							429 T	528 T
OMA (OMr + CS)	33 626 T	33 330 T	32 717 T	31 754 T	32 403 T	31 927 T	32 052 T	32 020 T
Evolution		*-0.88%*	*-1.84%*	*-2.94%*	*+2.04%*	*-1.47%*	*+0.39%*	*-0.10%*

AV Vêtements				141 T	197 T	237 T	306 T	318 T

ANNEXE 5 : EVOLUTION EN TONNES DE LA PRODUCTION DE DECHETS DU SEMOCTOM ENTRE 2007 ET 2014 (SUITE)

QUANTITES TRAITEES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population moyenne lissée	89282 H	91984 H	91904 H	94629 H	96452 H	97548 H	99074 H	101120 H
Accroissement démographique		*+3,03%*	*-0,09%*	*+2,97%*	*+1,93%*	*+1,14%*	*+1,56%*	*+2,07%*

Apports en déchèteries	13 494 T	13 942 T	16 458 T	17 353 T	18 955 T	19 082 T	22 028 T	24 644 T
Evolution		*+3,32%*	*+18,05%*	*+5,44%*	*+9,23%*	*+0,67%*	*+15,43%*	*+11,87%*
dont encombrants	6 130 T	6 389 T	6 648 T	7 390 T	8 303 T	7 186 T	7 272 T	7 846 T
		+4,22%	+4,05%	+11,16%	+12,35%	-13,45%	+1,20%	+7,89%
dont ferrailles	854 T	840 T	1 022 T	909 T	873 T	631 T	690 T	842 T
		-1,71%	+21,69%	-11,06%	-3,96%	-27,67%	+9,28%	+22,03%
dont gravats			532 T	921 T	1 303 T	1 384 T	1 574 T	1 675 T
				+73%	+41,5%	+6%	+14%	+6,42%
dont décharges sauvages			0 T	1 T	0 T	0 T	0 T	0 T
dont déchets verts	6 468 T	6 596 T	7 673 T	7 666 T	7 373 T	7 603 T	9 869 T	11 472 T
		+1,97%	+16,33%	-0,09%	-3,82%	+3,1%	+29,8%	+16,24%
dont bois		58 T	472 T	362 T	809 T	1 711 T	1 945 T	2 118 T
			+712,93%	-23,22%	+123,5%	+111,5%	+13,7%	+8,89%
dont DEEE		21 T	76 T	71 T	252 T	523 T	631 T	619 T
			+263,52%	-7,00%	+254,93%	+108%	+21%	-1,90%
dont DDS								18 T
dont batteries et piles	4 T	4 T	0 T	0 T	4 T	4 T	3 T	5 T
dont huiles de vidange	37 T	34 T	35 T	33 T	38 T	39 T	43 T	43 T
dont huiles alimentaires							0,18 T	2 T
dont lampes néons					0,3 T	0,8 T	0,3 T	1,07 T
dont radiographies						0,3 T	0,22 T	0,38 T
dont capsules Nespresso							0,14 T	2,14 T

Totalités traitées Déchets Ménagers Assimilés (DMA) /an	47 120 T	47 272 T	49 174 T	49 248 T	51 555 T	51 247 T	54 386 T	56 982 T
Evolution		+0,32%	+4,02%	+0,15%	+4,69%	-0,60%	+6,13%	+4,77%

ANNEXE 5 BIS : EVOLUTION EN KG/AN/HAB DE LA PRODUCTION DE DECHETS DU SEMOCTOM ENTRE 2007 ET 2014

QUANTITES TRAITEES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population moyenne lissée	89282 H	91984 H	91904 H	94629 H	96452 H	97548 H	99074 H	101120 H
Accroissement démographique		*+ 3.03%*	*-0.09%*	*+ 2.97%*	*+ 1.93%*	*+ 1.14%*	*+ 1.56%*	*+ 2.07%*
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	308.09	287.64	281.74	261.25	246.17	240.15	237.65	231.23
Evolution		-6.64%	-2.05%	-7.27%	-5.77%	-2.45%	-1.04%	-2.70%
Collectes Sélectives (CS)	68.53	74.71	74.25	74.31	89.78	87.15	85.87	85.42
Evolution		+ 9.01%	-0.62%	+ 0.09%	+ 20.81%	-2.93%	-1.47%	-0.51%
dont verre	28.28	30.81	29.23	28.61	29.82	30.13	30.27	30.64
dont plastiques	3.53	3.30	3.08	3.40	3.91	4.17	5.22	4.80
dont acier	1.02	1.27	1.12	1.47	1.19	1.19	2.14	2.13
dont aluminium	0.07	0.11	0.09	0.10	0.06	0.11	0.13	0.14
dont JMR (Journaux-Magazines-Revues)	22.79	26.61	27.91	24.12	30.15	25.98	19.86	19.39
dont Gros de Magasin	2.58	2.72	3.03	5.34	9.59	10.27	10.16	10.12
dont EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	9.91	9.51	9.54	10.96	14.56	14.58	12.89	12.02
dont Tetra-briques alimentaires	0.36	0.37	0.26	0.33	0.50	0.72	0.86	0.98
Cartons en déchèteries							4.33	5.22
OMA (OMr + CS)	376.63	362.35	355.99	335.56	335.95	327.30	323.52	316.65
Evolution Annuelle		-3.79%	-1.76%	-5.74%	0.12%	-2.58%	-1.15%	-2.12%

AV Vêtements	-	-	0.00	1.49	2.04	2.43	3.09	3.14

ANNEXE 5 BIS : EVOLUTION EN KG/AN/HAB DE LA PRODUCTION DE DECHETS DU SEMOCTOM ENTRE 2007 ET 2014

QUANTITES TRAITEES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population moyenne lissée	89282 H	91984 H	91904 H	94629 H	96452 H	97548 H	99074 H	101120 H
Accroissement démographique		*+ 3,03%*	*-0,09%*	*+ 2,97%*	*+ 1,93%*	*+ 1,14%*	*+ 1,56%*	*+ 2,07%*
Apports en déchèteries	151,13	151,57	179,08	183,38	196,53	195,62	222,34	243,71
Evolution		+ 0,29%	+ 18,15%	+ 2,40%	+ 7,17%	-0,46%	+ 13,7%	+ 9,6%
dont encombrants	68,66	69,46	72,34	78,09	86,08	73,66	73,40	77,59
dont ferrailles	9,57	9,13	11,12	9,61	9,05	6,47	6,96	8,33
dont gravats	-	-	5,79	9,73	13,51	14,19	15,89	16,56
dont décharges sauvages	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
dont déchets verts	72,44	71,70	83,49	81,01	76,44	77,94	99,61	113,45
dont bois	0,00	0,63	5,13	3,83	8,39	17,54	19,63	20,95
dont DEEE	0,00	0,23	0,83	0,75	2,61	5,36	6,37	6,12
dont DDS								0,18
dont batteries et piles	0,04	0,04	0,00	0,00	0,04	0,04	0,03	0,05
dont huiles de vidange	0,41	0,37	0,38	0,35	0,39	0,40	0,43	0,43
dont huiles alimentaires	-	-	-	-	-	0,00	0,002	0,020
dont lampes néons	-	-	-	-	0,003	0,008	0,003	0,011
dont radiographies	-	-	-	-	-	0,003	0,002	0,004
dont capsules Nespresso	-	-	-	-	-	-	0,001	0,021

Totalités traitées Déchets Ménagers Assimilés (DMA) /an	527,76	513,91	535,06	520,43	534,52	525,35	548,94	563,50
Evolution		-2,62%	+ 4,12%	-2,73%	+ 2,71%	- 1,72%	+ 4%	+ 3%

ANNEXE 6 : PRESTATIONS EXTERIEURES DE 2010 A 2014

Contrats de prestations avec les entreprises	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Evolution 2013-2014
Incinération OM (ASTRIA)	1 517 021.56 €	1 514 520.20 €	1 537 658.53 €	2 194 302.86 €	2 200 878.04 €	
Enfouissement OM - transfert POMPIGNAC (VEOLIA)	634 675.57 €	576 264.82 €	519 407.78 €		71 712.50 €	
TOTAL TRAITEMENT OM	**2 151 697.13 €**	**2 090 785.02 €**	**2 057 066.32 €**	**2 194 302.86 €**	**2 272 590.54 €**	3.57%
Elimination des DIB CET Cleyrac (SITA)	697 782.28 €	793 359.04 €	530 530.57 €	545 145.66 €	673 205.68 €	23.49%
					8 201.60 €	
Collecte des OM (COVED)	393 904.95 €	427 692.62 €	456 330.23 €	439 434.10 €	446 200.14 €	1.54%
Collecte des PAV "VERRE" (COVED)	82 818.64 €	93 484.22 €				
Nettoyage PAV (REV)	45 600.00 €	44 795.28 €	43 320.00 €	42 711.36 €	42 198.00 €	-1.20%
Entretien des espaces verts (REV +NOVAFLOR)	6 926.77 €	7 300.77 €	9 526.65 €	8 711.26 €	7 753.57 €	-10.99%
Broyage déchets verts (déchèteries)	144 112.33 €	154 892.31 €	154 354.96 €	201 262.13 €	238 529.86 €	18.52%
Mise en tas déchets verts sur déchèterie St-Loubès	4 295.07 €	5 484.61 €	2 691.00 €	1 913.60 €	1 605.00 €	-16.13%
Transport déchets verts St Léon AES	34 658.02 €	22 230.75 €	23 674.63 €	32 007.96 €	44 206.75 €	38.11%
Broyage déchets verts (communes-particuliers)	41 893.33 €	71 359.94 €	57 942.11 €	68 112.79 €	67 569.99 €	-0.80%
Elimination bois déchèteries + transport (SEOSSE - à/c 2013 EGGER)	18 130.83 €	19 615.64 €	20 724.56 €	24 264.30 €	17 954.15 €	-26.01%
Elimination gravats déchèteries (Gironde Travaux Publics)	- €	1 113.48 €	2 934.64 €	6 738.26 €	8 843.47 €	31.24%
Collecte des PAV "textiles" (SITA NEGOCE)					79 615.00 €	
Petites prestations : Nettoyage vitres pôle technique + destruction nid guêpes + désinfection puces + divers			3 883.95 €	1 180.56 €	2 161.74 €	83.11%
Montage-Etiquetage-Rangement bacs sélectifs (ESAT Sadirac)	6 708.22 €	3 297.52 €	4 089.33 €	3 523.51 €	9 242.81 €	162.32%
Livraison bacs / composteurs + maintenance bacs	1 208.88 €	885.88 €	48 837.60 €	74 221.75 €	52 843.25 €	-28.80%
Refonte site Internet (WS INTERACTIVE)				14 938.04 €		-100.00%
Honoraires CEFI ACTION (50 % du dégrèvement taxes foncières + TU)				117 341.24 €	21 335.89 €	-81.82%
Prestations d'extension d'utilisation logiciel STYX				2 744.22 €	288.00 €	-89.51%
Abattage d'arbres déchèterie TRESSES (ACEVEDO)				6 211.62 €		-100.00%
Envoi factures RI				3 057.50 €	7 559.63 €	147.25%
Apports déchèterie Pompignac (VEOLIA)		30 914.01 €				
Sécurité site St-Léon (télésurveillance)			47 616.63 €	75 320.92 €	467.76 €	-99.38%
Distribution communication cartes de vœux + calendriers de tri + distrib bacs OM + plaquettes compostage	289.91 €		2 439.22 €	5 869.43 €	5 004.20 €	-14.74%
TOTAL	**3 630 026.35 €**	**3 767 211.09 €**	**3 465 962.39 €**	**3 869 013.07 €**	**4 007 377.03 €**	**3.58%**

ANNEXE 6 : PRESTATIONS EXTERIEURES DE 2010 A 2014 (SUITE)

	Tonnages 2010*	Tonnages 2011*	Tonnages 2012*	Tonnages 2013*	Tonnages 2014*	Evolution 2013-2014
ASTRIA (OM)	17 220.78	17 041.36	16 729.50	23 544.78	22 255.82	
VEOLIA (OM)	7 501.10	6 702.94	6 696.48		785.46	
TOTAL OM	**24 721.88**	**23 744.30**	**23 425.98**	**23 544.78**	**23 041.28**	-2.14%
SITA (DIB)	**7 390.00**	**8 302.96**	**7 185.84**	**7 272.08**	**7 846.22**	7.90%
COVED (Collecte OM)	**4 649.43**	**4 432.99**	**4 479.66**	**4 267.46**	**4 236.75**	-0.72%
SITA NEGOCE (PAV textiles)					**277.07**	
COVED (Collecte PAV verre)	**2 284.00**	**2 346.68**				
Elimination déchets verts	**7 666.01**	**7 373.27**	**7 603.31**	**9 869.27**	**11 472.47**	16.24%
SEOSSE/EGGER (élimination bois)	**362.14**	**809.30**	**1 710.90**	**1 945.20**	**2 117.70**	8.87%
GIRONDE TRAVAUX PUBLIC (élimination gravats)		**276.66**	**721.75**	**1 574.36**	**1 674.90**	6.39%
TOTAL	**47 073.5**	**47 286.2**	**45 127.4**	**48 473.1**	**50 666.4**	**4.52%**

* Le tonnage traité est inférieur ou supérieur au tonnage collecté en raison des stocks existants d'une année sur l'autre.

ANNEXE 7 : MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE

Libellés Dépenses	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Achats et variation des stocks	**831 329,99 €**	**1 033 251,05 €**	**1 141 312,10 €**	**1 140 655,53 €**	**1 120 595,31 €**	-1,76%
Services extérieurs	**4 837 961,15 €**	**5 246 360,13 €**	**4 939 132,83 €**	**5 135 136,33 €**	**5 291 855,77 €**	3,05%
Autres services extérieurs	**73 058,56 €**	**65 829,22 €**	**76 974,70 €**	**91 359,19 €**	**99 601,49 €**	9,02%
Impôts, Taxes et versements	**169 697,42 €**	**180 940,17 €**	**222 187,84 €**	**111 869,27 €**	**131 748,21 €**	17,77%
Charges de personnel	**3 222 425,16 €**	**3 462 311,63 €**	**3 683 277,76 €**	**3 790 429,63 €**	**3 987 280,74 €**	5,19%
Autres charges de gestion	**74 718,29 €**	**80 800,21 €**	**99 249,01 €**	**94 925,28 €**	**105 524,67 €**	11,17%
Charges financières	**275 161,37 €**	**269 453,26 €**	**266 338,61 €**	**271 499,81 €**	**251 404,73 €**	-7,40%
Charges exceptionnelles (titres annulés, écritures comptables sur cessions…)	**345 186,04 €**	**19 425,07 €**	**12 122,05 €**	**6 778,85 €**	**247 621,33 €**	3552,85%
Dotations aux amortissements	**669 230,07 €**	**727 331,03 €**	**848 755,41 €**	**891 235,96 €**	**1 039 557,01 €**	16,64%
Total des dépenses	**10 498 768,05 €**	**11 085 701,77 €**	**11 289 350,31 €**	**11 533 889,85 €**	**12 275 189,26 €**	**2,17%**
Evolution des dépenses N+1 sur N-1 :		**5,59%**	**1,84%**	**2,17%**	**6,43%**	

ANNEXE 8 : MODALITES DE FINANCEMENT (RECETTES)

Libellés Recettes	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014
Résultats antérieurs	1 003 275,72 €	1 727 690,68 €	1 590 950,75 €	1 489 613,20 €	1 739 152,33 €	16,75%
Atténuation charges de personnel + aide Etat sur emplois d'avenir	71 686,71 €	33 895,12 €	57 919,73 €	108 351,71 €	80 757,22 €	-25,47%
Soutiens Eco-Emballages + Eco-Folio + ECOLOGIC + ECO TLC + vente matériaux à recycler	1 142 182,57 €	2 044 270,16 €	1 859 229,46 €	2 070 504,20 €	2 542 110,56 €	22,78%
Redevance déchèteries	83 307,96 €	140 720,66 €	176 344,40 €	192 165,47 €	184 148,33 €	-4,17%
Locations 10, 20, 30 m3	26 445,19 €	22 319,55 €	20 397,69 €	19 522,91 €	15 130,02 €	-22,50%
Participation communale	8 685 684,45 €	8 548 001,24 €	8 674 388,34 €	8 627 586,30 €	8 715 559,85 €	1,02%
Rappel 2011 - 2012 sur population CDC Coteaux de Garonne				69 795,41 €		-100,00%
Participation Communautés de Communes sur interventions petite benne			3 375,00 €	12 958,33 €	18 083,33 €	39,55%
Participation CDC Vallon de l'Artolie (Frais de gestion RI)					59 293,56 €	
Redevance spéciale OM Communes	77 708,34 €	*budget annexe*				
Redevance et contribution spéciales Entreprises	413 618,02 €	*budget annexe*	628,92 €			
Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe "Redevance spéciale"		121 288,30 €	150 642,75 €	140 300,94 €	153 141,52 €	9,15%
Remboursement de frais par le budget annexe "Redevance spéciale"		328 162,85 €	328 908,80 €	290 523,53 €	296 383,92 €	2,02%
Subvention CG + groupement de commandes + projet théatrale + participation composteurs + Participation ADEME (prévention déchets + RI CDC Vallon de l'Artolie)	84 055,07 €	86 436,59 €	180 686,12 €	142 611,46 €	208 460,34 €	46,17%
Autres recettes (rembt frais transport SITA, Cessions, mandats annulés, pénalités sur marchés, remboursements sinistres + dégrèvement taxe foncière et TU (2013)...)	638 494,70 €	307 253,33 €	21 890,25 €	209 532,55 €	211 501,16 €	0,94%
Total des recettes	**12 226 458,73 €**	**13 360 038,48 €**	**13 065 362,21 €**	**13 373 466,01 €**	**14 223 722,14 €**	**2,36%**
Evolution des recettes N+1 sur N-1 :		9,27%	-2,21%	2,36%	6,36%	

ANNEXE 9 :

COUT A L'HABITANT

Le nombre d'habitants pris en compte varie, généralement en augmentation, d'une année à l'autre, tout comme le nombre de tonnes traitées. Cela explique qu'un coût à la tonne puisse avoir une évolution d'une année sur l'autre différente de l'évolution du coût à l'habitant sur la même période.

Coûts sur totalité du budget	à l'habitant
2007	100,77 €
2008	100,42 €
2009	106,30 €
2010	110,95 €
2011	114,93 €
2012	115,73 €
2013	116,42 €
2014	**121,39 €**
Evolution 2013-2014	**4,27%**

Ce tableau indique le coût total du service déchets pour chaque habitant

Coûts sur part. communale	à l'habitant
2007	80,81 €
2008	85,91 €
2009	90,42 €
2010	91,79 €
2011	88,62 €
2012	88,92 €
2013	87,08 €
2014	**86,19 €**
Evolution 2013-2014	**-1,02%**

* prise en compte de la population lisée de chaque année

Ce tableau indique le coût moyen pour chaque habitant du SEMOCTOM sur leur participation : 8 715 559.85 €

ANNEXE 10 : EVOLUTION NOMBRE D'HABITANTS, BUDGETAIRE A L'HABITANT, PARTICIPATION HABITANT ENTRE 2002 ET 2014

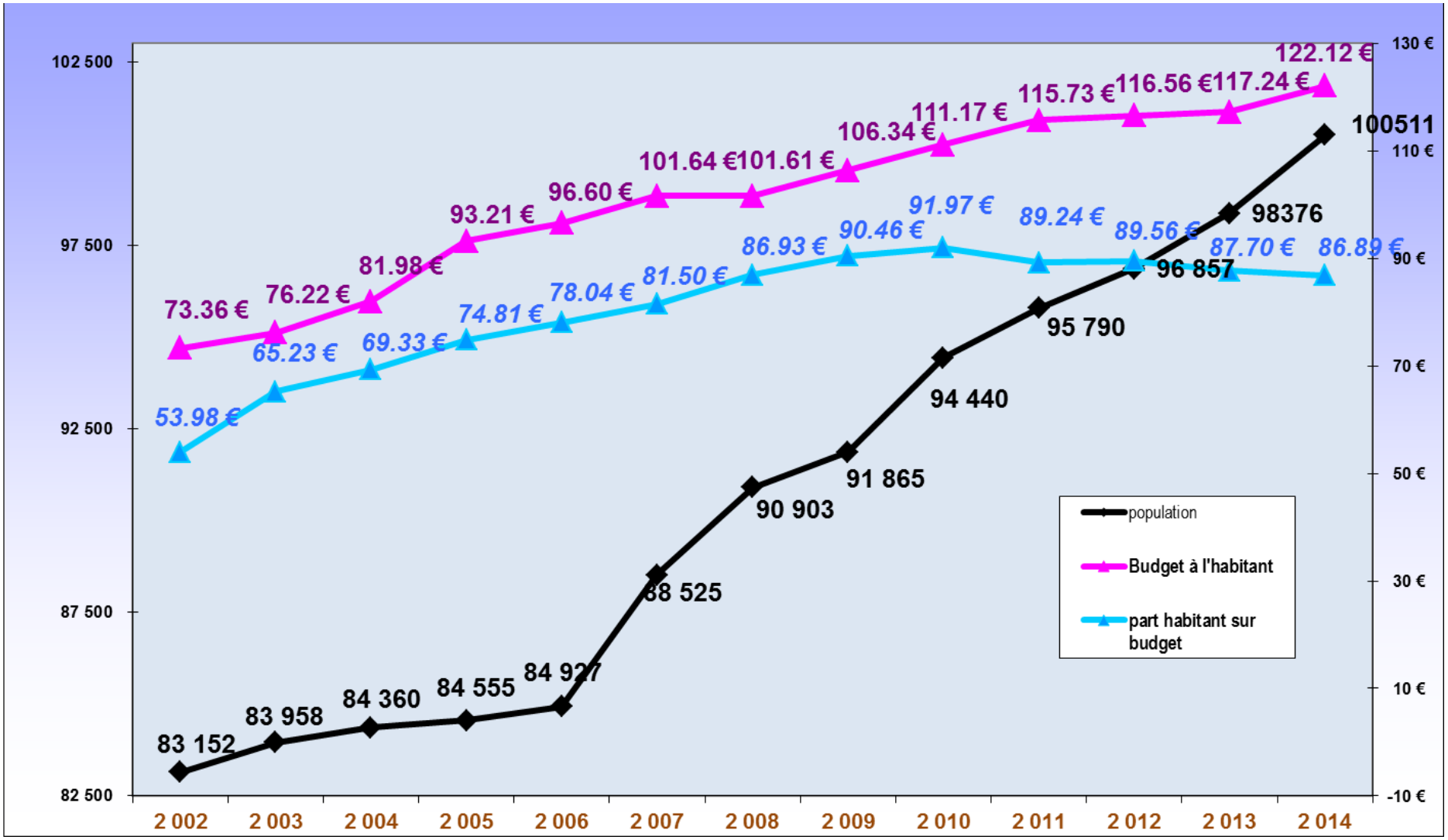

ANNEXE 11 : BUDGET ANNEXE REDEVANCE SPECIALE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution 2013-2014
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	121 288,30 €	150 642,75 €	140 300,94 €	153 141,52 €	9,15%
Services bancaires et assimilés (frais d'encaissement par CB)				0,47 €	
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	328 162,85 €	328 908,80 €	290 523,53 €	296 383,92 €	2,02%
Créances admises en non valeur			1 145,36 €	3 586,37 €	213,12%
Titres anulés sur exercices clos		3 159,51 €	1 346,46 €	- €	-100,00%
TOTAL	**449 451,15 €**	**482 711,06 €**	**433 316,29 €**	**453 112,29 €**	**4,57%**
Evolution des dépenses N+1 sur N-1 :		7,40%	-10,23%	4,57%	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution 2013-2014
Résultat antérieur		31 058,41 €	64 307,70 €	62 411,56 €	-2,95%
Redevance spéciale artisans, commerçants, Ets publics…	242 659,59 €	277 273,17 €	278 993,25 €	286 469,97 €	2,68%
Redevance spéciale bâtiments communaux *(1)*	65 991,83 €	66 752,39 €	66 337,41 €	61 041,51 €	-7,98%
Contribution entreprises CdeC de Targon	32 712,36 €	32 712,36 €	15 904,26 €	16 075,04 €	1,07%
Bâtiments communaux CdeC de Targon	4 964,00 €	5 004,88 €	5 047,22 €	5 138,47 €	1,81%
Contribution entreprises CdeC Coteaux de Garonne *(2)*	129 948,48 €	129 948,48 €	60 224,35 €	47 999,89 €	-20,30%
Bâtiments communaux CdeC Coteaux de Garonne	4 233,30 €	4 269,07 €	4 317,98 €	4 513,62 €	4,53%
Rappel 2011 - 2012 bâtiments communaux sur population CDC Coteaux de Garonne			595,68 €	- €	-100,00%
Contribution entreprises CdeC du Vallon de l'Artolie				18 532,80 €	
Bâtiments communaux CdeC du Vallon de l'artolie *(1)*				6 614,25 €	
Recouvrement sur créances admises en non valeur				1 273,44 €	
TOTAL	**480 509,56 €**	**547 018,76 €**	**495 727,85 €**	**510 070,55 €**	**2,89%**
Evolution des dépenses N+1 sur N-1 :		13,84%	-9,38%	2,89%	

(1) en 2014 les bâtiments communaux CdeC du Vallon de l'Artolie sont comptés à part
(2) en 2013 : le CH de Cadillac n'est plus collecté par le SEMOCTOM

ANNEXE 12 : TARIFS 2014 REDEVANCE SPECIALE

Modalités applicables aux artisans, commerçants, entreprises

Tranche	Quantités produites par semaine en kgs	Calcul	Montant Annuel Communes à 1 passage	Montant Annuel Communes à 2 passages
0	Jusqu'à 50	La Redevance Spéciale est déjà financée par la valeur de la TEOM	Non Assujetti	Non Assujetti
1	+ 50 à 100	(75 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	256.18 €	336.62 €
2	+ 100 à 150	(125 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	768.53 €	1 009.85 €
3	+ 150 à 200	(175 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	1 280.88 €	1 683.08 €
4	+ 200 à 250	(225 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	1 793.23 €	2 356.31 €
5	+ 250 à 300	(275 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	2 305.58 €	3 029.54 €
6	+ 300 à 350	(325 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	2 817.94 €	3 702.77 €
7	+ 350 à 400	(375 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	3 330.29 €	4 376.00 €
8	+ 400 à 450	(425 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	3 842.64 €	5 049.23 €
9	+ 450 à 500	(475 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	4 354.99 €	5 722.46 €
10	+ 500 à 550	(525 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	4 867.34 €	6 395.69 €
11	+ 550 à 600	(575 kgs -50) X 48 X (213.48 € /1000)	5 379.70 €	7 068.92 €
12	+ 600 à 650	(625 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	5 892.05 €	7 742.15 €
13	+ 650 à 700	(675 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	6 404.40 €	8 415.38 €
14	+ 700 à 750	(725 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	6 916.75 €	9 088.61 €
15	+ 750 à 800	(775 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	7 429.10 €	9 761.84 €
16	+ 800 à 850	(825 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	7 941.46 €	10 435.07 €
17	+ 850 à 900	(875 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	8 453.81 €	11 108.30 €
18	+ 900 à 950	(925 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	8 966.16 €	11 781.53 €
19	+ 950 à 1000	(975 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	9 478.51 €	12 454.76 €
20	+ 1000 à 1050	(1025 kgs-50) X 48 X (213.48 € /1000)	9 990.86 €	13 128.00 €

- seuil fixé à 50 kgs
- Tarification par tranche de 50 kgs
- Calcul établi sur 48 semaines
- **Coût à la tonne : 213.48**
- Tarification calculée sur le médian de la tranche considérée
- Nombre de passages hebdomadaires pris en compte (application du coefficient de 1.314 pour le 2ème passage)

Modalités applicables aux Etablissements Publics (Maison de retraite, Perception etc…)

Tranches	Quantités produites par semaine en kgs	Calcul	Montant Annuel communes à 1 passage	Montant Annuel communes à 2 passages
1	Jusqu'à 50	25 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	277.52 €	364.67 €
2	+ 50 à 100	75 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	832.57 €	1 094.00 €
3	+ 100 à 150	125 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	1 387.62 €	1 823.33 €
4	+ 150 à 200	175 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	1 942.67 €	2 552.67 €
5	+ 200 à 250	225 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	2 497.72 €	3 282.00 €
6	+ 250 à 300	275 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	3 052.76 €	4 011.33 €
7	+ 300 à 350	325 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	3 607.81 €	4 740.66 €
8	+ 350 à 400	375 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	4 162.86 €	5 470.00 €
9	+ 400 à 450	425 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	4 717.91 €	6 199.33 €
10	+ 450 à 500	475 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	5 272.96 €	6 928.66 €
11	+ 500 à 550	525 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	5 828.00 €	7 658.00 €
12	+ 550 à 600	575 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	6 383.05 €	8 387.33 €
13	+ 600 à 650	625 kgsX 52 X (213.48 € /1000)	6 938.10 €	9 116.66 €
14	+ 650 à 700	675 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	7 493.15 €	9 846.00 €
15	+ 700 à 750	725 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	8 048.20 €	10 575.33 €
16	+ 750 à 800	775 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	8 603.24 €	11 304.66 €
17	+ 800 à 850	825 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	9 158.29 €	12 034.00 €
18	+ 850 à 900	875 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	9 713.34 €	12 763.33 €
19	+ 900 à 950	925 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	10 268.39 €	13 492.66 €
20	+ 950 à 1000	975 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	10 823.44 €	14 221.99 €
21	+ 1000 à 1050	1025 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	11 378.48 €	14 951.33 €

- Tarification par tranche de 50 kgs
- Calcul établi sur 52 semaines
- **Coût à la tonne : 213.48**
- Tarification calculée sur le médian de la tranche considérée
- Nombre de passages hebdomadaires pris en compte (application du coefficient de 1.314 pour le 2ème passage)

ANNEXE 12 : TARIFS 2014 REDEVANCE SPECIALE (SUITE)

Modalités applicables aux Etablissements Scolaires Publics

Tranches	Quantités produites par semaine (en kg)	Calcul	Montant Annuel communes à 1 passage	Montant Annuel communes à 2 passages
1	Jusqu'à 50	25 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	160.11 €	210.38 €
2	+ 50 à 100	75 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	480.33 €	631.15 €
3	+ 100 à 150	125 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	800.55 €	1 051.92 €
4	+ 150 à 200	175 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	1 120.77 €	1 472.69 €
5	+ 200 à 250	225 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	1 440.99 €	1 893.46 €
6	+ 250 à 300	275 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	1 761.21 €	2 314.23 €
7	+ 300 à 350	325 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	2 081.43 €	2 735.00 €
8	+ 350 à 400	375 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	2 401.65 €	3 155.77 €
9	+ 400 à 450	425 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	2 721.87 €	3 576.54 €
10	+ 450 à 500	475 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	3 042.09 €	3 997.31 €
11	+ 500 à 550	525 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	3 362.31 €	4 418.08 €
12	+ 550 à 600	575 kgs X 30 X (213.48€ /1000)	3 682.53 €	4 838.84 €
13	+ 600 à 650	625 kgsX 30 X (213.48 € /1000)	4 002.75 €	5 259.61 €
14	+ 650 à 700	675 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	4 322.97 €	5 680.38 €
15	+ 700 à 750	725 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	4 643.19 €	6 101.15 €
16	+ 750 à 800	775 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	4 963.41 €	6 521.92 €
17	+ 800 à 850	825 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	5 283.63 €	6 942.69 €
18	+ 850 à 900	875 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	5 603.85 €	7 363.46 €
19	+ 900 à 950	925 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	5 924.07 €	7 784.23 €
20	+ 950 à 1000	975 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	6 244.29 €	8 205.00 €
21	+ 1000 à 1050	1025 kgs X 30 X (213.48 € /1000)	6 564.51 €	8 625.77 €

- Tarification par tranches de 50 kg
- Calcul établi sur 30 semaines: période d'activité d'un établissement scolaire
- **Coût à la tonne : 213.48 €**
- Tarification calculée sur le médian de la tranche considérée
- Nombre de passages hebdomadaires pris en compte
  (application du coefficient de 1.314 pour le 2ème passage)

Modalités applicables aux Etablissements Scolaires

Tranche	Quantités produites par semaine en kgs	Calcul	Montant annuel communes à 1 passage	Montant annuel communes à 2 passages
0	jusqu'à 50	La Redevance Spéciale est déjà financée par la valeur de la TEOM	Non Assujetti	Non Assujetti
1	+ 50 à 100	(75 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	160.11 €	210.38 €
2	+ 100 à 150	(125 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	480.33 €	631.15 €
3	+ 150 à 200	(175 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	800.55 €	1 051.92 €
4	+ 200 à 250	(225 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	1 120.77 €	1 472.69 €
5	+ 250 à 300	(275 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	1 440.99 €	1 893.46 €
6	+ 300 à 350	(325 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	1 761.21 €	2 314.23 €
7	+ 350 à 400	(375 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	2 081.43 €	2 735.00 €
8	+ 400 à 450	(425 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	2 401.65 €	3 155.77 €
9	+ 450 à 500	(475 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	2 721.87 €	3 576.54 €
10	+ 500 à 550	(525 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	3 042.09 €	3 997.31 €
11	+ 550 à 600	(575 kgs -50) X 30 X (213.48 € /1000)	3 362.31 €	4 418.08 €
12	+ 600 à 650	(625 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	3 682.53 €	4 838.84 €
13	+ 650 à 700	(675 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	4 002.75 €	5 259.61 €
14	+ 700 à 750	(725 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	4 322.97 €	5 680.38 €
15	+ 750 à 800	(775 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	4 643.19 €	6 101.15 €
16	+ 800 à 850	(825 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	4 963.41 €	6 521.92 €
17	+ 850 à 900	(875 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	5 283.63 €	6 942.69 €
18	+ 900 à 950	(925 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	5 603.85 €	7 363.46 €
19	+ 950 à 1000	(975 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	5 924.07 €	7 784.23 €
20	+ 1000 à 1050	(1025 kgs-50) X 30 X (213.48 € /1000)	6 244.29 €	8 205.00 €

- seuil fixé à 50 kgs
- Tarification par tranche de 50 kgs
- Calcul établi sur 30 semaines: période d'activité d'un établissement scolaire
- **Coût à la tonne : 213.48 €**
- Tarification calculée sur le médian de la tranche considérée
- Nombre de passages hebdomadaires pris en compte
  (application du coefficient de 1.314 pour le 2ème passage)

ANNEXE 12 : TARIFS 2014 REDEVANCE SPECIALE (SUITE)

Modalités applicables aux Maisons de Retraite Privées

Tranches	Quantités produites par semaine en kgs	Calcul	Montant Annuel communes à 1 passage	Montant Annuel communes à 2 passages
0	Jusqu'à 50	La Redevance Spéciale est déjà financée par la valeur de la TEOM	**Non Assujetti**	**Non Assujetti**
1	+ 50 à 100	25 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**277.52 €**	**364.67 €**
2	+ 100 à 150	75 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**832.57 €**	**1 094.00 €**
3	+ 150 à 200	125 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**1 387.62 €**	**1 823.33 €**
4	+ 200 à 250	175 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**1 942.67 €**	**2 552.67 €**
5	+ 250 à 300	225 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**2 497.72 €**	**3 282.00 €**
6	+ 300 à 350	275 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**3 052.76 €**	**4 011.33 €**
7	+ 350 à 400	325 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**3 607.81 €**	**4 740.66 €**
8	+ 400 à 450	375 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**4 162.86 €**	**5 470.00 €**
9	+ 450 à 500	425 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**4 717.91 €**	**6 199.33 €**
10	+ 500 à 550	475 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**5 272.96 €**	**6 928.66 €**
11	+ 550 à 600	525 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**5 828.00 €**	**7 658.00 €**
12	+ 600 à 650	575 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**6 383.05 €**	**8 387.33 €**
13	+ 650 à 700	625 kgsX 52 X (213.48 € /1000)	**6 938.10 €**	**9 116.66 €**
14	+ 700 à 750	675 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**7 493.15 €**	**9 846.00 €**
15	+ 750 à 800	725 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**8 048.20 €**	**10 575.33 €**
16	+ 800 à 850	775 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**8 603.24 €**	**11 304.66 €**
17	+ 850 à 900	825 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**9 158.29 €**	**12 034.00 €**
18	+ 900 à 950	875 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**9 713.34 €**	**12 763.33 €**
19	+ 950 à 1000	925 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**10 268.39 €**	**13 492.66 €**
20	+ 1000 à 1050	975 kgs X 52 X (213.48 € /1000)	**10 823.44 €**	**14 221.99 €**

- seuil fixé à 50 kgs
- Tarification par tranche de 50 kgs
- Calcul établi sur 52 semaines
- **Coût à la tonne : 213.48 €**
- Tarification calculée sur le médian de la tranche considérée
- Nombre de passages hebdomadaires pris en compte
  (application du coefficient de 1.314 pour le 2ème passage)

ANNEXE 13 : TAUX D'EQUIPEMENT EN COMPOSTEURS DES COMMUNES AU 31 DECEMBRE 2014

COLLECTIVITÉ	COMMUNE	Nombre d'habitants Pop moyenne lissée	Nombre de foyers (personne au foyer 2.7)	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipement
CDC DU BRANNAIS	BRANNE	1347	499	107	21,45%
	CABARA	520	193	34	17,65%
	CAMIAC-ET-SAINT-DENIS	370	137	30	21,89%
	DAIGNAC	471	174	42	24,08%
	DARDENAC	92	34	6	17,61%
	ESPIET	720	267	71	26,63%
	GREZILLAC	697	258	86	33,31%
	GUILLAC	178	66	22	33,37%
	LUGAIGNAC	405	150	49	32,67%
	NAUJAN-ET-POSTIAC	556	206	88	42,73%
	NERIGEAN	850	315	64	20,33%
	SAINT-AUBIN-DE-BRANNE	356	132	43	32,61%
	SAINT-QUENTIN-DE-BARON	2165	802	142	17,71%
	TIZAC-DE-CURTON	296	110	34	31,01%
CDC DES COTEAUX BORDELAIS	**BONNETAN**	826	306	127	41,51%
	CAMARSAC	972	360	92	25,56%
	CARIGNAN-DE-BORDEAUX	3865	1431	575	40,17%
	CROIGNON	549	203	81	39,84%
	FARGUES-SAINT-HILAIRE	2831	1049	308	29,37%
	POMPIGNAC	2767	1025	412	40,20%
	SALLEBOEUF	2261	837	319	38,09%
	TRESSES	4468	1655	587	35,47%
CDC DES COTEAUX DE GARONNE	BEGUEY	1157	429	99	23,10%
	CADILLAC	2750	1019	156	15,32%
	DONZAC	153	57	24	42,35%
	GABARNAC	324	120	32	26,67%
	LAROQUE	274	101	32	31,53%
	LOUPIAC	1148	425	90	21,17%
	MONPRIMBLANC	276	102	37	36,20%
	OMET	274	101	24	23,65%
CDC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS	BAURECH	797	295	117	39,64%
	CAMBES	1400	519	137	26,42%
	CAMBLANES-ET-MEYNAC	2775	1028	465	45,24%
	CENAC	1865	691	247	35,76%
	LATRESNE	3283	1216	425	34,95%
	QUINSAC	2115	783	300	38,30%
	SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	2932	1086	389	35,82%

ANNEXE 13 : TAUX D'EQUIPEMENT EN COMPOSTEURS DES COMMUNES AU 31 DECEMBRE 2014 (SUITE)

COLLECTIVITÉ	COMMUNE	Nombre d'habitants Pop moyenne lissée	Nombre de foyers (personne au foyer 2.7)	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipement
CDC DU CANTON DE TARGON	ARBIS	285	106	47	44,53%
	BAIGNEAUX	353	131	37	28,30%
	BELLEBAT	233	86	15	17,38%
	BELLEFOND	223	83	20	24,22%
	CANTOIS	225	83	17	20,40%
	CESSAC	188	70	21	30,16%
	COURPIAC	114	42	11	26,05%
	ESCOUSSANS	320	119	29	24,47%
	FALEYRAS	397	147	47	31,96%
	FRONTENAC	766	284	70	24,67%
	LADAUX	203	75	31	41,23%
	LUGASSON	269	100	39	39,14%
	MARTRES	131	49	13	26,79%
	MONTIGNAC	155	57	13	22,65%
	ROMAGNE	442	164	51	31,15%
	SAINT-GENIS-DU-BOIS	103	38	13	34,08%
	SAINT-PIERRE-DE-BAT	311	115	35	30,39%
	SOULIGNAC	450	167	43	25,80%
	TARGON	1939	718	189	26,32%
CDC DU CRÉONNAIS	BARON	1118	414	148	35,74%
	BLESIGNAC	317	117	27	23,00%
	CREON	4404	1631	386	23,66%
	CURSAN	593	220	77	35,06%
	HAUX	790	293	111	37,94%
	LA SAUVE	1436	532	155	29,14%
	LE POUT	512	190	62	32,70%
	LOUPES	669	248	81	32,69%
	MADIRAC	190	70	24	34,11%
	SADIRAC	3928	1455	416	28,59%
	SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	312	116	54	46,73%
	SAINT-LEON	344	127	30	23,55%
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS	GENISSAC	1898	703	189	26,89%
	MOULON	976	361	118	32,64%
CDC DU SAUVETERROIS	GORNAC	379	140	47	33,48%
	MOURENS	371	137	22	16,01%
CDC DU SECTEUR DE SAINT LOUBES	BEYCHAC-ET-CAILLAU	2175	806	276	34,26%
	SAINT-LOUBES	8725	3231	792	24,51%
	SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	4602	1704	597	35,03%
CDC DU VALLON DE L'ARTOLIE	CAPIAN	690	256	90	35,22%
	CARDAN	440	163	57	34,98%
	LANGOIRAN	2299	851	282	33,12%
	LE TOURNE	765	283	77	27,18%
	LESTIAC-SUR-GARONNE	601	223	62	27,85%
	PAILLET	1223	453	152	33,56%
	RIONS	1621	600	162	26,98%
	TABANAC	1060	393	87	22,16%
	VILLENAVE-DE-RIONS	325	120	49	40,71%
CDC DU SUD LIBOURNAIS	SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	2165	802	209	26,06%
TOTAL AU 31/12/2014		101 120	37 452	11 473	30,63%

ANNEXE 13 BIS : TAUX D'EQUIPEMENT EN COMPOSTEURS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES AU 31 DECEMBRE 2014

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Nombre d'habitants Pop moyenne lissée	Nombre de foyers (personne au foyer 2.7)	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipement
CDC DU BRANNAIS	9 023	3 342	818	24,48%
DES COTEAUX BORDELAIS	18 539	6 866	2 501	36,42%
DES COTEAUX DE GARONNE	6 356	2 354	494	20,98%
DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS	15 167	5 617	2 080	37,03%
DU CANTON DE TARGON	7 107	2 632	741	28,15%
DU CRÉONNAIS	14 613	5 412	1 571	29,03%
DU LIBOURNAIS	2 874	1 064	307	28,84%
DU PAYS DE SAUVETERRE DE GUYENNE	750	278	69	24,84%
DU SECTEUR DE SAINT LOUBES	15 502	5 741	1 665	29,00%
DU VALLON DE L'ARTOLIE	9 024	3 342	1 018	30,46%
CDC DU SUD LIBOURNAIS	2 165	802	209	26,06%
Total au 31/12/2014	**101 120**	**37 452**	**11 473**	**30,63%**

ANNEXE 14 : TARIFICATION 2014 DES DECHETERIES DU SEMOCTOM

DECHETERIES TRESSES - SAINT-CAPRAIS - BEGUEY					
	Recyclables (éco)*	**Encombrants**	**Ferraille**	**Végétaux**	**Gravats**
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)	Gratuité (pas de seuil)	Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà : **0,14 €** le kg	Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà: **0,14 euros** le kg	Gratuité de 0 à 250 kg/jour. Au-delà : **0,14 euros** le kg	Non acceptés
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	**0,19 €** dès le 1er kg	**0,19 €** dès le 1er kg	**0,19 €** dès le 1er kg	**0,19 euros** dès le 1er kg	Non acceptés
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	**0,14 euros** dès le 1er kg	**0,14 euros** dès le 1er kg	**0,14 euros** dès le 1er kg	Non acceptés : déchèterie non adaptée
Entreprises Hors territoire SEMOCTOM	**0,19 euros** dès le 1er kg	**0,19 euros** dès le 1er kg	**0,19 euros** dès le 1er kg	**0,19 euros** dès le 1er kg	Non acceptés
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)	**0,13 €** dès le 1er kg	**0,13 €** dès le 1er kg	**0,13 €** dès le 1er kg	Non acceptés
Communes	Gratuité (pas de seuil)	Gratuit à Saint Léon, uniquement les Mardis et Mercredis après-midi. Autres jours et autres déchèteries : **0,13 €** dès le 1er kilo	**0,13 €** dès le 1er kg	Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà: **0,13 €** le kg Gratuité Totale les mardis, mercredis, jeudis et lundis après midi pour la déchèterie de Saint-Caprais sur le site ACEVEDO.	Non acceptés

DECHETERIES SAINT LOUBES - SAINT GERMAIN DU PUCH - SAINT-LEON					
	Recyclables (éco)*	**Encombrants**	**Ferraille**	**Végétaux**	**Gravats**
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)	Gratuité (pas de seuil)	Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà: **0,14 €** le kg	Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà: **0,14 €** le kg	Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà: **0,14 €** le kg	Gratuité de 0 à 250 kg Au-delà: **0,14 €** le kg
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	**0,19 €** dès le 1er kg	**0,19 €** dès le 1er kg	**0,19 €** dès le 1er kg	**0,19 €** dès le 1er kg	Non acceptés
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	**0,14 €** dès le 1er kg	**0,14 €** dès le 1er kg	**0,14 €** dès le 1er kg	Non acceptés
Entreprises Hors territoire SEMOCTOM	0,19 euros dès le 1er kg	0,19 euros dès le 1er kg	0,19 euros dès le 1er kg	0,19 euros dès le 1er kg	Non acceptés
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)	**0,13 €** dès le 1er kg	**0,13 €** dès le 1er kg	**0,13 €** dès le 1er kg	Non acceptés
Communes	Gratuité (pas de seuil)	**0,13 €** dès le 1er kg	**0,13 €** dès le 1er kg	Gratuité de 0 à 250 kg/jour Au-delà : **0,13 €** le kg Gratuité Totale les mercredis et jeudis après-midi	Non acceptés

* Recyclables (eco) : verre, journaux, cartons, bouteilles en plastique, canettes acier, alu

ANNEXE 14 : TARIFICATION 2014 DES DECHETERIES DU SEMOCTOM (SUITE)

AUTRES MATERIAUX RECEPTIONNES EN DECHETERIES -				
	DEEE **	**DDS *****	**DEA******	**Lampes-Néons et Piles**
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)	Gratuité (pas de seuil)			
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 €** dès le 1er kg			
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)	Non acceptés	**0,15 euros** dès le 1er kg (1)	Gratuité (pas de seuil)
Entreprises Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 euros** dès le 1er kg		**0,20 euros** dès le 1er kg (1)	**0,20 euros** dès le 1er kg
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)			
Communes				
	Radiographies- Huiles de vidange-Huiles alimentaires-Capsules Nespresso- Textiles			
Particuliers territoire SEMOCTOM (dépôts payants à partir de 250 kg/jour tous matériaux confondus)	Gratuité (pas de seuil)			
Particuliers Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 €** dès le 1er kg			
Entreprises territoire SEMOCTOM	Gratuité (pas de seuil)			
Entreprises Hors territoire SEMOCTOM	**0,20 euros** dès le 1er kg			
Etablissements Publics	Gratuité (pas de seuil)			
Communes				

DEEE ** Déchets d'Equipent Electriques et Electroniques
DDS* Déchets Diffus Spécifiques**
DEA ** (Déchets d'Ameublement)**
(1) : Gratuité pour les entreprises ayant contractualisé avec ECO-MOBILIER (avec justificatifs) en filière opérationelle en 2015 uniquement à la déchèterie de Saint-Léon

ANNEXE 15 : TARIFICATION 2014 DES PRESTATIONS DU SEMOCTOM

Collecte et traitement des déchets ménagers des bâtiments communaux (Mairie, local technique, salle des fêtes…)

· 1 collecte OM par semaine :	**par hab/an**	**0.67 €**
· 1 collecte OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15 jours	**par hab/an**	**0.73 €**
· 1 collecte OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15 jours + verre 1 fois/mois	**par hab/an**	**0.81 €**
· 2 collectes OM par semaine :	**par hab/an**	**0.84 €**
· 2 collectes OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15jours	**par hab/an**	**0.90 €**
· 2 collectes OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler 1 fois/15jours + verre 1 fois/mois	**par hab/an**	**0.98 €**
· 2 collectes OM par semaine et 1 collecte des matériaux à recycler hebdomadaires (alternance « mélangés/verre) ou situation particulière (centre bourg hebdomadaire) :	**par hab/an**	**1.04 €**

TARIFS PARTICIPATION CDC (-1 % sur 2013)

Fréquence et type de collecte	Tarifs 2014 /hab/an	Types d'organisation de collecte					
1 OM / semaine	74,61 €	X	X	X			
2 OM / semaine	93,36 €				X	X	X
1 Sélectif / 15 jours	7,20 €	X	X	X	X	X	X
1 Verre / 15 jours	15,24 €		X			X	
1 Verre / mois	8,85 €			X			X
Total Tarifs 2014 par an/hab pour la commune		81,81 €	97,05 €	90,66 €	100,56 €	115,80 €	109,41 €

TARIFS REDEVANCE SPECIALE et CONTRIBUTION ENTREPRISES DES CDC à la REOM

Selon des règles spécifiques fixées par délibération. Ces règles sont identiques pour les entreprises des CDC à la REOM et à la TEOM à compter du 01/01/2013	**la tonne**	**213.48 €**
Coefficient entre 1 et 2 passages hebdomadaires	**1.31**	
Demande de passage supplémentaire de sélectif	**par passage**	**30.00 €**

Mise à disposition de bac 10 m³, 20 m³, 30 m³ (collectivités - 1er gratuit) (inchangés depuis 2010)

· Bacs 10 m³ :	**par bac**	**353,71 €**
· Bacs 20, 30 m³ :	**par bac**	**521,07 €**

Mise à disposition d'un 10 m³ (artisans, commerçants, entreprises, particuliers…) (inchangé depuis 2010)

· Bacs 10 m³ :	**par bac**	**353,71 €**

Tarifs petite BOM

1 point de collecte = 1 foyer

de 1 à 5 points	**par an**	**1 000 €**
de 6 à 14 points	**par an**	**2 000 €**
au delà de 14	**par an**	**2 500 €**

Mise à disposition annuelle d'une borne d'apport volontaire (artisans, commerçants, entreprises, particuliers…) (inchangés depuis 2010)

· Borne d'apport volontaire :	**par bac**	**124,38 €**
· Par relevage et vidage :	**par bac**	**64,53 €**

ANNEXE 15 : TARIFICATION 2014 DES PRESTATIONS DU SEMOCTOM (SUITE)

Mise à disposition de conteneurs (inchangés depuis 2012)

Bacs 120 L OM, tri ou verre :	**28 €**
Bacs 240 L OM, tri ou verre :	**35 €**
Bacs 240 L à serrure verre :	**62 €**
Bacs 340 L OM ou tri :	**54 €**
Bacs 660L OM, tri ou verre :	**135 €**
Bacs 660L à serrure OM, tri ou verre :	**166 €**
Bacs 660L à serrure et opercule verre :	**176 €**
option serrure	**30 €**

Mise à disposition de composteurs

Mise à disposition d'un lombricomposteur (inchangé depuis 2005)	**30 €**
Mise à disposition d'un composteur (inchangé depuis 2005)	**10 €**
Mise à disposition d'un second composteur (inchangé depuis 2012)	**24 €**
Mise à disposition d'un second bio seau (inchangé depuis 2012)	**5,50 €**
Mise à disposition d'un second mélangeur aérateur (inchangé depuis 2012)	**3,50 €**

Indemnisation en cas de détérioration ou de manque de bacs prêtés lors de manifestation (inchangés depuis 2012)

Bacs 120 L	**40,00 €**
Bacs 240 L	**50,00 €**
Bacs 340 L	**70,00 €**
Bacs 660 L	**180,00 €**

TARIFS DECHETERIES (inchangés depuis 2009)

Territoire SEMOCTOM :		
- Matériaux à recyler		**Gratuit**
- Pour le reste des déchets (au-delà de 250 kg/jour)	**le kg**	**0,14 €**
Hors territoire SEMOCTOM (dès le 1er kg)	**le kg**	**0,19 €**
Etablissements Publics + Communes :		
- Matériaux à recyler et selon jours et déchèteries pour les encombrants et végétaux		**Gratuit**
- Pour le reste des déchets (au-delà de 250 kg/jour)	**le kg**	**0,13 €**

ANNEXE 16 : MANIFESTATIONS 2014

dates	nbre de jours	commune	nom de la manifestation	organisateur	nbre de public	gobelets éco cups	tri	prévention déchets (tireuses à bière, pas de canettes, vaisselle	nbre bacs à disposition	autres matériels prêtés	nbre années suivi
9-mars-14	1	quinsac	*VTT rando des 7 clochers*	us quinsac cyclisme	1200		X		10		3
2-avr.-14	4	Créon	*festival "le Festin"*	asso la Rural	2000	X	X	X	19		4
19-avr.-14	1	Laroque	*VTT pompiers*	pompiers	500		x	x	2		1
26-avr.-14	2	Loupiac	*Printemps des liquoreux*	comité de sauvegarde de la villa st romain	3000	X	X	X	34		4
11-mai-14	3	carignan	*fête locale*	mairie	1500		x		6		3
17-mai-14	1	cadillac	*fête du rugby*	rugby club	300		X		4		2
18-mai-14	1	Quinsac	*fête du Clairet*	mairie	2500	X	X	X	26		7
20-mai-14	3	Cénac	*fête foraine*	mairie	2500				22		5
23-mai-14	1	Daignac	*repas marché à la ferme*	bergerie	630	X	X	X	13		6
24-mai-14	1	st loubès	*tournoi handball*	club de hand st loubès	2000	x	x	x	40		1
30-mai-14	2	paillet	*fête locale*	mairie	1500		x	x	6		2
31-mai-14	2	St Léon	*fête de la bière*	CDF	1500	x	x	x	6		1
7-juin-14	2	Cénac	*festival "jazz 360"*	mairie	1500	X	X	X	10		5
7-juin-14	2	Tresses	*tournoi de football*	football club des coteaux	1500	X	X		32		3
14-juin-14	1	daignac	*marché nocturne*	mairie	7000		x		4	1 benne 10 m3	2
14-juin-14	2	Faleyras	*rallye cross*	ASACAF	2500	x	x		85	5 bennes 10 m3	5
14-juin-14	2	sadirac	*fête de la poterie*	AGAP	1500	X	X	X	17		3
15-juin-14	1	st loubès	*fête locale*	mairie	1000		X		24		2
21-juin-14	1	st loubès	*fête de la musique*	mairie	1500		X		24		2
21-juin-14	1	St Quentin de Baron	*fête de la Musique*	mairie	7000	X	X	X	79		3
21-juin-14	2	Quinsac	*fêtes de la St Jean*	Comité des fêtes	2000	X	X		26		7
22-juin-14	1	camblanes	*vide grenier*	Foyer educ populaire	2000		x	x	10		2

ANNEXE 16 : MANIFESTATIONS 2014 (SUITE)

dates	nbre de jours	commune	nom de la manifestation	organisateur	nbre de public	gobelets éco cups	tri	prévention déchets (tireuses à bière, pas de canettes, vaisselle	nbre bacs à disposition	autres matériels prêtés	nbre années suivi
28-juin-14	1	latresne	*gala gym*	st caprais gym	1000		x	x	22		1
28-juin-14	3	espiet	*fête locale*	CDF	1500		X		12		2
4-juil.-14	2	Rions	*festival "rues et vous"*	cdc artolie	3000	X	X	X	28	1 pàv verre	8
5-juil.-14	1	Gornac	*soirée Dancefloor*	Comité des fêtes	1500		X		8		5
14-juil.-14	1	Quinsac	*fête du XIV juillet*	Comité des fêtes	1500	X	X		24		7
14-juil.-14	1	sadirac	*marché nocturne*	mairie	1000		x	x	14		1
25-juil.-14	30	Créon	*marchés sous les étoiles*	commerçants	3000		X		10	1 pàv verre	3
25-juil.-14	3	langoiran	*fête locale*	CDF	2000		X		25		2
25-juil.-14	2	le tourne	*rencontres bateaux en bois…Tramasset*	Tramasset	2500	x	x	x	21		4
2-août-14	1	st loubès	*concert collectif métissé*	cdf	3000		x		35		1
16-août-14	1	espiet	*2 CV cross*	club 2cv daignac	1500		x	x	23		1
30-août-14	1	Carignan	*marché nocturne*	mairie	1000		X		5		5
31-août-14	1	La Sauve	*spectacle son et lumière*	abbaye	1500		X		8		4
6-sept.-14	2	Faleyras	*auto cross*	ASACAF	7000	x	x	x	110		6
6-sept.-14	3	moulon	*fête locale*	cdf	1500		x	x	20		2
6-sept.-14	3	Frontenac (Créon, Sadirac, Latresne)	*festival "ouvre la voix"*	rockschool barbey	2500	X	X	X	22		8
6-sept.-14	1	camblanes	*hommage à M Trupin*	mairie	500		x		3		1
7-sept.-14	1	camblanes	*vide grenier*	mairie	2000	x	x	x	3		3
7-sept.-14	1	sadirac	*fête des vins de l'E2M*	office tourisme	1000	x	x	x	41		1
12-sept.-14	2	Fargues	*festival "des coteaux bordelais"*	cdc coteaux bordelais	1500	X	X		9		3
13-sept.-14	1	daignac	*forum associations cdc brannais*	cdc	500	x	x		6		1
20-sept.-14	1	St Loubès	*Fête nautique Cavernes*	journées patrimoine	500		X		20		3

ANNEXE 16 : MANIFESTATIONS 2014 (SUITE)

dates	nbre de jours	commune	nom de la manifestation	organisateur	nbre de public	gobelets éco cups	tri	prévention déchets (tireuses à bière, pas de canettes, vaisselle	nbre bacs à disposition	autres matériels prêtés	nbre années suivi
20-sept.-14	2	**Arbis**	***Moto cross***	moto club vallée du Roc	1500		X		24		**3**
21-sept.-14	2	**cénac**	***fête des vendanges***	mairie	500		X		6		**1**
26-sept.-14	1	**Créon**	***nettoyage des rues***	collège créon	100		X		6		**2**
27-sept.-14	1	**Le tourne**	***fête du Mascaret***	mairie	3000	X	X	X	16		**5**
28-sept.-14	1	**Rions**	***vide-grenier***	jardins citadelle	1000	X	X	X	12		**3**
1-oct.-14	3	**Frontenac**	***tournage "Famille d'accueil"***	France 3	300		x		7		**1**
1-oct.-14	10	**fargues**	***cirque***	mairie	1000		x		5		**1**
5-oct.-14	1	**camarsac**	***randonnée "Camarsac à pied, à vélo"***	cdc coteaux bordelais	800	x	X	x	13		**3**
10-oct.-14	3	**Targon**	***festival" le pressoir"***	acrocs productions	1700	X	X	X	23		**3**
10-oct.-14	5	**carignan**	***cirque***	mairie	1000		X		5		**2**
4-nov.-14	60	**créon**	***déménagement cdc***	cdc	50		x		4		**1**
29-nov.-14	1	**Créon**	***fiestados***	la cabane à projets	600	X	X		7		**4**
3-déc.-14	9	**sadirac**	***tournage château Grand Verdus***	France 3	300		x	x	8		**1**
13-déc.-14	1	**salleboeuf**	***X cross, course nature***	raid'n trail	600	x	x	x	12		**1**
					100080	27			1116	4	

ANNEXE 17 : ESTIMATION DES RÉSULTATS – MANIFESTATIONS 2014

	2012	2013	2014	évolution 2014/2013			
nombre de manifestations partenaires engagées dans un processus de tri et/ou réduction	38	52	**59**	13%			
quantité de personnes sensibilisées au tri et à la réduction des déchets lors des manifestations	37 000	74 130	**100 080**	35%			
quantité de déchets collectés (total)	11.1 T	22.2 T	**30.0 T**	35%	300 g	par pers en moyenne (de 110 à 650)	
quantité de déchets qui ont pu être **recyclés**	3.7 T	7.4 T	**10.0 T**	35%	100 g	par personne en moyenne	
quantité de déchets évités grâce à la **prévention** (compost, tireuses à bière, service au verre, boissons sirops, vaisselle lavable)	5.0 T	6.1 T	**8.8 T**	44%	150 g	par personne en moyenne **sur les manifestations concernées ***	
déchets **Ordures Ménagères Résiduelles évités (incinération)**	8.7 T	13.5 T	**18.8 T**	39%	**gobelets =3/pers moyenne**		
quantité de **gobelets évités** grâce aux gobelets consignés éco-cups	93 300	148 890	**167 490**	12%			
nombre de prêts de **totems**	11	10	**0**				
nombre TOTAL de bacs mis à disposition	850	926	**1 116**	21%			
nombre MOYEN de bacs mis à disposition / manifestation	22	18	**19**				
nombre TOTAL de PAV VERRE mis à disposition,			**2**				
nombre TOTAL de BENNES 10m3 mis à disposition,			**6**				

ANNEXE 18 : DÉTAIL DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2014

ACTION 1 : « DÉVELOPPER L'OPÉRATION STOP-PUB »

Cette action représente un axe majeur du Programme local de Prévention pour la réduction des déchets du SEMOCTOM. L'année 2014 a été marquée par une distribution systématique d'autocollants lors des rencontres avec les usagers (distributions de bacs et de composteurs) et par une mise à disposition dans les lieux publics (communes, communautés de communes, entreprises…).

L'évolution de cette action faite par le SEMOCTOM sur 3 communes et 1000 foyers montre que le taux d'équipement est passé de 12% en 2011 à presque 24% en 2014 ce qui a permis au SEMOCTOM de dépasser les objectifs qu'il s'était assigné pour la fin du programme (14% correspondait à la moyenne départementale de 2009).

Comparaison du taux de stop-pub entre Décembre 2011 et Janvier 2014 (sur un échantillon de 1000 foyers)				
Nom de la commune de l'échantillon	Taux d'équipement en décembre 2011	Taux d'équipement Février 2012	Taux d'équipement Mai 2013	Taux d'équipement Janvier 2014
CAMBLANES et MEYNAC	14.0%	21.40%	23.49%	22.88%
MOULON	16.8%	27.14%	24.03%	25.73%
BRANNE	6.9%	15.73%	21.80%	23.80%
Moyenne pondérée	12.1%	20.11%	22.90%	23.70%

Ce taux de 23% a été corroboré par une étude d'opinion intitulée « les Girondins et la réduction des déchets ménagers » réalisée par l'IFOP à la demande du Conseil Général en septembre 2013.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

- Maintenir ce taux d'équipement
- Diffusion d'un autocollant à l'ensemble des foyers via le calendrier de collecte
- Prochaine campagne de comptage (Février 2015)
- Nouvelle zone à l'étude (territoire RI)

ACTION 2 : « EXTENSION ET AMÉLIORATION QUALITATIVE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL »

Le compostage individuel est le 2ème axe majeur du programme de prévention. 11 473 composteurs ont été distribués ce qui représente un taux d'équipement des foyers de près de 30.63 % et 1437 tonnes de déchets compostés. Pour rappel le taux d'équipement en 2009 était de 24%.

L'équipement des habitants en composteurs continue à progresser régulièrement sur le territoire du SEMOCTOM notamment lors des distributions de conteneurs à ordures ménagères sur le territoire et des

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Objectif : atteindre 33% de taux d'équipement des foyers

- Mise en place d'une aire de démonstration sur le compostage
- Renouvellement de la réunion des « guides » composteurs formés par le CG33

animations en déchèterie. La réalisation d'un guide méthodologique « La recette d'un compost réussi » réalisé avec la participation de guides composteurs permet une amélioration qualitative du compostage individuel.

De plus le nouveau service de livraison des composteurs à domicile a facilité l'accès à cet équipement.

ACTION 3 : « COMPOSTAGE DES GROS PRODUCTEURS DE DÉCHETS»

Cette action concerne les cantines scolaires et les entreprises qui produisent des quantités importantes de déchets fermentescibles. En 2014, le SEMOCTOM a équipé 2 cantines scolaires à Paillet et à Baron, 1 restaurant et 1 collège à Créon.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Objectif : équiper 4 nouveaux sites

- Développer le compostage des cantines scolaires

- Communiquer sur la mise à disposition de gros composteurs (800 litres) pour les professionnels

Au total depuis le début du Programme de Prévention, ce sont 11 sites qui détournent environ 25,10 tonnes de déchets fermentescibles par an.

ACTION 4 : « ENCOURAGER LE COMPOSTAGE SEMI-COLLECTIF»

4 nouveaux sites de composteurs de quartier ont été installés en année 4.

Au total depuis le début du Programme de Prévention, on dénombre 7 sites actifs (81 foyers) qui détournent environ 4,2 tonnes de déchets fermentescibles par an.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Objectif : équiper 4 nouveaux sites de compostage partagé

- Renforcer la communication autour de la gestion collective des déchets de jardin

- Affiner les ratios détournés par de nouvelles pesées (opération témoin sur Salleboeuf 26 kg/an/hab)

ACTION 5 : « ACTION DE PRÉVENTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE EN DÉCHÈTERIES»

Le partenariat avec le Conseil général de la Gironde a permis de conduire une vingtaine d'animations sur les déchèteries (en juillet et en août, Semaine européenne de réduction des déchets, Semaine du Développement Durable) sur les thématiques suivantes :

Les déchets verts et le compostage

- Promotion du Kit de compostage du SEMOCTOM
- Diffusion de la plaquette « la recette d'un compost réussi »
- Démonstration de compostage

Les Déchets dangereux des ménages

- Alternatives aux DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Le gaspillage alimentaire

- Diffusion d'un guide pour éviter le gaspillage alimentaire

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Objectif : maintenir ces animations de sensibilisation : 12/an

Le réemploi-la réutilisation et la réparation

- Diffusion d'un annuaire des entreprises de la réparation élaboré en partenariat avec le concours de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde mis à jour régulièrement

Depuis le début du Programme, on compte près d'une cinquantaine d'animations réalisées soit plus de 2000 personnes sensibilisées.

ACTION 6 : « ENCOURAGER LE REEMPLOI, LA REUTILISATION ET LA REPARATION»

Afin de permettre la remise en circulation d'objets initialement destinés à être jetés, le SEMOCTOM a développé 1 partenariat avec la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie qui a signé une convention avec le SEMOCTOM afin d'autoriser la récupération d'objets avant mise en benne en déchèterie pour pouvoir animer des ateliers de « customisation » et donner une 2ème vie aux objets. Ces objets ont été exposés pendant le festival « Rues et Vous » (une trentaine) qui s'est tenu durant le mois de Juillet.
Par ailleurs, lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui s'est déroulée du 22 au 28 novembre 2014, le SEMOCTOM a réalisé des animations sur les déchèteries du SEMOCTOM en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde sur la thématique du don, de la réparation et du réemploi. Le SEMOCTOM a mené une opération baptisée « Zone de gratuité » sur la déchèterie de Saint-Léon sous le slogan suivant : « ce qui ne plait plus ou ne sert plus à l'un peut encore être utile à un autre ! ». Un « coin récup » a été

organisé et a très bien fonctionné. En effet 500 objets en tout genre ont été récupérés auprès de 30 déposants (vaisselle, jouets, livres, bibelots…) et immédiatement redistribués gratuitement soit 300 kg.

Au total, une centaine de personnes ont été sensibilisées sur la question des déchets de manière plus globale.

Par ailleurs, une journée « spéciale Noël » a été organisée le 19 décembre.

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Objectif : Extension d'un espace de réemploi à l'instar de celui de Saint-Léon sur deux autres déchèteries

- Dynamiser le réseau des associations qui réparent, donnent ou revendent des produits en fin de vie

- Développement de partenariats avec des associations caritatives

ACTION 7 ET 8 : «ECO-EXEMPLARITE DU SEMOCTOM DANS LA GESTION DE SES DECHETS ET DANS L'ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS»

Le service prévention a initié une troisième pesée des déchets produits par les services administratifs et techniques : diminution de – 14% des OMA.

Ce résultat s'explique par la mise en place de bonnes pratiques visant à réduire la production des déchets :

- Compostage des déchets de repas
- Paramétrage des ordinateurs pour une impression recto/verso
- Utilisation du recto erreur (verso brouillon)
- Dématérialisation des pièces jointes liées aux convocations (compte-rendu, note de synthèse…)

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Objectif : Réduction de -7% d'OMA

Les marchés publics intègrent de plus en plus de critères d'éco-exemplarité (produits éco-labellisés).

ACTION 9 : «OPERATION FOYERS TEMOINS »

Chaque année dans le cadre du Programme Local de Prévention le SEMOCTOM organise une opération « Foyers Témoins ». Cette action donne beaucoup de sens à la prévention des déchets.

Elle met en évidence l'importance que peut avoir le simple fait de porter son attention sur ses gestes quotidiens en matière de gestion des déchets. Elle aura aussi permis de vérifier l'impact du compostage individuel (58kg/an/personne) à (100 kg/an/personne) pour les personnes les plus averties.

En s'adressant à tous les foyers, elle peut aussi permettre d'élargir une connaissance sur les enjeux des politiques publiques. Elle constitue une base pour élargir la communication.

En 2014, quatre foyers se sont engagés dans cette démarche pendant 3 mois.

Les résultats ont été probants puisqu'une baisse de plus de 58 kg/an/hab d'OMA (Ordures ménagères + matériaux recyclables) a été enregistrée pour des foyers qui étaient déjà pour la plupart d'entre eux des « trieurs » et qui pratiquaient le compostage.

Foyers témoins avant l'opération
310 kg/an/hab d'OMA

Type de déchets	Moyenne initiale par personne en kg par an	Moyenne après l'adoption de nouveaux gestes	Évolution
Ordures Ménagères résiduelles	200	160	-20%
TRI en Mélange	80	65	-19%
Verre	30	38	+27%
OMA	310	263	-15%
Compostés – donnés aux poules	65	98	+51 %

Foyers témoins après l'opération
263 kg/an/hab d'OMA

ACTION 10 : «MANIFESTATIONS ZERO DECHETS»

Le SEMOCTOM a accompagné de nombreuses manifestations (cf annexe 14 et 15 « *Manifestations 2014 et estimation des résultats* ») :

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

- Réduction des déchets de 10% pour les manifestations déjà suivies

Mise à disposition gratuite d'un « kit de tri »

- Dimensionnement des collecteurs de déchets

Information sur les solutions permettant de réduire la production de déchets :

- Gobelets réutilisables (Conseil Général de la Gironde pour la mise à disposition de gobelets « gratuitement »: livraison lavage et récupération)
- Boisson en fût
- Vente au verre (élimination des canettes et bouteilles individuelles)
- Diffusion du « Guide pour les manifestation responsables » téléchargeable sur le site www.semoctom.com

ACTION 11 ET 12 : «OUTILS DE SENSIBILISATION POUR LES DIFFERENTS PUBLICS ET LES COLLECTIVITES»

Le SEMOCTOM a développé des outils pour réduire la production de déchets :

- 50 000 Carte de vœux 2014 véhiculant un message sur les astuces pour lutter contre le Gaspillage alimentaire (thème national 2014)
- www.semoctom.com
- 61 900 Calendriers de collecte dont le verso sensibilisait sur la surproduction des déchets
- Intervention en milieu scolaire et périscolaire : sur la réduction et la valorisation des déchets et le compostage
- Flocage de 2 camions- benne (thématique gaspillage alimentaire/compost et site internet/recyclage des papiers)

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Objectifs :
• Flocage de 2 camions -benne et de 4 véhicules légers
• Intervention dans les conseils communautaires pour accompagner les collectivités dans une démarche de réduction des déchets

ACTION 13 ET 14 : «SENSIBILISATION DES ENTREPRISES ET OPERATION ENTREPRISES TEMOINS »

Le SEMOCTOM s'attache à sensibiliser les entreprises du territoire et développe un partenariat avec elles afin de réduire les déchets, mais aussi leur facture de redevance spéciale, en leur apportant des solutions concrètes :

- Optimisation et Mise en place du tri dans les locaux des professionnels
- Guide des solutions pour réduire ses déchets
- Compostage des fermentescibles des professionnels 16,5 tonnes en 2014

7 entreprises ont été suivies depuis le début du programme.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

- **Audit déchets des entreprises**
- **Identification des gisements problématiques**
- **Mise en place de solutions de réduction de la production de déchets**
- **Mise en place d'une meilleure collecte des déchets dans tous les services**

En 2014, quatre entreprises ont participé à l'opération « Entreprises Témoins »

14 Opération Entreprises Témoins

Exemple d'une action sur 2014 :

- L'entreprise BALLARIN de HAUX (producteur de **vin effervescent**) a vu sa production d'ordures ménagères résiduelles hebdomadaire passer de 250 kg semaine à moins de 100 kg soit une baisse de 7 tonnes par an.
- Parallèlement sa facture de redevance spéciale est passée de 3600 € en 2013 à 320 € en 2014 grâce à une valorisation de ses capsules de pré-embouteillage.
- En effet, cette entreprise mettait dans ses ordures ménagères ces capsules métalliques.
- L'audit du SEMOCTOM a mis en évidence que ce déchet pouvait être valorisé par des ferrailleurs.

TOTAL BUDGET REALISE ANNEE 4 :

266 118.35 €

Aide de l'ADEME : 106 722 €

EVOLUTION/PERSPECTIVES 2015

Objectif : renforcer l'accompagner des entreprises du territoire

La législation oblige les gros producteurs de déchets de valoriser les bio-déchets soit par compostage soit par méthanisation.

Au 1er janvier 2014 sont concernées par cette législation les entreprises produisant plus de 40 tonnes/an de bio-déchets.

Entrée en application	Bio-déchets / an	Exemples d'établissements concernés
2012	+ de 120 t/an	Restaurants > 3600 couvert/jour. Cantines > 2435 couverts/jour Etablissement de soins > 900 lits Hypermarchés Industries agroalimentaires
2013	+ de 80 t/an	Restaurants > 1400 couverts/jour. Supermarchés de > 2500 m²
2014	+ de 40 t/an	Restaurants > 1100 couverts/jour Etablissements de soins > 380 lits
2015	+ de 20 t/an	Restaurants > 500 couverts/jour
2016	+ de 10 t/an	Restaurants > 150 couverts/jour Surface de vente alimentaire >100 m²

Seuils applicables aux gros producteurs des bio-déchets

PREVISIONNEL ANNEE 5 :

289 078.99 €

ANNEXE 19 : COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL ET DU BUREAU DU SEMOCTOM –MANDATURE 2014-2020

BAURECH
Frédéric PRADEAU

BEGUEY
François DAURAT *

BELLEBAT
Alain LEVEAU *

BEYCHAC ET CAILLEAU
Jacky BIAUJAUD

BONNETAN
Alain BARGUE *

BONNETAN
Thierry AGERT

BRANNE
Régis PARDO

CADILLAC
Pierre RIBEAUT

CAMARSAC
Bruno ETCHEVERRIA

CAMBES
Stéphane MUNOZ

CAMBLANES ET MEYNAC
Jean Philippe GUILLEMOT

CAPIAN
Frédéric LATASTE *

CARIGNAN DE BORDEAUX
Sylvie LHOMET *

CENAC
Jean François AUBY *

CENAC
Catherine VEYSSY *

COURPIAC
Monique ANDRON-CLAVERIE *

CREON
Pierre GACHET *

CROIGNON
Frédéric COUSSO

CURSAN
Jean Pierre SEURIN

ESPIET
Damien GRAIN *

FARGUES SAINT-HILAIRE
Jean-Marie SALANON

GENISSAC
Michaël BOULET

HAUX
Jean-Paul LANDA

LANGOIRAN
Pierre-Emmanuel MARTINEZ

LAROQUE
René GAVELLO

LATRESNE
Marc JOKIEL*

LE POUT
Michel FERRER*

LESTIAC SUR GARONNE
Guy MORENO *

LOUPES
Marie-Claire GRAVELLIER

LOUPIAC
Dominique MATHIEU-VERITE*

MOULON
Jean-Paul ROUSSE*

MOURENS
Franck RENAULT*

NERIGEAN
Jean-Luc LAMAISON*

PAILLET
Louis-François SCHAEFFER

POMPIGNAC
Serge SAINT-GIRONS

QUINSAC
Lionel FAYE

RIONS
Jean-Pierre LEAL

ROMAGNE
Daniel GAUD

SADIRAC
Daniel COZ

SALLEBOEUF
Nathalie FABER *

SAINT AUBIN DE BRANNE
Pascal LABRO

SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX
Georges LAYRIS

SAINT GENES DE LOMBAUD
Michel DOUENCE *

SAINT GERMAIN DU PUCH
Catherine VIANDON *

SAINT GERMAIN DU PUCH
Agnès JOUGLET-SUEUR

SAINT LEON
Nicolas TARBES

SAINT LOUBES
Pierre DURAND

SAINT LOUBES
Pierre BARIANT *

SAINT LOUBES
Bernard MASSONNEAU *

SAINT LOUBES
Philippe Henri SALMON

SAINT QUENTIN DE BARON
Marc CHERRIER *

ST SULPICE ET CAMEYRAC
Jean-Marie DESALOS

ST SULPICE ET CAMEYRAC
Jean Louis SEIGNEUR *

ST SULPICE ET CAMEYRAC
Martine MAZUQUE

TARGON
Frédéric MAULUN

TRESSES
Jean Antoine BISCAICHIPY

* Membres du Bureau du SEMOCTOM

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JEAN-LUC LAMAISON

CREDITS PHOTOS : MARTIAL LAFITTE, DIMITRI MAUREAU ET JEROME PARISSE (SEMOCTOM),

REDACTION : ISABELLE BASEILHAC

IMPRESSION : MESSAGES SUR PAPIER RECYCLE

RAPPORT ELABORE AVEC LES RECOMMANDATIONS DE L'ADEME

SEMOCTOM

9 route d'allégret – 33670 SAINT-LÉON

Tél : 05.57.34.53.20

www.semoctom.com